

ONZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 12 et 13 juin 1964)



COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des discours en français et les traductions de ceux qui ont été prononcés dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces discours figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues

SOMMAIRE

Séance du vendredi 12 juin 1964

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Activité du Parlement européen</i>	9
<i>M. Dehousse (Belgique), rapporteur du Parlement européen</i>	9
<i>M. Czernetz (Autriche), rapporteur de l'Assemblée consultative</i>	33
<i>M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.</i>	50
<i>M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E.</i>	55
<i>M. Medi, vice-président de la Commission d'Euratom</i>	66
<i>M. Toncic (Autriche) — (A.C.)</i>	75
<i>M. De Gryse (Belgique) — (P.E.)</i>	81
3. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i>	91

Séance du samedi 13 juin 1964

1. <i>Activité du Parlement européen (suite)</i>	93
<i>M. Lannung (Danemark — (A.C.)</i>	93
<i>M^{me} Strobel (république fédérale d'Allemagne) — (P.E.)</i>	100

<i>M. Emery</i> (Royaume-Uni) — (A.C.)	106
<i>M. Radoux</i> (Belgique) — (P.E.)	112
<i>M. Petersen</i> (Norvège) — (A.C.)	119
<i>M^{me} Probst</i> (république fédérale d'Allemagne)—(P.E.)	123
<i>M. Mark</i> (Autriche) — (A.C.)	132
<i>M. Alric</i> (France) — (A.C. et P.E.)	135
<i>Sir Ronald Russel</i> (Royaume-Uni) — (A.C.)	139
<i>M. Bernasconi</i> (France) — (P.E.)	142
<i>M. Dehousse</i> (Belgique), <i>rapporteur du Parlement euro-</i> <i>péen</i>	152
<i>M. Housiaux</i> (Belgique) — (A.C.)	153
<i>M. Finn Moe</i> (Norvège) — (A.C.)	157
<i>M. Jannuzzi</i> (Italie) — (A.C.)	162
<i>Lord Grantchester</i> (Royaume-Uni) — (A.C.)	169
<i>M. Duft</i> (Suisse) — (A.C.)	174
<i>M. Basile</i> (Italie) — (A.C.)	179
<i>M. Federspiel</i> (Danemark) — (A.C.)	180
<i>M. Hagnell</i> (Suisse) — (A.C.)	186
<i>M. Del Bo</i> , <i>président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.</i>	187
<i>M. Rey</i> , <i>membre de la Commission de la C.E.E.</i>	190
<i>M. Czernetz</i> (Autriche), <i>rapporteur de l'Assemblée con-</i> <i>sultative</i>	196
<i>M. Dehousse</i> (Belgique), <i>rapporteur du Parlement euro-</i> <i>péen</i>	203
<i>M. le Président</i>	209
2. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	212

PREMIÈRE SÉANCE
VENDREDI 12 JUIN 1964

PRÉSIDENCE DE M. DUVIEUSART

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la onzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Mesdames, Messieurs, ce m'est un particulier plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion jointe. Vous savez que nous nous réunissons aujourd'hui conformément aux prescriptions d'un protocole qui a été arrêté il y a plusieurs années déjà et dont nous voulons assurer le respect et l'exécution.

Cependant, il est apparu à M. le président Pflimlin et à mon prédécesseur, M. Gaetano Martino, que nous pourrions peut-être rechercher une définition des modalités dans lesquelles se tenait notre réunion et notamment tenter de donner un développement particulier à une partie du rapport. C'est ce qui se fait cette année. Nous voulons croire que cette tentative nous donnera des résultats favorables. Elle consisterait cette année, dans le cadre de la présentation du rapport général, à porter notre attention sur le problème de l'Europe dans le commerce mondial.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire, Mesdames, Messieurs, de souligner combien ce problème est d'actualité. C'est incontestable. Deux rapports nous permettront de le traiter, dont vous avez déjà pris connaissance : le rapport de M. Dehousse et celui de M. Czernetz. Je ne doute pas que les rapporteurs, dans la présentation de leur rapport, ajouteront encore à la qualité et au dynamisme que nous avons trouvés dans leur exposé écrit.

Je me réjouis, Mesdames, Messieurs, d'avoir pu constater la concordance dans laquelle, me semble-t-il, procèdent les auteurs de ces deux rapports. Tous deux ont reconnu et mis en évidence l'extrême importance de l'Europe comme facteur du commerce mondial et ils ont fait apparaître cette donnée, l'un et l'autre, en rivalisant de compétence et de science, et en soulignant deux éléments.

Le premier élément, c'est le volume du commerce des États européens qui en fait les principaux participants au commerce mondial. Le deuxième élément, c'est celui de la modération des tarifs douaniers qui sont appliqués dans la plupart des États européens.

M. Czernetz en arrive alors à rechercher ce que nous pouvons envisager comme développement du commerce mondial à l'égard des nations libres, des États communistes et des États en voie de développement.

Nous aurons à nous réjouir, car je ne doute pas que les exposés verbaux seront conformes aux rapports écrits, de cons-

tater combien, sans rivalité stérilisante, les deux groupes d'États européens qui ont jusqu'ici employé des méthodes différentes pour se rapprocher peuvent faire œuvre convergente et concordante pour que l'exemple de l'Europe prenne une grande place dans le commerce mondial.

Vous avez pu constater aussi que les rapports — je suis convaincu que les développements qui en seront faits oralement par leurs auteurs le confirmeront — ne contiennent aucune prise de position, aucune critique négative de la part d'un groupe d'États européens contre l'autre. M. Czernetz s'est simplement borné à poser des questions relatives notamment à la politique agricole et à la politique d'association avec les États africains poursuivie par les membres des Communautés européennes.

Je pense que notre débat, tout en étant très ample, très vivant, permettra de donner au monde l'impression que toutes les nations européennes veulent ensemble regarder vers l'avenir dans l'espoir que de jour en jour leur action et leurs méthodes se rapprocheront de plus en plus.

Vous savez quelles sont les règles de procédure en vigueur. Elles ont été fixées le 29 juin 1953 par accord entre les bureaux des deux assemblées. Je vous rappelle qu'il résulte notamment de ces règles de procédure que la réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres des deux assemblées et qu'au cours de cette réunion il ne peut être procédé à aucun vote.

2. *Activité du Parlement européen*

M. le Président. — Je donne la parole à M. Dehousse pour présenter le rapport sur l'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1963 au 30 avril 1964, et notamment sur la question de la position de l'Europe dans le commerce mondial (doc. 33).

M. Dehousse, rapporteur du Parlement européen. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous

présenter le rapport du Parlement européen pour la période allant du 1^{er} mai 1963 au 30 avril 1964. Comme chaque année, ce rapport constitue une synthèse des différents problèmes qui se sont posés devant le Parlement européen et sur lesquels celui-ci a été appelé à se prononcer. Mais cette fois, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, une innovation a été introduite. Au rapport d'activité qui forme la seconde partie du document est venue en quelque sorte s'en superposer une première consacrée à un sujet d'actualité, cela, espère-t-on, en vue de permettre une confrontation plus concrète et surtout plus animée au sein de la réunion jointe.

Cette innovation est le fruit d'un arrangement intervenu entre les bureaux des deux assemblées. Déjà, en 1963, il avait été convenu que l'on essaierait d'orienter le débat sur un thème spécial sans que ce thème soit nécessairement lié à l'activité du Parlement européen. Une déclaration dans ce sens fut faite par M. le président Pflimlin, le 17 septembre, lors de la séance d'ouverture de la précédente réunion jointe. Elle fut suivie d'un rapport présenté par M. Struye, au nom de la commission politique de l'Assemblée consultative.

La nouveauté consiste en ce que cette orientation reçoit aujourd'hui un statut plus formel. Il ne conviendrait toutefois pas que nous soyons ainsi conduits à nous détacher progressivement du caractère d'information mutuelle qui a toujours été à la base de nos rencontres.

Le comité des présidents du Parlement européen m'a chargé de faire à cet égard une mise au point aussi précise que courtoise. Le souci d'information mutuelle apparaît dans l'article 2 du protocole sur les relations avec le Conseil de l'Europe, protocole annexé au traité de Paris de 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ce protocole n'a pas été repris par les traités de Rome de 1957 relatifs à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique. A l'article 230 du traité de la C.E.E. et à l'article 200 du traité d'Euratom, il

est simplement stipulé que : « la Communauté établit avec le Conseil de l'Europe toutes coopérations utiles ». Termes fort vagues, vous en conviendrez, que ceux-là. Néanmoins, le Parlement européen a toujours accepté de faire sienne la pratique qui avait été dès le début celle de l'Assemblée commune de la C.E.C.A.

La base juridique du système a toutefois changé. Aujourd'hui, elle réside uniquement dans les accords réalisés entre les bureaux des deux Assemblées. A proprement parler — et cela aussi M. le président Duvieusart l'a indiqué — la réunion jointe n'est pas une réunion de deux assemblées, de deux collèges; c'est une réunion des membres du Parlement européen et des membres de l'Assemblée consultative. Cette terminologie se retrouve invariablement dans toutes les délibérations, comme dans tous les documents communautaires, et cela depuis la résolution adoptée le 11 mars 1953 par l'Assemblée commune de la C.E.C.A. où elle figure pour la première fois.

Sans doute, le rapport annuel est-il établi au nom du Parlement européen et est-il transmis comme tel au président de l'Assemblée consultative, mais c'est de toute évidence parce que la nature des choses le veut ainsi et parce qu'il serait techniquement impossible de recourir à une autre méthode.

Réunion d'information mutuelle, consacrée à de larges échanges de vues et sans qu'il soit procédé au dépôt de résolutions et à des votes : ce sont là des traits spécifiques de la réunion jointe, ceux dans lesquels son statut s'est concrétisé et fixé.

Il est clair qu'il ne pouvait pas en être autrement, quand ce ne serait que parce que le rapport des forces entre les pays et les partis deviendrait, dans de telles assises, tout à fait différent de ce qu'il est dans chacune des deux assemblées où il a d'ailleurs été ajusté avec autant de précision que de difficultés.

La réunion jointe n'implique dès lors pas non plus un déplacement quelconque des responsabilités. Le Parlement européen ne rend pas de comptes. De leur côté, les exécutifs communautaires ne viennent pas davantage demander d'approuver leur ges-

tion. En agissant comme elles le font, les Communautés reconnaissent cependant, et très volontiers, l'intérêt de tels contacts pour une bonne compréhension entre l'ensemble des pays de l'Europe libre. Mais, en droit comme en fait, leurs statuts à elles, Communautés, demeurent exclusivement régis par les traités de Paris et de Rome et la responsabilité des exécutifs notamment ne s'exerce par définition que devant le Parlement européen.

Utile dans le premier stade de la vie communautaire, l'information mutuelle le reste à l'heure actuelle et le reste avec une vigueur accrue.

Le protocole de 1951 avait prévu diverses formes de relations entre ceux qu'une terminologie un peu ésotérique, mais désormais courante, appelle les Six et les non-Six. C'est ainsi qu'il recommandait sans l'imposer un mode de composition des deux assemblées selon lequel les représentants des Six auraient été les mêmes de part et d'autre. Cette union personnelle d'un nouveau genre n'a jamais eu qu'une audience assez restreinte. Elle s'est encore atténuée au fur et à mesure que le mandat des membres du Parlement européen est devenu plus lourd en entraînant des prestations de plus en plus fréquentes.

Dans certains pays même, le Parlement national l'a formellement écartée, si bien que l'on constate qu'elle ne survit aujourd'hui qu'à de très rares exceptions près. Je crois même avoir été un des derniers représentants à accomplir simultanément les deux mandats.

C'est dire, dès lors, combien la réunion jointe peut jouer un rôle appréciable tout en se conformant à la mission qui est la sienne. Le choix d'un thème d'actualité, s'ajoutant au rapport annuel, s'inscrit dans cette ligne de pensée. Nous serons d'accord, les uns et les autres, pour estimer qu'il ne s'agit là cependant que d'une expérience : l'arbre sera jugé à ses fruits. Le Parlement européen, comme sans doute l'Assemblée consultative, ne manquera pas de dégager des conclusions de nos travaux. Selon les résultats de ceux-ci, il arrêtera sa position pour l'avenir.

Permettez-moi, en tant que rapporteur, d'ajouter une observation personnelle à celles qui viennent d'être formulées et qui ont reçu, je le répète, l'agrément de notre comité des présidents.

Au cas où les procédures en vigueur seraient maintenues, elles devraient, à mon avis, être reconsidérées sur un certain nombre de points. Par exemple, le document qui émane de l'Assemblée consultative régissant les relations entre les deux assemblées. C'est une initiative sur laquelle il importerait de se prononcer plus clairement.

Ce document offre en outre l'inconvénient de n'être communiqué que tardivement au rapporteur du Parlement européen. Cette année, il ne l'a reçu que le 6 juin, c'est-à-dire alors qu'il lui restait à peine le temps d'en prendre connaissance. Encore, le texte qui m'est parvenu ne constituait-il qu'un projet, car les deux commissions compétentes de l'Assemblée consultative ne s'étaient pas réunies et ne devaient le faire qu'avant-hier, le 10 juin.

Selon l'usage, Monsieur le Président, je vous demande de m'autoriser à répondre aux divers orateurs de demain en fin de débat; c'est alors seulement que je reviendrai sur le rapport de mon collègue et ami M. Czernetz.

J'aborde maintenant la première partie de mon propre rapport, donc le thème spécial retenu par nos deux bureaux. Ce thème n'est assurément pas immuable. Si, demain, les deux bureaux décident de poursuivre l'expérience, un autre sujet pourra et même devra être choisi. Mais, en ce mois de juin 1964, quel problème d'actualité et en même temps d'intérêt commun aurait été plus indiqué que celui sur lequel les autorités de nos deux assemblées ont jeté leur dévolu : la Communauté économique européenne, facteur du commerce mondial.

C'est là un problème très débattu, non seulement, entre les Six et les « non-Six » d'ailleurs, mais à l'échelle de l'univers entier et en particulier dans les relations dont il sera souvent

question entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

En outre, deux initiatives récentes viennent de contribuer à mettre ce problème davantage encore en relief. La première est la réunion à Genève, à la fin de mars, de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Vous le savez, cette conférence a pour objectif la réorganisation du commerce mondial, compte tenu de la situation des pays en voie de développement. Vers quel avenir s'achemine cette conférence? Aboutira-t-elle avant la semaine prochaine, date envisagée pour sa clôture, à un accord sérieux? Les dernières nouvelles me laissent quelque peu sceptique à cet égard. Il semble bien, notamment, que le problème capital des institutions, seules capables d'assurer une coordination dans la distribution de l'aide, sera renvoyé à un groupe d'experts et que la conférence elle-même devra être de nouveau convoquée plus tard pour une autre session.

Le second événement avec lequel le choix de notre thème présente un lien est évidemment le *Kennedy round* dont on parlera aussi beaucoup aujourd'hui et demain. Il s'agit d'ouvrir des négociations tarifaires multilatérales dans le cadre du G.A.T.T., et ici la Communauté économique européenne est directement en cause, car c'est elle qui négocie avec les États-Unis comme avec l'Association européenne de libre échange. Si ces négociations aboutissent, il est clair que le commerce mondial se verra assigner des bases nouvelles.

D'un autre côté, il est clair que la possibilité pour de nouveaux membres d'entrer dans la Communauté économique européenne se trouvera considérablement facilitée à son tour.

Mais ces négociations réussiront-elles? Elles se sont ouvertes le 4 mai à Genève également sous d'heureux auspices. Un certain optimisme a présidé aux premières séances et il a été entendu que la négociation serait reprise au mois de septembre. Mais depuis lors, ce calendrier a été modifié. C'est en novembre que les travaux reprendront. Il y a évidemment à cela une raison qui tombe

sous le sens, c'est l'élection du nouveau président des États-Unis, qui doit avoir lieu au début de novembre.

Mais il y a aussi autre chose : ce sont les difficultés, hélas! qui ont surgi au sein de la Communauté économique européenne en ce qui concerne la fixation d'un prix commun des céréales, et surtout la date à laquelle cette fixation interviendra. L'exécutif du Marché commun a formulé à cet égard tout récemment un avertissement très grave. Dans cet avertissement, il a souligné que, si un revirement ne se produisait pas, les conséquences d'une telle situation ne manqueraient pas de se faire sentir sur le *Kennedy round*. Il est bien clair, en effet, qu'il est impossible de voir le *Kennedy round* aboutir à un résultat heureux si la Communauté ne se présente pas, comme son nom l'implique et l'exige, avec une politique agricole commune, face à ses partenaires dans les discussions.

Telles sont les quelques observations préliminaires que je voulais faire sur la première partie du rapport. Il m'est évidemment impossible d'exposer, même sommairement, les principales thèses défendues par celui-ci. J'appartiens, du reste, à cette école de rapporteurs qui présument toujours que le rapport écrit a été lu, qu'il est donc connu des membres auxquels il s'adresse. C'est pourquoi, je m'en tiendrai à quelques points d'aspect général, au nombre de quatre.

Tout d'abord, je voudrais montrer que ce que le rapport fait apparaître, c'est la puissance économique de la Communauté et en même temps l'extraordinaire dynamisme dont elle témoigne.

J'ai cité à cet égard des chiffres. Ils datent de la fin de 1962. Ceux qui sont mentionnés dans le rapport de M. Czernetz s'arrêtent, d'ailleurs, à la même date. La raison en est simple : M. Czernetz et moi-même, lorsque nous avons élaboré nos rapports, n'avons eu comme seuls chiffres disponibles que ceux qui s'arrêtent à la fin de 1962. Mais, depuis, les chiffres pour 1963 ont été publiés dans le *Bulletin général des statistiques des Communautés* de 1964, n° 5, pages 75 et suivantes.

Les chiffres de 1963 confirment dans l'ensemble — et c'est frappant — les constatations et les conclusions auxquelles mon rapport arrivait sur la base de ceux des années précédentes, sauf toutefois une rectification que j'indique ici. Elle concerne une supposition formulée à la page 2 de mon rapport selon laquelle la part de la C.E.E. dans les exportations se serait encore accrue en 1963.

Cela n'a pas été le cas. Au contraire, la part des exportations extracommunautaires dans les exportations mondiales a subi une légère régression mais, comme vous allez le voir, vraiment très faible puisque de 16,7 % en 1962 elle est descendue à 16,1 % en 1963. Je tenais à présenter cette remarque.

Il était juste, par contre, de supposer, et je l'ai fait, que la part des importations extracommunautaires irait croissant dans les importations mondiales. De 1962 à 1963, elle est passée de 17 à 17,4 %. Il est donc incontestable que la régression relative de la part des exportations extracommunautaires et l'accroissement de la part des importations extracommunautaires ont eu un effet favorable pour les pays exportant vers la Communauté économique européenne.

Je rappelle maintenant les chiffres de 1962. Depuis 1958, qui est l'année de la naissance de la Communauté, les exportations de celle-ci ont augmenté de 29,7 %, celles des États-Unis de 19,9 %, celles de l'Association européenne de libre échange de 23,3 % et celles du monde moins le bloc communiste de 29,1 %. Pendant la même période, les importations de la Communauté ont augmenté de 38,3 %, celles des États-Unis de 23,0 %, celles de l'Association européenne de libre échange de 29,6 % et celles du monde moins le bloc oriental de 29,9 %.

Donc, si l'on considère le volume global des échanges extérieurs, c'est-à-dire la somme des exportations et des importations, il apparaît nettement que la Communauté économique européenne est dès maintenant le plus important partenaire commercial du monde. C'est à coup sûr un succès impressionnant. Il l'est davantage encore pour ceux d'entre nous qui ont un certain âge, je

dirai même un âge certain, et qui se souviennent de la situation des pays européens intéressés au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Le succès que nous avons remporté est une raison de fierté pour nous. Nous avons cessé d'être des secourus, des bénéficiaires de l'assistance publique internationale. Nous sommes devenus des concurrents égaux et même davantage encore. Mais cela ne doit pas nous faire oublier la dette de reconnaissance que nous avons contractée et que nous devons conserver envers les États-Unis d'Amérique. Ce sont eux qui, avec le Plan Marshall, nous ont placé — quand je dis nous, il ne s'agit pas seulement des Six mais de tous les États de l'Europe libre — dans des conditions qui nous ont permis de remonter la pente.

A mes yeux, c'est un motif de plus de souhaiter le succès du *Kennedy round*.

Deuxième constatation : l'essor commercial de la Communauté, envisagé dans son ensemble, n'a pas du tout porté préjudice à l'expansion économique des pays tiers et notamment des pays en voie de développement. Il l'a, au contraire, souvent favorisée. J'en ai donné une preuve : l'augmentation massive des importations de la C.E.E.

Voici maintenant quelques autres précisions plus spécifiques. De 1958 à 1962, les échanges commerciaux de la Communauté avec l'Afrique, considérés globalement, sont passés de 5,7 à 6,6 milliards de dollars. Pendant la même période, les importations en provenance de l'Amérique latine se sont accrues de 1,6 à 2,1 milliards de dollars, cependant que l'on notait une légère augmentation des exportations de 1,5 à 1,6 milliards de dollars.

De même, les échanges avec l'Extrême-Orient ont enregistré une hausse de 2,8 à 3,2 milliards de dollars.

Il est assurément simpliste et même, disons-le, superficiel d'expliquer cette situation comme on le fait parfois dans certains milieux et comme certains pays l'ont encore fait, notamment der-

nièrement à la conférence de Genève, en alléguant qu'elle a pour seul et unique objectif l'exploitation des régions pauvres, une exploitation outrancière de la part des pays industriellement développés, qui réduiraient les autres au rôle éternel de simples fournisseurs de matières premières.

S'il en était ainsi, mes chers collègues, on comprendrait mal la sympathie avec laquelle les dix-huit pays africains et malgache qui sont associés à la Communauté ont non seulement accueilli, mais désiré le renouvellement de la convention d'association. Je vous signale en passant, si vous ne le savez déjà, que celle-ci, qui a été signée l'an dernier à Yaoundé, au Cameroun, a obtenu les ratifications nécessaires et qu'elle est entrée en vigueur à une date toute récente, très exactement le premier juin dernier. La convention de Yaoundé fait donc aujourd'hui partie du droit positif dans les rapports de la Communauté avec les dix-huit pays associés.

Je sais bien ce qu'on va m'objecter : c'est que malgré l'assistance en général et malgré la convention de Yaoundé en particulier, on constate une détérioration constante de la situation économique des pays en voie de développement.

Mais il est intéressant de se demander pourquoi. A cet égard, je dis tout de suite que je ne peux pas faire mienne l'analyse, que je me permettrai de qualifier d'émotionnelle, qui a été donnée par le professeur Raul Prebisch, secrétaire général de la conférence de Genève, dans le rapport qu'il a établi pour celle-ci.

Il y a, en réalité, plusieurs causes qui jouent simultanément et d'une façon assez complexe. Il y a, bien sûr, la baisse continue des prix des matières premières sur le marché mondial depuis 1950, et là peut-être notre Communauté ne fait pas ou n'a pas encore fait entièrement son devoir. Le groupe politique auquel j'ai l'honneur d'appartenir au Parlement européen l'a souvent relevé, et je sais que la thèse qu'il a défendue a recueilli bien des sympathies dans d'autres groupes.

Parallèlement, on a enregistré aussi une hausse des prix des

produits importés des pays industriels. Or ces produits se composaient pour moitié de biens d'investissement nécessaires au développement économique, ce qui ne facilite pas, évidemment, la tâche des pays sous-développés.

Il y a aussi une autre cause que je cite en troisième lieu, qui est elle-même complexe, c'est à la fois l'insuffisance de l'aide apportée aux pays en voie de développement et, comme je le disais tout à l'heure, l'absence de coordination dans l'organisation et dans la distribution de celle-ci. On peut dire qu'en 1964 comme dans les années précédentes se pose véritablement un problème de l'aide aux pays en voie de développement. Son existence est reconnue. Il faut ajouter tout de suite que la responsabilité n'en retombe évidemment pas d'une façon exclusive sur la Communauté économique européenne. Bien au contraire, celle-ci déploie, surtout en Afrique, un effort remarquable pour contribuer à surmonter les difficultés. Mais, à elle seule, il est bien évident qu'elle est incapable de résoudre un tel problème, qui est à l'échelle de l'univers.

C'est justement ici, mes chers collègues, qu'une action de caractère mondial s'imposerait par définition, et c'est justement là aussi, hélas! que naissent les difficultés les plus graves. Les incertitudes de la conférence de Genève, auxquelles j'ai fait allusion, en sont l'illustration. D'où plusieurs conclusions, que j'indique, d'ailleurs, dans mon rapport.

Les Six doivent participer à tous les efforts sérieux tendant à réorganiser les structures des échanges mondiaux, notamment entre les pays fournisseurs de matières de base et les pays industrialisés. Il faut s'orienter vers une stabilisation des revenus des pays et des territoires en voie de développement. La politique générale de développement doit être aussi renforcée par des programmes régionaux. Donc, des programmes régionaux semblables à ceux qui ont été élaborés pour l'Amérique latine devraient l'être également pour d'autres continents, notamment pour l'Asie.

Enfin, la Communauté doit aider certains pays à dominer leurs difficultés particulières. C'est ce que la Communauté s'est

employée à faire pour Israël et pour l'Iran ; c'est aussi ce qu'elle envisage de faire pour les pays du Maghreb — Maroc, Algérie, Tunisie — malgré, il faut bien le dire, les complications et même les objections qui sont survenues de ce côté du fait de certains événements récents.

La troisième de mes quatre observations me conduit à affirmer que la politique commerciale de la Communauté exclut toute discrimination. Elle se caractérise, au contraire, par l'accroissement des échanges de marchandises. Pourtant, le reproche de discrimination est souvent articulé contre nous. Or, il est dépourvu de tout fondement et à cet égard je puis être assez bref après les deux premières constatations que je viens de formuler.

Je prendrai l'exemple de l'association de la Communauté avec les 18 pays africains et malgache. Il saute aux yeux que les deux conventions successives ne portent atteinte ni aux échanges commerciaux de la Communauté avec d'autres pays africains, ni aux échanges commerciaux avec d'autres pays concurrents sur le marché des produits tropicaux; bien au contraire, ces échanges-là aussi ont augmenté.

De 1957 à 1961, les importations de la Communauté en provenance des pays africains associés ne se sont accrues que de 7 %, alors que, pour les autres pays africains, l'augmentation est de 16 %.

Qu'il existe en ce moment en Afrique une situation à laquelle il soit grand temps de mettre fin, j'en conviens. Je ne suis pas de ceux qui voudraient organiser l'Afrique sur le modèle, que je connais bien, d'un pays où le clivage linguistique sert de rapports entre les peuples et entre les individus. La notion d'une Afrique anglophone et d'une Afrique francophone n'a sociologiquement et scientifiquement aucun sens. Tôt ou tard il faudra tendre, c'est évident, vers une association de l'Afrique entière, quelles que soient les langues qu'elle parle, à la Communauté économique européenne.

La Communauté a confirmé son caractère ouvert, je l'indique

aussi dans mon rapport, par deux mesures d'une grande portée. D'abord elle a conclu avec le Royaume-Uni un accord par lequel les deux parties s'engagent à suspendre jusqu'au 31 décembre 1965 les droits à l'importation sur le thé, le maté et les bois tropicaux. Par ailleurs, elle a décidé d'abaisser de 40 % le tarif extérieur commun pour un grand nombre de produits tropicaux, parmi lesquels le café et le cacao.

Ces quelques développements vous ont montré, Mesdames, Messieurs, qu'il serait vraiment injuste de faire à la Communauté européenne un procès en l'accusant d'opérer des discriminations.

Quatrième et dernière remarque sur la première partie de mon rapport, le Marché commun est-il tourné vers l'intérieur ou vers l'extérieur? Est-il un marché libéral ou protectionniste? Cette question aussi est très controversée et souvent aussi il y est répondu d'une façon très tendancieuse.

L'examen des échanges auquel nous avons procédé vient de nous montrer combien les échanges entre le Marché commun et le reste du monde sont importants. Dans une allocution qu'il a prononcée à New York en mars dernier, M. Marjolin, vice-président de l'exécutif du Marché commun, indiquait même que ces échanges étaient plus importants que ceux des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. Il ajoutait, avec la grande compétence qui est la sienne, qu'il y a aussi une seconde façon de considérer le problème que j'examine : c'est de rechercher comment se présente le tarif extérieur de la Communauté et s'il peut être tenu pour un tarif élevé par rapport à ceux des principaux pays industrialisés.

Dès l'origine un point est acquis. Le tarif extérieur commun a représenté un niveau de protection inférieur aux tarifs nationaux antérieurs. Par la suite, des ajustements ont été opérés. M. Rey rappelait dernièrement que ces ajustements ont eu deux sources : les uns sont le fruit des concessions que nous avons accordées, nous Communauté, à nos partenaires du G.A.T.T. et les autres sont la conséquence des négociations Dillon. De ce fait, le tarif extérieur commun a encore été abaissé, si bien

qu'aujourd'hui il est plus faible que le tarif américain et que le tarif britannique.

En outre, en 1960 la Communauté a décidé unilatéralement de réduire de 20 % les droits de douane sur les produits industriels. Cette réduction fut opérée dans la perspective des négociations Dillon auxquelles je viens de faire allusion. Bien que provisoire et bien que les négociations Dillon n'aient pas permis jusqu'à présent d'aboutir à toutes les réductions espérées, elle a été maintenue dans l'attente des résultats du *Kennedy round*.

Telles sont, Monsieur le Président, les quatre observations que je désirais formuler. Je me permets de dégager deux conclusions de l'effort de synthèse que je viens ainsi d'effectuer.

A l'heure présente, pour tout esprit objectif, je dirai même pour tout esprit scientifique, sur le plan des relations internationales, les solutions mondialistes, tout en se réclamant de buts élevés, ne se concrétisent que rarement. Notre époque apparaît de plus en plus comme étant celle des grands ensembles régionaux, stade intermédiaire peut-être dans l'évolution de l'humanité entre le stade national, qui paraît désormais bien dépassé, et un autre stade où les relations internationales pourraient être envisagées et réglées à l'échelle universelle.

Il est clair, toutefois, que les ensembles régionaux ont des limites dans leur action. Si, à titre d'exemple, on considère le problème de l'aide aux pays en voie de développement que j'évoquais tout à l'heure, on constate tout de suite que ce n'est pas un problème régional. Aucun ensemble régional, par définition, n'est capable d'apporter une solution à un tel problème qui se pose à l'échelle de l'univers.

D'un autre côté, il est clair aussi que les ensembles régionaux trouvent leurs limites, en ce qui concerne leur action, dans le fait qu'ils ne peuvent tout de même pas accomplir des efforts qui iraient jusqu'à mettre en péril leur propre fonctionnement, quand ce ne serait, par exemple, que pour ne pas nuire ainsi à leur aide propre aux pays en voie de développement.

J'en arrive ainsi, Monsieur le Président, à la seconde partie de mon rapport, celle qui a trait à l'activité du Parlement européen pendant la période considérée du 1^{er} mai 1963 au 30 avril 1964. C'est le bon vieux rapport classique, mais utile parce qu'il permet d'apercevoir concrètement où en sont les trois Communautés, les problèmes qu'elles ont ou qu'elles auront à régler sur leur plan propre et peut-être aussi les directions qu'elles prennent.

A cet égard, mon rapport a passé en revue de très nombreux domaines, le domaine politique, l'élargissement des Communautés et leurs relations extérieures, les trois rapports généraux — onzième rapport de la C.E.C.A., sixième rapport d'Euratom, sixième rapport de la C.E.E. — la politique économique financière, la politique agricole, la politique de l'énergie, les transports, les problèmes internes du Marché commun, notamment les problèmes fiscaux; le domaine social, la coopération culturelle, les questions juridiques.

De nouveau, il est exclu que l'on puisse entrer ici dans le détail de tous ces domaines et de tous ces problèmes. Chacun d'eux forme à lui seul un monde qui justifierait tout un débat. Mieux vaut donc s'en tenir encore une fois à des lignes générales et essayer de dégager quelques-unes des impressions qui résultent d'un pareil foisonnement.

La première est une impression de très grande richesse intellectuelle. Jamais encore aucune institution internationale n'a embrassé aussi concrètement et avec autant de succès une entreprise aussi vaste. Je me rallie une fois encore à l'avis exprimé par M. Marjolin dans l'allocution qu'il a prononcée à New York, quand il a déclaré :

« Nous sentons dans le Marché commun que nous sommes engagés dans la plus grande et la plus audacieuse des entreprises des temps modernes. Nous travaillons à la fusion, une fusion pacifique de six économies nationales pleinement développées et comparables à celle des États-Unis par la population et la production qu'elles groupent. »

Qu'il y ait dans une entreprise aussi vaste des points faibles, à tout le moins provisoirement, n'a dès lors rien de surprenant. En voici quelques-uns. En matière de politique agricole, il nous faudrait arriver à une politique vraiment commune, notamment à la fixation d'un prix commun des céréales, avant même que ne reprennent, en novembre, les négociations sur le *Kennedy round*.

En ce qui concerne la politique énergétique, une politique commune s'impose également. Mais que l'on ne fasse pas grief à la Communauté de ne pas y être encore parvenue. Les six États, dont l'existence historique est de beaucoup plus ancienne, y sont-ils parvenus sur le plan national ? De toute manière — je l'ai souligné dans mon rapport — un pas en avant a été accompli avec le protocole intervenu le 21 avril 1964. Celui-ci n'est encore qu'une déclaration d'intention, mais, comme l'a dit M. Lapie devant le Parlement européen lors de sa session de mai, on s'est du moins entendu sur la route à suivre et sur les objectifs à atteindre.

Dans le domaine de la politique sociale, les déceptions éprouvées par de nombreux membres du Parlement européen restent vives. Voici comment s'exprimait avant-hier à ce sujet l'ancien ministre Victor Larock, dans un éditorial du journal *Le Peuple* de Bruxelles consacré à notre réunion d'aujourd'hui :

« Sur le plan économique, le bilan est positif. Sur le plan social, il l'est moins. Le niveau de vie des populations européennes n'a certainement pas déchu, mais s'est-il amélioré en proportion des accroissements de production et de productivité ? »

La réponse varierait sans doute — c'est toujours M. Larock qui parle — selon les pays et selon les statistiques, mais nulle part elle ne pourrait être affirmative à coup sûr. Tout porte à croire que, si l'on déterminait exactement l'augmentation du pouvoir d'achat et celle des profits, la balance pencherait de ce côté. Il ne s'agit du reste pas tant d'une comparaison purement quantitative et statique; le dynamisme de l'économie communautaire a été jus-

qu'à présent beaucoup plus orienté vers l'expansion capitaliste que vers les réalisations sociales.

Il est certain aussi que nous ne sommes pas encore fixés non plus sur l'issue de la lutte que le Marché commun, comme la C.E.C.A. — mais, nous l'espérons, avec plus de bonheur — est tenu d'engager contre les cartels et les concentrations. Mais, pour être équitable, il faut à nouveau se demander où en étaient à cet égard les six États quand la Communauté a vu le jour et où ils en seraient aujourd'hui dans ce domaine si la Communauté n'existait pas.

Il y a donc dans le tableau que j'ai brossé des lumières et des ombres, comme dans tous les tableaux humains, qu'ils représentent la vie individuelle ou la vie d'une collectivité.

Si l'on va au fond des choses, il apparaît en outre que la solution qui sera finalement donnée au problème institutionnel communautaire est d'une importance capitale pour l'évolution et pour la solution des problèmes de fond. Effectivement, il ne suffit pas de s'assigner des objectifs pour être assuré de les atteindre; il faut encore, par définition, en posséder les moyens.

Dans cet ordre d'idées, trois problèmes que je vais évoquer rapidement doivent retenir l'attention : la fusion des exécutifs, la fusion des Communautés, le statut du Parlement européen.

La fusion des exécutifs, c'est le problème le plus simple, un problème dont on peut penser qu'il ne tardera pas à être résolu. Un seul point demeure en réalité en suspens, c'est celui du nombre des membres des exécutifs fusionnés. Ici, je suis personnellement en désaccord — une fois n'est pas coutume — avec mon éminent ami le président Hallstein. Le chiffre de neuf membres au total me paraît insuffisant. L'Europe doit être une Europe pluraliste, sinon elle ne sera pas démocratique. Les divers courants de pensée seraient insuffisamment représentés avec seulement neuf membres, étant donné surtout que chacun des petits pays dans ce système n'obtiendrait qu'un seul siège. Il faut à mon avis s'orienter vers 14 ou 15 membres pour éviter notamment de

placer les trois États du Benelux dans une situation embarrassante.

A ce problème de la fusion des exécutifs s'en rattache un autre, qui, pour ma part, ne m'a jamais beaucoup passionné, mais qui semble bien passionner les foules, qui le suivent un peu comme on suit les péripéties d'un match de football : c'est le problème du siège des institutions communautaires. Je n'entreprendrai pas de l'examiner ni surtout, rassurez-vous, de désigner une ville de ma seule et de ma propre autorité. Il me paraît cependant que les travaux du Parlement européen font ressortir deux idées dominantes : l'une, c'est que l'exécutif fusionné doit avoir un siège unique, sinon pourquoi le fusionner ? L'autre, c'est que le Parlement européen doit s'établir là où fonctionnera l'exécutif fusionné, pour la raison bien simple qu'il a pour mission de contrôler l'exécutif fusionné. Il ne serait pas admissible non plus — et là, je peux dire que je suis le porte-parole du sentiment unanime du Parlement — que les six gouvernements fixent le siège du Parlement — cela ne se serait jamais vu — sans que celui-ci soit même consulté, sans même que l'on prenne le soin d'entendre son avis à ce sujet.

Ce serait là un véritable ukase absolument incompatible avec le caractère démocratique qui doit être celui des Communautés. C'est tout ce que je dirai du problème du siège.

Le deuxième problème institutionnel vise la fusion des Communautés comme telles. Certes, c'est un problème plus difficile, dont la solution est à plus longue échéance. Au fond, quand on écrira l'histoire des Communautés, on s'apercevra qu'à travers bien des avatars deux conceptions successives de la supranationalité ont prévalu. Au début, dans la C.E.C.A. — et il devait en être de même dans la C.E.D. et dans la Communauté politique — la supranationalité était envisagée au niveau des institutions. C'est le système de la C.E.C.A.

Dans les traités de Rome, la supranationalité subsiste; je ne dis pas qu'elle disparaît au niveau des institutions, ce serait véritablement caricaturer leur statut juridique, mais c'est surtout au

niveau des pouvoirs et des compétences transférés que s'opère la supranationalité en direction soit d'Euratom, soit principalement du Marché commun.

Mes chers collègues, pour fusionner les Communautés, il faudra opter entre ces deux conceptions ou bien découvrir un amalgame. Peut-être certains d'entre vous seront-ils surpris de m'entendre ainsi évoquer la supranationalité à une époque où il est devenu courant, et même de bon ton, de représenter la controverse sur la supranationalité comme vaine et périmée. Pour ma part je n'en crois rien. La supranationalité demeure une des raisons majeures des résultats et des succès obtenus jusqu'à présent par les Communautés européennes. Elle implique une conception absolument nouvelle des rapports entre États; elle représente, comme pour ma modeste part je l'ai souvent dit et écrit, une véritable découverte du droit international public après la seconde guerre mondiale.

Je veux bien admettre qu'à propos de supranationalité il ne convient pas, évidemment, de se livrer à une bataille stérile sur les mots. Si certains esprits ou si certains gouvernements veulent bannir le mot mais m'apporter la chose, j'accepte la chose et j'abandonne le mot. L'essentiel est d'avoir des organismes internationaux armés et non pas de ces organismes platoniques auxquels on attribue des objectifs très élevés, mais à qui on refuse, au nom de la sacro-sainte souveraineté de l'État, les moyens, les « dents », comme disent les Américains, pour les obtenir.

Troisième et dernier problème institutionnel : le statut du Parlement européen dans l'évolution en cours.

Les parlementaires estiment à bon droit que cette question est essentielle. Il n'est pas douteux qu'il se pose un problème de la démocratisation des institutions communautaires. Dans une large mesure il est lié à la solution que l'on donnera au statut du Parlement, qui doit incontestablement recevoir des pouvoirs nouveaux.

Une démocratisation des institutions communautaires qui ne

s'accompagnerait pas d'une extension du contrôle parlementaire est inconcevable. Je me permets de renvoyer ceux d'entre vous qui hésiteraient à me faire confiance au passage de mon rapport relatant ce qui s'est produit à propos du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, où finalement des millions d'unités de compte sont soustraits à tout contrôle parlementaire, non seulement européen, mais national.

Le problème de l'extension des pouvoirs du Parlement est grave et décisif. Quels pouvoirs faut-il lui donner? Cette question offre évidemment matière à débat, et deux rapports très importants, l'un de M. le président Furler, l'autre, tout récent, de M. Vals, ont été présentés au Parlement européen.

Il semble bien qu'il importe d'accroître les pouvoirs et les compétences du Parlement européen en ce qui concerne le vote du budget des Communautés. Il semble aussi qu'il faille donner au Parlement européen compétence pour approuver certains traités, notamment ceux qui sont passés et conclus par les Communautés comme telles, ce qui paraît tout de même logique.

Au surplus, à quoi conduit — cela m'effraie toujours en tant que juriste — le recours à la procédure nationale de conclusion des traités internationaux, quand il s'agit de traités ou d'accords communautaires? Il a fallu près d'un an, mes chers collègues, pour que la convention de Yaoundé obtienne les 24 ratifications indispensables à son entrée en vigueur.

Incontestablement, non seulement l'État national mais le régime parlementaire national ne sont pas adaptés à la fonction qui doit être la leur dans les rapports internationaux contemporains. C'est le Parlement européen qui devrait, logiquement, avoir compétence pour approuver les traités et les accords communautaires.

Il faudrait lui donner aussi d'autres pouvoirs communautaires; je pense, par exemple, à l'investiture de l'exécutif. Il y a là quelque chose de vraiment extraordinaire. Le Parlement européen peut, au moins théoriquement, renverser les exécutifs; mais

selon la lettre des traités, il n'intervient en rien dans la nomination et dans l'installation de ces derniers. C'est évidemment, il faut bien en convenir, une situation paradoxale, et il serait entièrement conforme à une saine notion du parlementarisme européen que notre Parlement reçoive le pouvoir de statuer par un vote de confiance sur l'installation des exécutifs, à tout le moins à chaque renouvellement général de ceux-ci.

Que penser, d'autre part, de la représentativité du Parlement actuel? Je dirai très clairement qu'elle n'est pas suffisamment démocratique. Le Parlement européen n'est pas un parlement élu, il est un parlement dont les membres sont désignés au deuxième degré par les parlements nationaux, qui opèrent des prélèvements dans leur sein. Cette situation non plus ne doit pas durer. Elle heurte les exigences démocratiques qui sont celles de notre époque. Pour être pleinement représentatif, le Parlement européen devrait être composé d'hommes et de femmes élus au suffrage universel dans les Six pays des Communautés. Il existe à cet égard un projet de convention, adopté ici même par le Parlement européen à la quasi-unanimité des voix, le 17 mai 1960, mais depuis lors, il est allé, sinon mourir, tout au moins s'enliser dans la mer des Sargasses de l'impuissance ou des mauvaises volontés gouvernementales.

Ce projet se heurte à une opposition bien déterminée ; il est bloqué. L'effort de tous les Européens dignes de ce nom doit tendre à le faire sortir de l'impasse où il est actuellement engagé.

A propos de l'élection du Parlement, je ne reprendrai pas la vieille controverse sur les pouvoirs et sur l'élection. Faut-il d'abord de nouveaux pouvoirs et ne procéder à l'élection qu'ensuite ou procéder à l'élection d'abord en spéculant sur le fait que c'est ainsi qu'on obtiendra de nouveaux pouvoirs? Ce débat un peu byzantin a passionné naguère ceux qui siégeaient sur ces travées au Parlement européen. Le temps a passé et l'on s'oriente maintenant vers une solution assez différente, vers une certaine augmentation des pouvoirs. Mais il paraît évident aussi qu'on ne se déciderait à une augmentation vraiment décisive que lorsqu'on aurait d'abord accepté le principe de l'élection au suffrage universel.

Ai-je ainsi épuisé, Monsieur le Président, le nombre des problèmes institutionnels et autres qui s'offrent à l'attention des Communautés? Assurément non; il en reste encore un, dont je dois quand-même dire un mot, celui de la participation de nouveaux membres aux Communautés européennes, soit sous forme d'adhésion, soit sous forme d'association. Je présume que c'est là un problème dont on discutera beaucoup aujourd'hui et demain.

Pour reprendre la formule que j'énonçais il y a un instant, tout Européen digne de ce nom doit être en faveur de l'extension des Communautés à de nouveaux États. La réalisation de ce que l'on a jadis appelé « la grande Europe » doit demeurer notre objectif à tous.

Sur ces paroles qui feront l'unanimité dans cet hémicycle, deux autres considérations doivent encore être formulées. En premier lieu, les candidats à l'association et surtout les candidats à l'adhésion doivent pleinement se rendre compte de la signification originale des Communautés au point de vue politique et au point de vue juridique. Il ne s'agit pas d'une simple alliance, d'une simple juxtaposition de souverainetés; il s'agit de quelque chose d'autre, qui implique des méthodes et des disciplines qui ne sont pas celles des alliances ou des unions du droit international classique. Si je le souligne, c'est parce que je n'ai pas encore la conviction que tous les candidats à l'adhésion ou à l'association se rendent bien compte de la réalité et de l'importance d'une telle exigence.

En second lieu, il est évident aussi que tout accord sur la participation de nouveaux membres doit impliquer une bonne volonté mutuelle. Les Six doivent faire montre de compréhension et de conciliation. De leur côté, les candidats doivent faire l'effort requis pour s'adapter aux exigences communautaires. Là je voudrais employer une formule de M. Spaak, qui me paraît vraiment de circonstance: il n'est pas trop tard, mais il est temps. C'est ce qui me frappe le plus chaque fois que je me penche sur ce problème. Les Communautés continuent à avancer, à réaliser par étapes le programme qui est le leur; c'est leur droit, c'est même

leur devoir. Mais plus le temps s'écoule et plus il est clair que les efforts d'adaptation qui seront exigés de la part des nouveaux membres seront importants.

Le problème de la participation des nouveaux membres, surtout sous la forme de l'adhésion, devrait, me semble-t-il, être tranché assez vite, c'est-à-dire dans les deux ou trois prochaines années, sinon ce sera un de ces problèmes théoriques dont un certain nombre de personnes continueront à s'occuper d'une manière académique, mais qui ne pourra plus recevoir de solution dans le domaine de la réalité.

Les candidats aux Communautés doivent aussi se persuader que celles-ci sont une réussite et d'ores et déjà une réalité; j'ai dit pourquoi : c'est en raison de l'esprit de détermination de leurs membres et aussi des pouvoirs dont elles sont armées et qui, s'ils sont insuffisants, sont cependant plus importants que ceux des institutions internationales traditionnelles.

J'évoque à cet égard le chemin parcouru depuis la création du Conseil de l'Europe en 1949 : il est immense. Je revois par la pensée la première session de l'Assemblée consultative, tout ce qu'elle contenait et tout ce qu'elle promettait. Quelle magnifique assemblée! Jamais pareille brochette de hautes personnalités européennes n'a plus été réunie depuis lors.

Il y avait dans cet hémicycle, du côté britannique, MM. Churchill, Macmillan, lord Layton, Robbens, Callaghan; du côté français, MM. Guy Mollet, Paul Reynaud, Pierre-Henri Teitgen et même, *horresco referens*, Georges Bidault; du côté allemand, MM. von Brentano et Carlo Schmid; du côté italien, M. Sforza, au banc des ministres, M. Benvenuti et combien d'autres; du côté belge, M. van Zeeland, au banc des ministres aussi : MM. Spaak, Struye, Motz; du côté irlandais, M. de Valera.

J'en passe et je m'en excuse, ma mémoire est mauvaise, et c'est elle qui est fautive et non ma bonne volonté. Il y avait aussi du côté luxembourgeois quelqu'un que ses amis politiques vont fêter ce soir pour sa retraite, le président Joseph Bech, que je

salue avec respect, reconnaissance et affection. (*Applaudissements.*)

Le président Joseph Bech a récemment donné au *Soir de Bruxelles* une interview où il est qualifié de « vieux lion ». Allons donc! Lion, sans doute, mais, il ne le contestera pas lui-même, vieux, il ne le sera jamais. Qu'il le veuille ou non, son nom restera toujours associé à celui d'une Europe jeune et créatrice, celle-là même qui, au lendemain d'une guerre fratricide, prenait conscience ici de sa nécessité et des impératifs de son destin.

Etiam diabolus audiatur, même le diable a le droit d'être entendu. Cet adage, M. Bech le mentionnait au grand quotidien que je viens de citer. Il l'empruntait aux canonistes, et ce n'est pas moi qui entreprendrai de discuter avec M. Bech de son applicabilité à l'Europe et à notre débat d'aujourd'hui. Mon latin ne vient pas de chez les bons pères et je m'incline devant les canonistes, ces maîtres redoutables en subtilité et en distinguo.

Ce que je sais, moi socialiste de cette seconde moitié du vingtième siècle et accidentellement rapporteur du Parlement européen, c'est que nous avons une tâche immense et exaltante à accomplir et à accomplir ensemble, quel que soit l'horizon dont nous venons. Les Communautés l'ont commencée, à nous de la continuer.

M. Bech est le contemporain du vieux Albert Thomas, l'inouïable inspirateur et le premier directeur du Bureau international du travail. Sur le monument d'Albert Thomas, à Genève, en face du B.I.T. une inscription est gravée qui reproduit l'une de ses paroles : « C'est d'audace et de foi que les organisations humaines ont besoin à leur naissance. »

Mesdames, Messieurs, les Communautés ont eu cette audace et elles ont cette foi. Imitez-les, rejoignez-les, et tous ensemble, nous construirons alors cette Europe intégrée et progressiste qui est une des nécessités majeures de notre temps. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — (A) Monsieur le Président, vous-même et l'orateur qui m'a précédé, M. Dehousse, rapporteur, avez déjà mentionné les deux conférences mondiales qui siègent actuellement à Genève. A mon sens, ce n'est pas seulement pour nous une faculté mais un devoir de mettre à profit l'occasion que nous offre la réunion jointe de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, pour évoquer la position de l'Europe dans le commerce mondial.

M. Dehousse a commencé, comme vous-même, Monsieur le Président, par examiner quelques questions relatives à la procédure de cette réunion jointe et l'on a appelé l'attention sur de nombreuses innovations dans la présentation des rapports. Ces innovations et ces tentatives me paraissent pertinentes. En tous cas, au Conseil de l'Europe, nous espérons que ces réunions communes nous donneront l'occasion d'un contact, d'une confrontation des points de vue, d'une discussion et même d'un renforcement des facteurs de liaison et d'union dans l'Europe. C'est dans cet esprit positif et constructif que nous devons mener une discussion sincère et fructueuse sur les problèmes du commerce mondial.

Je partage entièrement le point de vue de mon ami M. Dehousse selon lequel, en présentant oralement un rapport devant cette assemblée, on ne saurait se contenter de répéter ce qui s'y trouve exposé par écrit. L'objectif doit être de mettre en relief certains problèmes et de leur consacrer un examen particulier.

Monsieur le Président, quand nous parlons de la position de l'Europe dans le commerce mondial, nous ne pouvons malheureusement employer le mot « Europe » que dans un sens géographique limité. L'Europe n'est ni complète, ni unie et ne possède pas de politique commerciale commune. La communauté économique européenne représente un bloc économique puissant et imposant ayant une position commune. Mais elle doit, elle aussi, lutter pour parvenir à une politique commune.

Ce matin encore j'ai appris — sans en avoir confirmation

pour le moment — que la République fédérale d'Allemagne, par exemple, a récemment conclu 86 accords commerciaux bilatéraux. On trouve donc encore un haut degré de bilatéralisme dans les relations d'États qui sont membres de la Communauté.

Il ne fait aucun doute que la politique de souveraineté nationale joue encore un grand rôle dans les autres États d'Europe. Cela vaut pour les membres de l'AELE et plus encore pour le reste des États européens. Nous n'avons pas encore d'Europe commune, pas même sur le plan économique.

Dans l'Europe libre nous avons deux groupements économiques, les Six dont l'union est plus étroite, et les Sept groupés en une association aux liens plus lâches, mais ces deux groupements ont aussi des méthodes et des principes d'organisation différents.

Cette réunion jointe a pour objet de nous faire prendre conscience de l'ampleur de notre responsabilité commune. Un regard sur les deux Conférences mondiales de Genève ne peut que renforcer ce sentiment.

Les statistiques nous montrent combien la puissance de l'Europe occidentale est imposante. Les dix-huit États de l'OCDE avec la Finlande et la Yougoslavie ont une position extrêmement forte. Pour mémoire, je citerai seulement les chiffres suivants; la part de l'Europe dans l'ensemble des exportations mondiales est de 42 %; pour les importations, elle atteint même 44 %. Ces chiffres traduisent une puissance économique considérable.

Ensemble, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont assuré 60 % des échanges mondiaux, tant en ce qui concerne les exportations que les importations. La part des pays non industrialisés n'est que de 24 %, celle du bloc oriental, bien qu'il soit fortement industrialisé, de 12 %.

Il ne fait aucun doute que l'Europe est redevenue prospère. Elle occupe dans le commerce mondial une place de premier plan, peut-être même prépondérante. Les statistiques montrent la pro-

portion élevée que représente le commerce intraeuropéen dans les États de l'Europe occidentale. Il n'est, en pourcentage, dépassé que par les échanges à l'intérieur du bloc oriental.

Si la proportion des échanges intraeuropéens en Europe occidentale est extraordinairement élevée, il apparaît cependant que l'Europe occidentale est de la plus haute importance, comme marché et comme fournisseur, tant pour les pays en voie de développement que pour l'Amérique du Nord.

Au cours des quinze dernières années, les échanges mondiaux ont connu un développement considérable qui se traduit par deux éléments essentiels : premièrement, un accroissement extraordinaire des échanges entre nations industrialisées — surtout entre les nations d'Europe occidentale — et, d'autre part, une régression alarmante de la part relative des pays en voie de développement dans les échanges mondiaux. En 1935, cette part représentait encore 31 %; en 1936, elle n'était plus que de 24 %.

Dans leur sécheresse, ces chiffres sur les échanges expriment sous une forme dramatique le problème de notre temps : celui de la différence sans cesse croissante entre les conditions de vie des habitants des pays industrialisés et de ceux des pays sous-développés. Avant d'examiner plus avant les problèmes des pays en voie de développement, qui sont étudiés en détail dans le rapport du Conseil de l'Europe, je voudrais faire encore quelques remarques sur la position des deux groupements commerciaux et économiques européens : la C.E.E. et l'A.E.L.E. Ces deux groupements assurent ensemble environ 90 % du commerce de l'Europe occidentale. Il est vrai que la C.E.E. est en train d'élaborer une politique commerciale commune; mais l'A.E.L.E., elle aussi, en vient, sans avoir pris d'engagements semblables, mais effectivement et progressivement, à une certaine coordination de sa politique commerciale et surtout, semble-t-il, à l'égard des pays en voie de développement.

Il est hors de doute que l'Europe occidentale est encore loin de former un bloc commercial uni; il n'y a pas non plus de politique commerciale commune. Mais pour être juste, il con-

vient peut-être de signaler qu'il existe déjà un degré élevé de coopération entre les nations d'Europe occidentale dans le domaine commercial. La reconnaissance des principes et des règles du G.A.T.T. et de la « good conduct » a incontestablement une grande importance.

Le Conseil de l'Europe a accueilli avec beaucoup de gratitude le rapport du Parlement européen que nous a présenté M. Dehousse. C'est le compte rendu, empreint de fierté, du succès de la Communauté économique européenne, que nous reconnaissons et admirons sans réserve.

Je dois dire en même temps, à propos du discours prononcé aujourd'hui par mon ami M. Dehousse, combien j'admire le caractère démocratique de sa courageuse critique. N'étant pas membres de la C.E.E., nous n'entendons pas nous immiscer en quoi que ce soit dans les affaires intérieures de la Communauté. Mais lorsqu'on reconnaît la puissance économique et le dynamisme de la C.E.E. et qu'on entend parler des préoccupations du Parlement européen des Six, on a de la compréhension pour ces problèmes. Nous suivons avec le plus grand intérêt les efforts que nos collègues du Parlement européen déploient pour renforcer le caractère démocratique de la C.E.E. et les contrôles démocratiques à l'intérieur de la Communauté.

M. Dehousse, dans son rapport, a mis particulièrement l'accent sur l'accroissement des échanges de la C.E.E. au cours de l'année passée. Cet accroissement qui, durant la période 1958-1962 a atteint 30 % pour les exportations et 38 % pour les importations, est extraordinairement élevé. Je dois ajouter que l'augmentation des exportations et des importations des autres pays européens, notamment ceux de l'A.E.L.E., sans être aussi considérable, a néanmoins été importante. Dans le même temps, les exportations de l'A.E.L.E. ont augmenté de 23 % et ses importations de 30 %. Le tableau d'ensemble montre que, si l'augmentation n'a pas été identique pour la C.E.E. et l'A.E.L.E., l'on peut cependant constater dans les deux cas une même tendance à l'accroissement.

Certes, le caractère du commerce extérieur des pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. n'est pas identique. Toutefois, on constate, lorsqu'on compare les chiffres, que — notamment à cause de l'importance exceptionnelle de la Grande-Bretagne dans le groupement de l'A.E.L.E. — l'ouverture vers l'extérieur est très nette. Et le courant d'échanges avec l'outre-mer et les régions extra-européennes est plus importante pour l'A.E.L.E. que pour la C.E.E.

Je ne puis qu'approuver M. Dehousse lorsque, dans son rapport, il déclare que la C.E.E. n'est pas tournée vers l'intérieur. Mais sans doute l'A.E.L.E. est-elle davantage encore orientée vers l'extérieur.

Monsieur le Président, quand on considère la série de succès considérables dont il est fait état à juste titre, on doit constater avec regret que le fossé qui sépare les nations européennes et les groupements commerciaux d'Europe n'a pu être comblé. Le fossé creusé entre les Six et les Sept, du fait de l'abaissement des barrières douanières internes dans les deux groupements et du maintien de l'ancien niveau des droits de douane vers l'extérieur, s'est malheureusement élargi. Il est regrettable de constater également qu'aucun progrès *important* n'a été accompli dans le sens d'un élargissement de la Communauté économique européenne.

Nous avons tous en mémoire les insuccès, les difficultés et les problèmes de l'année 1963. Je ne les évoquerai pas dans le détail. C'est avec une grande satisfaction que j'ai entendu — ce n'était pas la première fois — les déclarations de l'orateur qui m'a précédé, M. Dehousse, sur l'indispensable élargissement du Marché commun au moyen de nouvelles adhésions ou d'associations. Il insiste sur la nécessité de faire des progrès dans les années qui viennent.

Je souhaiterais dire maintenant quelques mots à titre personnel. J'ai prié les deux présidents de commissions du conseil de l'Europe de m'y autoriser en ma qualité de rapporteur. Dans mon pays, on serait surpris, si en tant qu'Autrichien, je m'abste-

nais d'évoquer certaines questions. Je vous prie donc de m'excuser si je fais ces remarques personnelles.

Je ne formule pas de plainte, mais je voudrais rappeler aux membres de cette Assemblée qu'en décembre 1961, mon pays avait demandé l'ouverture de négociations en vue d'une association avec la Communauté économique européenne. Après l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne, le Gouvernement autrichien, appuyé par le Parlement autrichien, a de nouveau recherché, au printemps 1963, l'ouverture de négociations. L'année passée de nombreuses conversations préliminaires se sont déroulées à l'échelon des hauts fonctionnaires. Mais nous attendons toujours, en cet été 1964, que les négociations commencent. La petite Autriche attend, si je puis dire, dans l'antichambre de ce géant économique qu'est la C.E.E., qu'on lui ouvre la porte de la salle de conférence. Je suis persuadé que vous, qui êtes les grands et les riches, ne considérez pas l'Autriche comme une mendicante attendant dans l'antichambre. Nous y sommes comme des amis, qui ont attendu avec espoir. Mais, devant cette grande assemblée parlementaire, il faut dire, je crois, qu'après une attente de près de trois ans, il serait temps que le Conseil de ministres de la Communauté économique européenne ouvre la porte des négociations. Nous espérons que cela se produira cet été.

J'en reviens maintenant aux questions générales dans le cadre de mon rapport. La remarquable, l'extraordinaire croissance des échanges commerciaux en Europe occidentale, des échanges entre tous les pays industrialisés, est intimement liée avec le taux élevé d'expansion de l'activité économique, l'augmentation de la production et de la productivité dans notre monde industrialisé. On peut dire, il me semble, que la libération des échanges, la réduction et l'élimination des restrictions quantitatives, l'abaissement et l'élimination partielle des droits de douane n'ont certainement pas nui aux échanges, mais les ont stimulés et ont renforcé l'expansion à l'intérieur et à l'extérieur.

Le rapporteur, M. Dehousse, a dit dans son rapport que le premier devoir de la Communauté économique européenne à

l'égard de ses partenaires commerciaux est de maintenir elle-même un taux élevé d'expansion économique. C'est assurément un devoir à l'égard de ses partenaires, et je ne puis qu'approuver entièrement le rapporteur sur ce point. Mais, la conséquence logique est qu'il est nécessaire d'assurer un taux d'expansion tout aussi élevé chez les autres partenaires commerciaux d'Europe occidentale et en Amérique. La Communauté économique européenne et l'Europe occidentale, qui constituent la plus importante des régions commerciales, ont la plus grande part de responsabilité envers toutes les autres. La Communauté économique européenne est, sans aucun doute, le facteur le plus puissant et le plus dynamique. Mais, de ce fait, sa responsabilité est, si je puis dire, particulièrement grande; elle l'est surtout parce que la Communauté est un facteur puissant par rapport aux États-Unis et dans le cadre des négociations Kennedy. Je crois que la puissance même de la Communauté économique européenne doit renforcer la conviction que la C.E.E. n'a pas moins à gagner que d'autres à une solution libérale des problèmes du commerce mondial. Et, si les mesures de libéralisation prises dans le cadre du G.A.T.T. et des négociations Kennedy sont couronnées de succès, la C.E.E. a moins à redouter que n'importe quelle autre institution.

Mais nous entendons formuler par d'autres des accusations à l'égard de cette expansion des échanges des pays industrialisés, que nous soulignons et que le monde admire. Ainsi, l'on entend dire que la croissance économique et le développement commercial des pays industriels seraient la véritable cause de la régression des pays sous-développés. Je précise que, sous cette forme, les accusations sont fausses et absurdes. Il s'agit là du symptôme d'un mal terrible de notre temps, à savoir l'écart grandissant entre la richesse et les conditions de vie des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement. L'expansion économique des pays industrialisés leur a permis d'augmenter leurs importations en provenance des pays en voie de développement et de consacrer des sommes plus importantes au financement de l'aide au développement.

Mais nous devons nous rendre compte que cela ne suffit pas

à assurer le succès de cette aide. L'Europe et l'ensemble des pays industrialisés devront permettre plus largement aux pays en voie de développement de tirer un meilleur profit de leurs exportations dans nos régions, jusqu'à ce qu'ils se soient assurés un pouvoir d'achat suffisant pour renforcer leurs échanges entre eux et leur commerce intérieur. En renforçant leur propre économie, il leur sera certainement plus facile d'accroître leurs échanges avec les pays industrialisés. Il faut souligner avec insistance ce qu'a dit M. Dehousse : nous devons ouvrir aussi largement que possible nos marchés d'Europe aux pays en voie de développement et, ce faisant, nous en arriverons nécessairement à des transformations radicales de notre politique commerciale.

Nous devons accepter l'idée d'une division internationale du travail entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement qui ne resteront pas éternellement de simples fournisseurs de matières premières. Il nous faudra voir comment orienter davantage notre industrie vers les produits de qualité supérieure, comment employer une main-d'œuvre plus qualifiée, entreprendre des productions nécessitant de plus amples investissements en capital et mettre au service de cette tâche une organisation industrielle plus poussée. Mais nous devons comprendre que les pays en voie de développement ne se contenteront pas de produire des matières premières. Ces pays chercheront aussi à développer dans le secteur industriel des productions employant une nombreuse main-d'œuvre et nous devons être prêt à importer les produits provenant de ces pays.

C'est une très grande responsabilité pour nous tous en Europe. En notre qualité de parlementaires des États membres de la C.E.E. et de ceux du Conseil de l'Europe, nous devons faire en sorte que l'on reconnaisse, dans nos pays, les dangers qui nous menacent et les tâches auxquelles nous devons faire face, et cela d'autant plus que, dans le dédale d'intérêts commerciaux mesquins et égoïstes, des questions financières et douanières, on risque de perdre de vue l'essentiel. Par « essentiel » j'entends ce que j'ai défini comme étant la tâche principale de notre politique, et pas seulement de notre politique économique et financière, mais de la politique au sens large, à savoir : la solution des pro-

blèmes mondiaux dans un sens autre que celui d'une politique de puissance périmée.

Lorsque je parle de responsabilité européenne, je voudrais appeler l'attention sur le fait que nous évoquons; dans notre rapport, les relations de l'Europe avec l'Amérique du Nord, avec le monde communiste et avec les pays en voie de développement et que nous nous efforçons de préciser la responsabilité de l'Europe par rapport à ces trois régions. Je voudrais rappeler que, l'an dernier, lors de la réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Struye a traité en détail de la question du *partnership atlantique*. A une époque où le Président Kennedy était encore en vie, M. Struye a rappelé les motifs qui ont inspiré le *Trade Expansion Act*, instrument de l'Interdépendance, et il a souligné la nécessité de créer le *partnership atlantique*, mais aussi de créer les conditions européennes indispensables à son succès, c'est-à-dire, de constituer le partenaire européen à ce *partnership*.

L'année passée, nous avons nourri de grandes espérances dans ce domaine, bien que nous ayons eu aussi quelques préoccupations; je vous rappelle les mises en garde de M. le Président Struye. Il exprimait la crainte que l'Europe ne méconnaisse son devoir, ses obligations. Si l'Europe, par une politique douanière protectionniste et par une attitude intransigeante à l'égard d'une Amérique en évolution, entravait ou paralysait les exportations américaines, nous risquerions d'acculer les États-Unis à une situation qui serait loin d'être réjouissante pour nous.

Je suis heureux que M. Dehousse ait souligné les obligations de l'Europe à l'égard de la grande démocratie américaine qui nous a aidés dans les temps les plus difficiles, qui a permis à l'Europe d'être ce qu'elle est aujourd'hui. C'est pourquoi, l'année dernière, M. Struye a mis en garde contre une politique qui, en faisant obstacle aux exportations américaines vers l'Europe, déséquilibrerait la balance des paiements des États-Unis et pourrait les amener à prendre des mesures qui susciteraient nos plus vives inquiétudes, ainsi la réduction de l'aide militaire des États-Unis

à leurs alliés européens, la réduction de l'aide au développement, la dévaluation du dollar.

Nombre des événements qui se sont produits, depuis lors, nous montrent que les inquiétudes ne se sont pas atténuées, mais aggravées. Personne ne doit se méprendre sur le fait que, des deux côtés de l'Atlantique, des extrémistes risquent de susciter une politique dont toutes les démocraties auraient à souffrir. Il est vital pour la démocratie que nous soyons en mesure de surmonter ces difficultés.

Le président Kennedy déclarait que le *partnership atlantique* était indispensable à une Europe libre, et M. Struye a déclaré l'année dernière que les négociations Kennedy étaient la première mise à l'épreuve de l'esprit du *partnership atlantique*. Nous ne devons pas négliger l'occasion qui nous est offerte de dire ouvertement que, cette année, nous n'avons guère fait de progrès dans ce domaine. Je crains de ne pouvoir ici partager entièrement l'opinion de M. Dehousse lorsqu'il déclare que les négociations Kennedy ont bien commencé. Je crains que les premières négociations n'aient en rien répondu à nos espoirs. L'atmosphère n'était pas favorable, bien que le Président Johnson, qui a succédé au Président Kennedy, mort en de si tragiques circonstances, poursuive la politique de son prédécesseur.

On peut encore observer ceci : bien que le *partnership atlantique* reste un objectif fondamental de la politique américaine, le fait que l'Europe n'ait pas cette année progressé comme on l'espérait a peut-être quelque peu rejeté à l'arrière-plan ce *partnership atlantique* qui constituait le premier et le principal point de la politique américaine.

Le *partnership atlantique* ne joue plus aujourd'hui en Amérique le rôle décisif qui était encore le sien voici un an, à l'époque où l'on pensait pouvoir le réaliser plus rapidement. Mais je suis d'accord avec M. Dehousse pour penser que, pour le moment, on ne peut naturellement rien précipiter et que les élections de cette année, surtout en Amérique et en Grande-Bretagne, pourraient se révéler décisives pour l'avenir.

L'attitude positive et l'optimisme de mon ami M. Dehousse sont encourageants. Mais il ne m'en voudra pas si je pose cette question : l'attitude positive qu'il exprime au nom du Parlement européen est-elle également celle des gouvernements des États membres ? La C.E.E. en tant que Communauté parle-t-elle le même langage que M. Dehousse en sa qualité de représentant du Parlement européen ?

Monsieur le Président, je crois que l'idée d'un *partnership atlantique* a beaucoup perdu de sa force. Cependant nous avons tout intérêt, en tant qu'Européens, à contribuer le plus possible au succès des négociations Kennedy, à réduire et à combler le fossé qui nous sépare. Car si aujourd'hui, les deux groupements économiques européens ont atteint des réductions de 60 % des tarifs douaniers et que ce processus se poursuive, si, conformément à l'esprit des négociations Kennedy, on parvenait à un abaissement de 50 % sur l'ensemble du territoire couvert par le G.A.T.T., les écarts entre les groupements commerciaux se trouveraient considérablement réduits, le problème perdrait de son acuité et les préoccupations seraient moindres.

Mais le succès des négociations Kennedy demeure aussi l'une des conditions de notre combat commun contre le besoin et la pauvreté dans les pays en voie de développement. Les programmes et les initiatives nationaux, indépendants, sont insuffisants, et, dans une large mesure, dépassés. Un échec de la Conférence du G.A.T.T. aurait vraisemblablement des conséquences très sérieuses. Je pense que nous n'avons pas le droit de nous leurrer : un échec réel des négociations Kennedy serait pour le moins un coup fatal porté à l'idée, au concept de *partnership atlantique*.

Il me semble, Monsieur le Président, que nous avons le droit — non au moyen d'une résolution que naturellement nous ne pouvons voter, mais d'un appel — de nous adresser à tous les gouvernements européens, les exhortant à n'épargner aucun effort pour assurer le succès des négociations Kennedy après toutes les difficultés et tous les mécomptes que nous avons connu jusqu'ici.

J'ai dit que le second point de notre enquête a trait aux rapports de l'Europe avec le monde communiste. Ces problèmes sont délicats et très controversés, mais nous devrions néanmoins en parler aussi ouvertement que l'a fait M. Dehousse dans son rapport.

Les pays de l'Europe occidentale connaissent des difficultés dans leurs relations avec les États communistes du bloc oriental qui sont tous placés sous le régime du commerce d'État. Les difficultés sont d'autant plus grandes que ce ne sont pas seulement les divers facteurs économiques d'Europe occidentale, les diverses entreprises, les firmes, mais aussi les États de l'Europe occidentale qui se livrent souvent une sérieuse concurrence sur les marchés de l'Europe orientale.

On ne doit pas s'en étonner; il n'est que trop compréhensible que les communistes spéculent sur les conflits opposant les pays occidentaux. On pourrait remédier à ce manque d'unité qui est fâcheux et constitue un handicap.

Dans son rapport, M. Dehousse a réclamé une politique commune, unifiée, de la C.E.E. à l'égard de l'Europe orientale. En cela il a raison. J'ajouterai cette question : la nécessité d'une telle politique commune ne dépasse-t-elle pas le cadre de l'Europe des Six? Nous tous, pays industrialisés de l'Europe occidentale, n'avons-nous pas besoin d'une telle politique commune? N'en avons-nous pas besoin pour les échanges avec l'Est dans le cadre de l'O.C.D.E.?

Je puis peut-être, en tant qu'Autrichien, représentant d'un pays dont la part dans les échanges avec l'Est est relativement importante — de 13 à 15 % — dire que nous n'entretiens aucune illusion quant au commerce avec les États communistes. Mais toutes les expériences faites permettent de dire qu'un accroissement des échanges avec les pays de l'Est pourrait — je dis « pourrait » — être l'une des conditions préalables d'une entente limitée entre l'Est et l'Ouest. J'ajouterai, avec la même prudence, qu'un accroissement des échanges avec l'Est pourrait contribuer à une détente entre l'Est et l'Ouest. Sans pouvoir dire avec certi-

tude que la détente sera automatique, je puis dire cependant : l'Europe libre a toutes les raisons de considérer comme souhaitable le développement des relations commerciales avec les pays situés derrière le rideau de fer, notamment avec les pays satellites. Si nous savons nous y prendre, nous n'aurons pas à craindre d'être commercialement dépendants, ne serait-ce que partiellement, des pays communistes. Leur puissance économique et leur capacité d'absorption commerciale ne sont pas assez grandes pour cela. Leur attitude dépendra en outre du comportement des pays d'Europe occidentale.

J'ajouterai que l'Amérique, ces derniers temps, a quelque peu modifié sa position. Lors de la Conférence mondiale sur le commerce à Genève, un délégué sud-américain a déclaré : si les États-Unis négocient maintenant avec les pays communistes un accroissement des échanges et s'ils réalisent cet accroissement, il est vraisemblable que nous autres, Sud-Américains, pouvons faire de même sans devoir craindre les foudres de Washington.

Le Président Johnson, qui n'a certes pas d'illusions à ce propos, a récemment déclaré que les efforts pour établir des contacts pacifiques avec les peuples de l'Europe orientale vont dans le sens des efforts déployés par les démocraties occidentales pour assurer une paix durable et véritable.

Monsieur le Président, le troisième domaine, domaine capital, que nous traitons dans notre rapport du Conseil de l'Europe, est celui de la position et de la responsabilité de l'Europe à l'égard des pays en voie de développement. Les mots nous manquent pour décrire la monstrueuse inégalité qui existe entre ces pays et nos riches pays industrialisés. Le Secrétaire Général de la Conférence mondiale sur le commerce de Genève, M. R. Prebisch, a communiqué quelques chiffres fort intéressants. Il compare les pays en voie de développement, le monde occidental et le bloc oriental en se référant à leur part relative dans la population mondiale et à leur part relative dans le revenu mondial, et il cite un chiffre moyen général de revenu annuel par habitant. Les pays en voie de développement qui sont représentés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce mondial comptent 90 nations et

représentent 45 % de la population mondiale. Leur part du revenu mondial est de 14 %; leur revenu moyen par habitant et par an est évalué à moins de 200 dollars. Le bloc oriental représente 11 % de la population mondiale et sa part dans le revenu mondial est de 18 %. Le revenu moyen annuel par habitant est évalué à quelque 600 dollars. Notre monde occidental — y compris, naturellement, les États-Unis — représente 16 % de la population mondiale et sa part du revenu mondial est de 55 %; le revenu annuel moyen par habitant est évalué à plus de 2 000 dollars.

Que signifient ces simples chiffres? Le plus alarmant, c'est que, malgré les efforts d'assistance technique, malgré des milliards de dollars dépensés chaque année, malgré l'envoi de milliers d'experts, nous, les riches, ne cessons de nous enrichir tandis que les pauvres restent pauvres ou même le deviennent plus encore. Les richesses de ce monde — matières premières, biens de consommation, mais aussi main-d'œuvre qualifiée — sont très inégalement réparties et le fossé ne cesse de s'élargir. L'aide au développement n'a pas résolu le problème et n'a guère apporté d'amélioration. Nous nous trouvons devant ce phénomène : une angoissante poussée démographique, une offensive de la faim. La faim se fait de plus en plus pressante. Je me demande si, dans notre monde de l'abondance et dans la vie de tous les jours, nous n'avons pas tous tendance à l'oublier. Mes chers collègues, est-ce que nos électeurs y pensent? A-t-on l'occasion d'y penser?

Je citerai de nouveau des chiffres récents. On considère que 2 200 calories constituent un minimum pour la nourriture d'un adulte. En 1938, pour 38 % de la population mondiale, le nombre des calories était inférieur à 2 000; en 1958, cette proportion était déjà de 67 % de la population mondiale. On estime qu'actuellement 70 % de la population mondiale disposent d'un nombre de calories inférieur à ce minimum vital.

Nous nous trouvons d'un côté devant une sous-alimentation croissante et une aggravation de la faim et, de l'autre devant une richesse qui se concentre de plus en plus dans les mains d'une minorité. Nous devons nous rendre compte qu'il s'agit là du problème majeur de la seconde moitié du xx^e siècle. L'Europe

ne peut rester indifférente devant ce problème. Aujourd'hui, on ne conteste plus guère le principe de l'aide au développement. On a le sentiment que l'aide au développement est devenue une mode, très « portée »; on est fier de cette mode qui est de fournir une aide au développement. Mais nous devons nous rendre compte que tout ce qui est fait est insuffisant et restera insuffisant, qu'il doit y avoir une action commune, radicale et de grande envergure, des pays industrialisés. Il ne fait aucun doute que toutes les tentatives d'aide technique accordée avec l'arrière-pensée de plus ou moins maintenir ou rétablir les rapports colonialistes du passé, sont nécessairement vouées à l'échec.

L'objectif ne peut être qu'apporter aux nations pauvres du monde dans leur combat contre la misère et la faim une aide des pays industriels avec les moyens les plus efficaces. On dit souvent que les secours, les simples envois de nourriture, sont insuffisants. Certes, mais les experts nous apprennent que la main-d'œuvre locale, du fait de la sous-alimentation, n'a pas été capable de faire fonctionner les industries installées par les pays occidentaux; l'on a dû appliquer pendant plusieurs mois un programme d'alimentation, pour pouvoir simplement mettre en route les installations industrielles.

Il faudra fournir les biens d'investissement; il faudra développer la scolarisation et la formation professionnelle.

Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur le fait que le nombre des analphabètes n'a pas diminué. D'après les statistiques de l'Unesco, ils représentent actuellement quelque 80 % de la population mondiale. On évalue à 10 millions le nombre d'enseignants nécessaires dans les pays en voie de développement; ce chiffre ne diminuera pas, étant donné la poussée démographique. Il faudra non seulement offrir une instruction technique, le *know how*, mais aussi faire en sorte que se développe une morale du travail qui maintenant va de soi dans les pays civilisés, mais qui représente pour ces peuples un bond en avant de plusieurs siècles ou de plusieurs millénaires.

On a parlé de la liberté des marchés. Nous devons ouvrir nos

marchés. Nous devons, comme l'a souligné M. Dehousse, assurer la stabilisation des prix des matières premières, mettre un terme à la chute des prix et, peut-être, opérer des revalorisations.

Le plus étonnant — et je crois que nous autres parlementaires des pays industrialisés de l'Ouest, nous devons nous en rendre compte — c'est que la chute des prix intervenue sur les marchés mondiaux n'a guère profité aux consommateurs de nos pays. Les pays ont souffert de cette chute des prix, mais la situation des consommateurs européens sur les marchés ne s'est guère améliorée. Je crois que les pertes subies par les pays en voie de développement ont été compensées par des prélèvements sur les recettes fiscales dans les pays de l'Ouest. Nos peuples ont dû payer deux fois pour le fléchissement des prix, sans y gagner quoi que ce soit. Dans ce domaine, des mesures énergiques sont indispensables. Mais l'arme décisive contre la faim, c'est l'industrialisation des pays sous-développés eux-mêmes. La transformation totale de la structure économique de ces pays serait un processus de longue haleine, mais nous devons savoir qu'il ne sera pas possible dans le cadre national étroit des nouveaux États, mais seulement dans celui de larges groupements régionaux des jeunes nations. Ce sera un immense bouleversement. Nous disons dans notre rapport qu'en s'engageant dans ce processus, les jeunes nations n'adopteront pas toujours les doctrines et les méthodes de notre monde industriel occidental. Nous ne devons pas nous étonner de ce que l'industrialisation au xx^e siècle se réalise selon d'autres lois sociologiques que le processus d'industrialisation du xix^e siècle. Je crois qu'à une époque où la science et la technique bouleversent chaque jour notre existence, s'attendre à conserver ce qui existe est la seule utopie qui subsiste encore. Tous les autres bouleversements ont été mis à l'ordre du jour par une révolution scientifique qui se développe avec une rapidité considérable. Je crois qu'il nous faudra faire tout ce qui est en notre pouvoir pour découvrir, dans ce processus d'industrialisation des pays en voie de développement, le moyen qui leur permettra de se libérer de la faim et de la pauvreté, d'élever leur niveau de vie et leur niveau culturel, et de résoudre le problème du contrôle des naissances, lequel est moins une question d'information qu'une question d'élévation du niveau de vie et du niveau culturel. Je crois

que ce sera le seul chemin menant à la véritable autodétermination, à la véritable démocratie; car si les mouvements anti-coloniaux ont conduit les pays à l'indépendance, ils ne les ont que très rarement conduits à la liberté, à la démocratie. L'industrialisation pourra créer à la fois les conditions préalables à une vie meilleure et à une vie plus libre.

Monsieur le Président, nous devons y préparer nos pays. Nous devons surmonter notre vieux nationalisme et prendre conscience qu'il convient de considérer le nouveau nationalisme et les étranges et dangereuses tendances chauvinistes des pays en voie de développement comme quelque chose de comparable à nos propres péchés de jeunesse. Il nous faudra user de beaucoup de diplomatie et de psychologie, pour aider les peuples à se dégager de ces erreurs. Nous devons créer une atmosphère nouvelle de confiance entre les riches et les pauvres; car aucun d'entre nous ne doit s'imaginer que nous pourrions conserver notre niveau de vie élevé, notre liberté et la paix, si ce processus d'appauvrissement, d'expansion démographique rapide se poursuit. Nous devons engager une vaste action d'aide multilatérale et d'investissements publics.

Je dirai que plus nous engagerons d'actions multilatérales au sein de l'O.C.D.E., par exemple, plus vite nous pourrions collaborer avec les pays en voie de développement qui nous considéreront moins comme « suspects de former un bloc militaire » que comme des pays neutres, comme des partenaires acceptables, et qui coopéreront avec nous. A plusieurs reprises le Conseil de l'Europe a clairement exprimé cette opinion. A notre sens, Monsieur le Président, c'est seulement ainsi que nous pourrions accomplir les grandes tâches techniques et éducatives qui nous incombent dans ce domaine.

Ce ne sont pas là des questions intéressant une nation européenne, un groupe européen; elles nous concernent tous en Europe et elles nous concernent dans la mesure où nous sommes, nous l'espérons, un *partnership atlantique* en formation. La solution des ces problèmes gigantesques est une caractéristique de notre époque et elle appelle de manière pressante une action com-

mune des pays industriels européens et du monde occidental. Nous l'avons dit au début de cette intervention : l'Europe a retrouvé une puissante position économique, mais il ne suffit pas d'additionner les États nationaux et leur puissance ou les groupes et leur puissance. Il nous faut réaliser une plus grande unité, travailler davantage à vaincre les obstacles qui nous séparent encore en Europe. Dans la poursuite d'une unité politique et économique d'une Europe libre aussi large que possible, nous devons, Monsieur le Président, insister pour que les plus grands efforts en vue d'un minimum d'action commune soient déployés dès maintenant, à la Conférence mondiale sur le commerce, dans la négociation Kennedy.

Monsieur le Président, l'Europe doit prendre conscience de sa grande responsabilité historique. Nous devons porter l'unité européenne au-delà de ce qui a été réalisé jusqu'ici. Nous devons œuvrer à la création du *partnership atlantique*, afin d'être à la hauteur des exigences de notre siècle. C'est seulement ainsi — tel est l'avis du Conseil de l'Europe — que nous nous montrerons capables et dignes de transmettre le patrimoine culturel européen et de réaliser les grands idéaux humanistes de l'Europe. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Del Bo.

M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la réunion jointe de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen constitue un événement qui, plus que tout autre, symbolise, aux yeux de l'opinion publique du continent, la convergence des efforts entrepris par les peuples occidentaux pour réaliser leur unité.

Cela ressort du sujet même qui a été retenu pour les travaux communs de cette assemblée, sujet dans lequel on retrouve, je dois l'ajouter, une des lignes directrices de l'action de la Haute Autorité au cours de l'année dernière et qui continuera de l'être dans un avenir immédiat.

Chacun sait quel est le rôle joué par la Communauté charbon-acier dans les échanges mondiaux des deux produits de base relevant de sa compétence. Ce rôle comporte deux aspects fondamentaux, l'un économique et l'autre politique. En outre, il est appelé à s'intensifier de façon à porter au maximum la participation constructive de la Communauté aux efforts actuellement déployés pour obtenir une meilleure organisation et un développement plus substantiel du marché mondial.

La Haute Autorité a accueilli avec faveur la récente ouverture des négociations générales du G.A.T.T. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur sidérurgique, elle est convaincue que ces négociations offrent une occasion précieuse d'améliorer l'équilibre du marché mondial, et ce au bénéfice des Etats membres comme des pays tiers, qu'ils soient déjà industrialisés ou encore en voie de développement économique.

C'est là, en effet, un secteur dans lequel il y a des progrès à faire, et les négociations du G.A.T.T. se révèlent justifiées dans la mesure même où elles permettront de réaliser certains rapprochements indispensables. Cela est particulièrement vrai de la protection tarifaire qui, aujourd'hui encore, est caractérisée par de graves disparités et demande, par conséquent, à être suffisamment équilibrée. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe encore d'autres obstacles, communément qualifiés de paratarifaires, tels que les mesures antidumping, la détermination de la valeur en douane et tous ces moyens de résistance dont découlent non seulement une situation d'inégalité, mais aussi très souvent, des manifestations d'individualisme excessif ou même d'arbitraire inadmissible.

La Haute Autorité entend faire connaître son point de vue à ce sujet. Elle souhaite un rapprochement des droits de douane des grands pays producteurs à des niveaux modérés, de même qu'elle sollicite une amélioration progressive, mais réelle, des autres facteurs ayant une incidence sur les échanges. Des conversations sont actuellement en cours au sein des diverses institutions communautaires et entre ces institutions en particulier avec les gouvernements des États membres et avec le Conseil spécial

de ministres, en vue de définir d'une façon précise une attitude commune des six États, car il s'agit d'aborder les négociations du G.A.T.T. dans les perspectives que j'ai cherché à dégager et avec le maximum de chances de succès.

N'oublions pas que la structure même de la Communauté charbon-acier la rend particulièrement sensible aux problèmes actuellement en discussion. Il existe à cela trois raisons précises.

La première est une question de principe. Les fondateurs de la Communauté, en rédigeant le traité qui la régit, ont mis l'accent sur son ouverture sur le monde extérieur. En effet, le traité de Paris déclare que les institutions doivent veiller à l'approvisionnement régulier du marché en tenant compte des besoins des pays tiers et qu'elles doivent, à cet effet, promouvoir le développement des échanges.

La deuxième raison est une conséquence de ce principe. L'intensité des échanges de la Communauté avec les pays tiers a amené celle-ci à harmoniser les droits qu'elle perçoit sur l'acier d'origine extérieure qui est introduit sur son marché. Or, cette harmonisation s'est opérée à un niveau plus bas que les droits antérieurs, nettement inférieur à la moyenne arithmétique des droits des États membres. C'est là une preuve tangible de la volonté d'ouverture de la Communauté. On pourrait même dire que la Communauté a, d'une certaine manière, devancé l'objectif que se proposent actuellement les négociations du G.A.T.T.

La troisième raison de la sensibilité de la C.E.C.A. aux problèmes du commerce mondial tient enfin, pour une large part, à l'accroissement rapide de ses importations de produits sidérurgiques et au fléchissement relatif de ses exportations. Cette situation ne s'explique pas seulement par des facteurs conjoncturels, elle traduit aussi une transformation structurelle à l'échelle mondiale.

En effet, avec 33 millions de tonnes en 1962, les importations de minerai de fer de la Communauté ont augmenté de 160 % depuis 1954. Un tel volume représente une valeur de 400 millions

de dollars, c'est-à-dire près de 2 % de la valeur des importations totales des six États de la Communauté. En même temps, les importations de produits sidérurgiques de la Communauté se sont multipliées, passant de 0,65 million de tonnes en 1954 à 4 millions de tonnes en 1963, de sorte que les six États absorbent aujourd'hui autant d'acier que les États-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne les exportations communautaires d'acier, elles se sont développées dans une proportion moindre que les importations. On trouve là confirmation du fait que l'existence de la Communauté ne porte pas préjudice aux autres producteurs mondiaux qui, au contraire, ont pu développer de façon plus intense leurs ventes de produits sidérurgiques.

Pour ce qui est du charbon, la Communauté assure environ 12 % de la production mondiale, mais cela ne l'a pas empêchée, pendant les dix dernières années, de devoir recourir à de fortes importations en provenance des pays tiers, de sorte que, toujours en l'espace de dix ans, les importations ont accusé un excédent de 2,5 milliards de dollars environ sur les exportations. Ces derniers temps encore, les importations ont continué à dépasser les exportations, et ce malgré les difficultés inhérentes à la crise structurelle que connaissent les entreprises charbonnières de la Communauté.

L'année 1963 nous a confrontés avec une détérioration générale des prix de l'acier dans le marché commun. Celle-ci a eu pour causes directes l'alignement sur les offres des pays tiers ainsi que la faible progression de la consommation. La conséquence la plus grave dans l'immédiat en a été la diminution préoccupante des déclarations d'investissements nouveaux, qui est de nature à menacer la capacité concurrentielle des entreprises de la Communauté. Tous ces facteurs ont amené la Communauté à prendre, en 1963 et début 1964, certaines mesures de sauvegarde. On a donné de ces mesures les interprétations les plus diverses et il n'est donc pas inutile d'en rappeler ici la signification exacte.

La Haute Autorité s'est trouvée, en fait, obligée d'agir sans retard et avec la plus grande efficacité. Les mesures recomman-

dées par elle visent toutes à un rétablissement d'un prix normal de l'acier; elles concernent aussi bien le marché intérieur que les échanges avec les pays tiers, et surtout avec les pays à commerce d'Etat.

L'alignement de la protection périphérique consistant à harmoniser au niveau italien le tarif de la C.E.C.A. ne doit pas être envisagé indépendamment des autres mesures. D'autre part, en arrêtant toutes ces mesures, la Communauté a eu, dès le début, le souci d'éviter tout préjudice injustifié aux intérêts des pays tiers et toute perturbation des courants traditionnels d'échange. Elle a, par conséquent, retenu un niveau modéré de protection tarifaire, mais un niveau pourtant suffisant, en raison notamment des effets psychologiques des mesures de sauvegarde, pour redresser la situation du marché commun de l'acier.

Les initiatives de la Haute Autorité ont été apparemment plus qu'opportunes car, après l'adoption des mesures dont je viens de parler, la situation s'est incontestablement améliorée, surtout dans le secteur des prix.

Le souci de respecter les courants traditionnels d'échange et de ne pas causer de préjudices injustifiés aux exportateurs mondiaux d'acier qui fournissent habituellement la Communauté s'est traduit par une atténuation sensible des incidences de la décision générale de relever la protection périphérique. Cette atténuation a pris la forme de contingents tarifaires, c'est-à-dire de contingents à droits de douane réduits, de nature à satisfaire les désirs exprimés par les pays tiers qui sont principalement intéressés aux échanges commerciaux avec la Communauté.

Pour connaître exactement les vœux des pays tiers, la C.E.C.A., inaugurant un système nouveau dans le domaine des relations commerciales, a offert à ces pays de nombreuses consultations. Celles-ci ont eu lieu, aussi bien avant qu'après l'adoption des mesures de sauvegarde, avec tous les États qui se sont jugés touchés par les mesures, en particulier les États européens les plus voisins de la Communauté.

L'étendue de ces consultations et l'esprit de compréhension qui les a caractérisées constituent la meilleure preuve de la volonté de coopération de la Communauté charbon-acier, volonté dont elle ne s'est jamais départie et qu'elle entend bien renforcer à l'avenir en vue d'aménager de façon permanente ses rapports avec les autres États européens et les autres États du monde.

Cette expérience récente tentée par la Communauté charbon-acier a confirmé la Haute Autorité dans une conviction fondamentale, à savoir que les difficultés auxquelles on se heurte actuellement ont pour cause profonde un déséquilibre structurel. Ce déséquilibre se manifeste sur le plan mondial et exige, si l'on veut l'éliminer, une série de mesures qui relèvent de la politique et des relations commerciales. Si l'on réussit, en effet, à réduire les différences existant entre les niveaux de protection tarifaire des Grands États producteurs, comme se le proposent les négociateurs du G.A.T.T., on aura déjà fait un progrès extrêmement utile sur la voie de l'assainissement du marché de l'acier et l'on aura apporté, en même temps, une contribution appréciable au développement des relations commerciales entre tous les États du monde. (*Applaudissements.*)

PRÉSIDENTE DE M. PFLIMLIN

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

M. le Président. — Je remercie M. le président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. de l'exposé très substantiel qu'il a bien voulu nous faire.

La parole est à M. Hallstein.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la position de la Communauté économique européenne dans le commerce mondial se manifeste sous trois

aspects : premièrement, elle se reflète dans les données de nos importations et de nos exportations; deuxièmement, elle dépend de la panoplie d'instruments dont dispose la Communauté et troisièmement, elle repose sur les décisions fondamentales de politique commerciale de la Communauté. Le premier aspect touche le commerce, les deux autres la politique commerciale.

Sur le premier point, je me bornerai à compléter par quelques données l'impressionnant répertoire de chiffres de M. Dehousse. Ces données corroboreront deux thèses :

La première thèse s'adresse à nos amis du dehors. La voici : la Communauté a plus que toute autre puissance commerciale contribué au maintien du caractère libéral du commerce mondial. La chose est évidente. La C.E.E. est le plus gros importateur du monde. Sa part dans les importations mondiales de 1963 a été d'un cinquième (et même de plus de 30 % si l'on y inclut le commerce intérieur) et elle continue de croître. Pour la même année, les importations des États-Unis ont représenté 70 % environ des importations de la C.E.E. et celles du Royaume-Uni 56 %. Il n'y a pas que dans le domaine des produits industriels que les importations communautaires ont considérablement augmenté depuis 1958 à savoir de 124 %. Sur le plan agricole également, les importations de la Communauté se sont accrues de 2 milliards de dollars depuis 1958 et de 500 millions de dollars pour la seule année passée, ces chiffres sont le résultat de notre politique commerciale libérale. A plusieurs reprises, nous avons abaissé de 20 % au total le tarif extérieur commun, déjà bas en lui-même.

L'autre thèse nous intéresse plus particulièrement. Elle dit ceci : Pour la Communauté, préserver sa compétitivité est une question de vie ou de mort. Cet impératif découle de la structure de son commerce extérieur : la part du produit national brut revenant aux exportations à destination des pays tiers est chez elle plus du double de celle des États-Unis, presque quadruple du chiffre de l'Union soviétique. C'est là un mérite de ses industries exportatrices : pas moins de 24 % des exportations mondiales de

produits finis industriels (38 % avec le commerce intracommunautaire) proviennent de la Communauté.

Il serait inconsideré de se contenter d'enregistrer ces chiffres avec satisfaction. La suppression des barrières douanières avivera la concurrence entre les nations industrialisées. Les pays en voie de développement cherchent leur salut dans une industrialisation rapide, même s'ils n'ont pas encore de marchés intérieurs suffisants. Ce doit être une incitation à intensifier le rendement de notre économie exportatrice.

Une deuxième conclusion se dégage de ces chiffres relatifs aux échanges commerciaux et j'en arrive déjà ainsi à mon deuxième point : la Communauté doit pouvoir disposer d'un éventail d'instruments en rapport avec sa puissance commerciale, afin d'être en état d'exercer une action dans le domaine de la politique commerciale. Sa force l'oblige à agir en assumant ses responsabilités. Jusqu'à quel point est-elle dès aujourd'hui en mesure de le faire? Le succès de la Communauté, succès qui ressort des données économiques, a fait dans le monde une si vive impression, a éveillé de si vastes espoirs que la force de la Communauté est mesurée dès maintenant, avant même que la Communauté ne soit achevée, en fonction de ce qu'elle sera une fois l'œuvre parfaite. C'est ce que montre l'offre américaine de *partnership atlantique*, et ce que révèlent les demandes des pays en voie de développement en vue d'une aide accrue et d'une solution plus rapide des grands problèmes du commerce mondial dont l'Europe ne peut venir à bout qu'à l'échelon communautaire.

Mais aujourd'hui la Communauté ne dispose pas encore des instruments de politique commune de commerce extérieur dont elle a besoin si elle veut combler ces grands espoirs. Elle ne se trouve qu'à mi-chemin de la période de transition.

D'après le traité de Rome, les États membres procèdent à la coordination de leurs relations commerciales avec les pays tiers de façon qu'à l'expiration de la période de transition les conditions nécessaires à une politique commerciale commune soient réunies. D'ici là les règles de la politique commerciale nationale

doivent se fondre progressivement en formules unifiées, communautaires. Les instruments de politique commerciale ne peuvent plus être manœuvrés au niveau national si le Marché commun doit fonctionner comme un marché intérieur.

Permettez-moi de prendre quelques exemples, à l'appui de cette affirmation : de plus en plus, la communauté se présente comme une entité dans les négociations de politique commerciale avec les pays tiers, car on ne peut négocier que de façon uniforme sur un tarif extérieur uniforme. Les traités bilatéraux des pays membres doivent être commués progressivement en accords communautaires. Il faut dresser une liste de libération commune, unifier le régime d'exportation, régler la gestion communautaire des contingents et garantir une défense commerciale efficace de la Communauté contre les pratiques d'importation irrégulières des pays tiers.

La majeure partie de ce chemin reste à parcourir : c'est avec la politique douanière que nous avons le plus avancé. L'alignement des droits de douane nationaux sur le tarif extérieur commun, dont la dernière lacune vient d'être comblée, est aux deux-tiers accompli. Déjà c'est la Communauté qui mène les négociations dans le cadre du G.A.T.T.

Des progrès ont pu être réalisés aussi dans le domaine de la politique commerciale en ce qui concerne les produits agricoles. La Communauté est aujourd'hui compétente pour nombre de produits importants. Il est vrai que la décision matérielle fondamentale sur le prix commun des céréales fait encore défaut. On note les premières amorces d'une unification dans le domaine de la politique commerciale conventionnelle. L'accord commercial avec l'Iran vient d'être suivi par l'accord avec Israël. D'autres négociations sont en cours.

Dans d'autres domaines, les progrès sont restés dans le cadre d'une simple coordination. Mentionnons les décisions du Conseil par lesquelles les États membres se sont engagés, premièrement à se consulter mutuellement avant de conclure des traités bilatéraux, deuxièmement à insérer dans ces traités, une

clause qui permet d'adapter le contenu des traités à la future politique commerciale de la Communauté et troisièmement à limiter la validité des traités de façon que des traités de la Communauté puissent s'y substituer au plus tard en 1970.

Etroites sont donc les limites dans lesquelles la Communauté peut dès aujourd'hui se faire entendre comme entité, agir elle-même et assumer des responsabilités. Le processus d'harmonisation intracommunautaire s'accomplit peut-être plus lentement que prévu. Mais il avance. Nos amis du dehors ne devraient pas perdre patience. Seule une Communauté se présentant comme un tout homogène peut être pour eux un partenaire sûr et précieux.

La corrélation entre une coordination réussie et l'efficacité de l'action apparaît aussi dans les négociations économiques qui sont actuellement en cours à Genève. Sans vouloir faire des pronostics, j'aimerais cependant signaler un contraste qu'on ne saurait ignorer : dans les négociations Kennedy, la Communauté se présente comme un tout. Un dialogue des continents s'amorce et des résultats constructifs se profilent.

La conférence mondiale sur le commerce offre en revanche le tableau d'un manque de coordination et d'un manque de concordance matérielle entre les nations industrielles du monde libre. A force de vouloir maintenir des positions indépendantes, les nations industrialisées ne peuvent, face aux 75 pays moins développés qui font preuve d'une dangereuse solidarité dans la revendication, parvenir ni dans les questions procédurales ni dans les questions matérielles, ni dans un sens positif ni dans un sens négatif, au degré souhaité de concordance des vues.

Il est donc dans notre propre intérêt comme dans celui de nos partenaires que les pays de la Communauté composent une entité capable d'agir.

Le point décisif est naturellement celui des objectifs que la Communauté entend atteindre à l'aide des instruments mis en place. J'en arrive ainsi à mon troisième point, le plus important, celui de la politique commerciale matérielle de la Communauté.

Je choisirai quatre groupes de questions; elles concernent le commerce avec nos voisins européens, le commerce avec les partenaires atlantiques, le commerce Est-Ouest et le commerce avec les pays en voie de développement. Restent donc à l'écart des sujets de politique économique extérieure aussi importants que les problèmes monétaires mondiaux, l'association avec la Grèce et la Turquie, les négociations avec l'Autriche, sujets qui se rattachent étroitement aux questions du commerce mondial.

Considérons les positions de la Communauté dans ce système mondial de coordonnées qui commande les relations entre les pays évolués d'une part et entre pays industrialisés et pays en voie de développement d'autre part.

D'abord en ce qui concerne la politique commerciale de la Communauté à l'égard des pays économiquement avancés de l'hémisphère nord : la Communauté souscrit à l'idée qu'un commerce multilatéral aussi libre que possible et basé sur une stricte application de la clause de la nation la plus favorisée est le meilleur ordre qui puisse être trouvé pour des États ayant atteint un tel stade de développement.

Ce n'est pas là une simple proclamation faite du bout des lèvres. Grâce à cette politique, l'intégration économique des Six non seulement n'a pas nui au commerce avec les voisins européens, mais l'a encouragé :

De 1958 à 1963 nos importations en provenance de l'A.E.L.E. ont augmenté au total dans une proportion de 71 % (18 % en 1963) cependant que cette proportion était de 105 % pour la Grande-Bretagne. Elles se sont accrues bien plus fortement que nos exportations à destination de l'A.E.L.E., et même plus encore que les exportations entre pays de l'A.E.L.E. Durant la même période les importations entre pays de l'A.E.L.E. ont augmenté de 55 % (comparativement, les importations intracommunautaires ont augmenté de 131 %). On est donc tenté d'affirmer que les pays de l'A.E.L.E., et en particulier la Grande-Bretagne, ont profité plus fortement de l'essor économique de la Communauté provoqué par l'intégration que du désarmement douanier au sein de

l'A.E.L.E. Nous pensons que ces chiffres donnent tort à ceux qui prophétisaient une scission économique de l'Europe. Il témoigne de notre volonté d'éviter un cloisonnement entre Européens.

Le volume des échanges doit être maintenu à un niveau élevé. C'est ce que garantissent à tout le moins les négociations Kennedy que nous entendons mettre aussi à profit — comme on le sait — pour les échanges européens. J'aimerais insister sur un point, afin de montrer l'intérêt que représente pour l'Europe entière les négociations du G.A.T.T.

Actuellement l'A.E.L.E. a diminué de 60 % ses droits de douane internes. Nous aussi, nous les avons réduits de 60 %. C'est dans cette proportion que nos exportations à destination de l'A.E.L.E. et celles de l'A.E.L.E. à destination de la C.E.E. sont traitées différemment par rapport au commerce interne de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. Néanmoins — comme je l'ai déjà dit précédemment — les progrès du marché commun ont eu une influence extrêmement favorable sur le commerce entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.

Une réussite des négociations Kennedy nous garantira que ces relations subsisteront. Abstraction faite du cas particulier des disparités les abaissements de droits résultant des négociations Kennedy auront pour effet de conserver dans les limites actuelles l'ampleur de la différenciation au stade final du désarmement douanier interne. Leur caractère libéral déterminera aussi les relations de la Communauté avec ses partenaires commerciaux de la zone atlantique. Cela s'explique politiquement et économiquement. Politiquement ces relations continuent d'être placées sous le signe de la proposition des U.S.A. de coopérer sur un pied de stricte égalité et en tant que partenaire d'une Europe unie à toutes les tâches que comportent l'édification et la défense d'une communauté des nations libres. Le Président Johnson a souscrit à cette offre que le Président Kennedy avait le premier formulée dans son discours historique de Philadelphie. En pratiquant une politique commerciale libérale, la Communauté se conforme à

l'objectif de politique économique de ce plan sanctionné par le *Trade Expansion Act*.

Economiquement, la Communauté entend obtenir par l'intermédiaire d'un commerce mondial libre florissant — principalement pour les produits industriels — une meilleure division du travail, une productivité accrue et une expansion plus rapide. La concurrence à attendre d'une suppression des barrières commerciales doit aider à préserver la stabilité économique, avant tout à combattre le danger d'inflation. Pour cette raison aussi, la Communauté mettra tout en œuvre pour que les négociations Kennedy soient couronnées de succès.

Au regard des négociations Kennedy, le problème de la compétitivité européenne prend une actualité particulière, et cela pour deux raisons : premièrement la Communauté doit s'astreindre à une discipline plus rigoureuse si elle veut assurer à l'intérieur la stabilité et l'expansion économiques indispensables pour garantir l'équilibre vis-à-vis de l'extérieur. Deuxièmement sa politique économique intérieure doit garantir la possibilité pour les entreprises de développer des unités de production capables d'entrer dans la compétition atlantique.

Une multitude de problèmes, qui ont été intensément discutés dans le public précisément ces derniers mois, se posent, dans le commerce Est-Ouest.

La question de l'ordre matériel qui pourrait s'appliquer à ce commerce reste encore sans solution. Étant donné la diversité des systèmes économiques en présence et les questions politiques en suspens entre l'Est et l'Ouest, les principes qui régissent le monde libre ne sont pas directement transposables aux échanges avec les pays de l'Est.

La Communauté doit encore mettre au point sa politique commerciale à l'égard de ces pays et prévoir les instruments nécessaires. Tout comme la politique des divers pays membres, la future politique communautaire devra aussi assurer l'équilibre entre une politique d'importation libérale qui permette aux pays

du bloc oriental de se procurer les devises nécessaires pour leurs achats à l'Ouest et un système de mesures de contrôle qui prévienne toute perturbation d'origine économique ou politique sur le Marché commun.

Cette politique des pays membres a fait ses preuves : le commerce de la Communauté avec l'Est a progressé de 87 % au cours des cinq dernières années, progression à peu près double de celle du commerce de la C.E.E. rapporté à la moyenne mondiale. Il reflète le caractère complémentaire des structures économiques. Ces derniers temps, il est vrai, l'évolution a été moins favorable. Cela tient au changement de la situation du commerce agricole. La C.E.E. n'en est qu'en partie cause. La véritable origine en est dans les modifications révolutionnaires de la technique agricole, qui entraînent de fortes augmentations de la productivité; en Europe aussi ces augmentations se font désormais sentir.

Il n'est que naturel que ces modifications structurelles ne transforment pas seulement le commerce agricole de la C.E.E. avec le monde libre — songez à l'épisode de la « guerre des poulets », mais affectent aussi le commerce avec l'Est.

Mais une situation géographique favorable et d'autres facteurs économiques nous autorisent à penser que les échanges de marchandises avec l'Est peuvent se développer de façon satisfaisante. Si l'Est parvient à intensifier son industrialisation, les échanges dans les deux sens peuvent à long terme recevoir une nouvelle impulsion d'une participation croissante des produits industriels. En fin de compte le volume du commerce avec l'État dépendra uniquement de la capacité de livraison et de la compétitivité des économies du bloc oriental. Actuellement les pays du bloc oriental sont encore loin de pouvoir livrer en contrepartie des produits de la Communauté les biens dont notre économie a besoin. L'Est et l'Ouest se trouvent aujourd'hui confrontés au même titre aux demandes des pays moins développés de l'hémisphère sud.

J'aborde ainsi le second grand chapitre de notre politique commerciale : la politique d'aide au développement. Notre tâche

est claire : faire des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine des partenaires dont les efforts convergent vers un même but : un progrès parallèle et commun, tel qu'il existe déjà dans la zone économique atlantique. En revanche, la voie, la méthode sont contestées.

En principe, nous considérons le commerce libre basé sur une stricte application de la clause de la nation la plus favorisée comme l'ordre le meilleur pour le commerce mondial. Nous devons cependant constater qu'actuellement le commerce libre à lui seul ne saurait résoudre le problème du développement. A quelques exceptions près, les pays en voie de développement ne sont pas encore en mesure de subsister dans une concurrence libre et de s'assurer sans aide une part suffisante sur le marché.

La division internationale du travail au moyen de la concurrence, but que nous devons poursuivre, suppose un minimum d'égalité dans la concurrence, afin que l'égalité des chances soit préservée. On ne voit pas pourquoi ce principe depuis longtemps reconnu en droit économique national ne devrait pas s'appliquer au niveau international.

Incontestablement il existe une inégalité considérable entre pays industriels et pays en voie de développement et — parfois plus nettement encore — entre pays en voie de développement avancé et pays moins favorisés. Pour pouvoir appliquer également le système d'économie de marché au commerce avec les pays en voie de développement — je songe ici au commerce des produits industriels —, il faut donc, de la part des pays industriels, des mesures d'aides sélectives, limitées dans le temps et dégressives qui soient commandées par l'objet du développement. Elles doivent tenir compte du niveau de développement du pays considéré et de la compétitivité de ses produits. Il est nécessaire en effet de pratiquer une politique de développement qui individualise. Telle est notre politique.

On lui oppose l'idéal d'une politique de développement cosmopolite, indifféremment humanitaire, qu'on nous vante comme modèle. A notre avis, ce système est incompatible avec la réalité

et économiquement déraisonnable, et cela pour les raisons suivantes :

1. C'est une utopie de supposer que la Communauté puisse dispenser une aide efficace en déversant indistinctement sa corne d'abondance et en essayant d'en répandre le contenu indistinctement sur le monde entier, alors que même les États-Unis, de crainte — comme le dit le rapport Clay — « *of attempting too much for too many too soon* » ont dû concentrer leur aide sur quelques pays sélectionnés. Nos possibilités d'aide sont limitées.

2. Nous ne pouvons et ne voulons accorder qu'une aide incitant à s'aider soi-même. Ce sont les pays en voie de développement eux-mêmes qui portent les premiers la responsabilité de leur essor économique. C'est leur affaire de créer un minimum de préalables internes, sans lesquels l'aide extérieure s'envole en fumée. Leur capacité de tirer parti de l'aide reçue est la condition de toute assistance. Là aussi nous tombons d'accord avec la méthode du Gouvernement américain, telle qu'il l'a lui-même définie à la Conférence mondiale sur le commerce.

3. Un système mondial non différencié, libéral, favorise inévitablement les situations acquises de certains pays en voie de développement avancé qui dénotent déjà une certaine industrialisation, et principalement de quelques pays d'Asie et d'Amérique latine. En revanche, il désavantage en particulier nombre de pays d'Afrique, bien qu'ils aient le plus grand retard à combler. L'Europe ne saurait accepter cette perspective. En raison des liens économiques, géographiques et historiques qui unissent l'Europe à l'Afrique, la Communauté a un rôle à remplir dans le développement du continent africain, rôle auquel elle ne peut ni ne veut se soustraire.

Ce rejet d'une politique d'aide au développement uniforme à l'échelle mondiale ne signifie nullement que les tâches de la Communauté dans ce domaine soient définies une fois pour toutes sur le plan régional. Au contraire : dans le flux vivant de la vie internationale, les objectifs à poursuivre au Proche-Orient et en Extrême-Orient, en Amérique latine et en Afrique doivent

constamment être redéfinis. Si c'est là du régionalisme, il s'agit d'une réalité, non d'une doctrine. La politique de développement de la Communauté ne peut s'enfermer dans des schémas comme l'alternative *open or closed system*.

A cet égard, la Communauté agrandira constamment le domaine de ses responsabilités. Dans son discours sur les *North and South Relationships*, le Sous-secrétaire d'État américain, George Ball, a dit à bon droit qu'il existe vraisemblablement une relation directe entre la volonté des nations européennes d'accepter une responsabilité à l'échelle mondiale et le progrès qu'elles réalisent sur la voie de leur unité politique et économique. Assurément — et c'est avec une autre citation extraite de ce même discours que je terminerai mon exposé : nous ne saurions ignorer notre responsabilité historique, *we cannot resign from history*. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certain d'être l'interprète de toute cette assemblée en remerciant M. le président Hallstein de nous avoir parlé avec tant de clarté et de franchise.

La parole est à M. Medi.

M. Medi, vice-Président de la Commission de l'Euratom. — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le vaste thème proposé à notre débat d'aujourd'hui est fondamentalement lié aux aspects nouveaux de la vie économique et commerciale des peuples. Il faut reconnaître que les mutations profondes qui caractérisent notre époque sont dues, en grande partie, aux conquêtes dynamiques de la recherche scientifique et à leurs applications dans le domaine technique et industriel. De la production d'énergie à l'emploi des machines, des puissants moyens de production industrielle aux possibilités accrues des transports et des télécommunications, tout montre clairement la position primordiale acquise par la recherche scientifique.

Un des exemples les plus concrets et les plus récents nous en est fourni par la science nucléaire. En un temps étonnamment court, puisque trente années seulement se sont écoulées depuis la

découverte d'Enrico Fermi, l'homme dispose d'une nouvelle forme d'énergie qui, pour les générations futures, représentera un des instruments les plus puissants au service de leur bien-être : l'énergie nucléaire.

La perspicacité de ceux qui ont préparé et réalisé le traité de Rome instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) se trouve aujourd'hui, après six années et demie d'existence de cette Communauté, pleinement confirmée par les faits.

L'idée géniale qui consistait à attribuer pour la première fois au domaine scientifique, technique et industriel un pouvoir et une entière responsabilité politique, économique, sociale et juridique a démontré que, dans la civilisation moderne, il ne peut y avoir de véritable développement que dans le progrès harmonieux de toutes les valeurs humaines.

L'énergie nucléaire est arrivée au seuil de la compétitivité économique avec les autres sources d'énergie; pour l'Europe des Six, loin de concurrencer les sources classiques, elle vient au contraire les compléter.

Ainsi tous les efforts de la Communauté visent-ils à développer rapidement l'industrie nucléaire et l'on sait que l'objectif que les experts comptent atteindre en 1980 est une puissance nucléaire installée de 40 000 MW dans la Communauté.

Cet objectif représente un volume d'investissements qu'on peut évaluer à quatre milliards environ d'unités de compte pour les centrales nucléaires. Pour y parvenir, aussi bien dans le domaine industriel que dans celui de la recherche fondamentale et appliquée qui en constitue le soutien, l'effort déployé séparément par chaque pays ne saurait suffire. Ce n'est qu'en combinant harmonieusement l'activité scientifique et industrielle de chacun qu'on augmentera le rendement au bénéfice de tous. C'est là précisément un des objectifs essentiels de la Communauté : l'harmonisation des industries nationales, intégrées et complétées par l'action communautaire. L'importance des commandes passées

aux industries européennes pour la réalisation d'un tel programme dépendra de leurs propres possibilités. Le dynamisme des dirigeants des industries européennes, les réalisations obtenues, la maîtrise des techniques nouvelles donnent à penser que les industries européennes pourront non seulement fournir le matériel, mais aussi construire des centrales nucléaires de puissance pour répondre aux besoins croissants en électricité.

On prévoit encore que, s'il y aura lieu de recourir à la participation de constructeurs originaires des pays tiers, la majeure partie des équipements sera néanmoins fournie par les industries européennes. Il faut bien prendre conscience d'un fait qu'a démontré la vie économique et commerciale moderne; une puissance industrielle largement développée, mais isolée dans un monde où il n'existe que peu de formes industrielles analogues, perd une grande partie de sa valeur.

Il est en revanche certain, et les temps à venir le démontrent toujours davantage, que la création d'une industrie nucléaire dans divers pays est pour tout le monde une aide, et non pas une concurrence; par conséquent, le développement d'une industrie nucléaire européenne, loin d'engendrer une crise dans le commerce nucléaire mondial, ne fait qu'accroître ce commerce en ouvrant à tous les pays la voie d'une expansion commerciale.

C'est sous cet angle que la Communauté européenne de l'énergie atomique envisage le problème des pays en voie de développement, avec lesquels elle entretient des relations économiques étroites. Etant donné les caractéristiques spécifiques de l'énergie nucléaire, elle aura recours à ces sources pour ses propres besoins. Il y a lieu de se pencher avec toute l'attention voulue sur cet avenir immédiat, car l'énergie nucléaire a des aspects propres qui la différencient des autres formes d'énergie.

Il nous paraît en outre opportun que les pays en voie de développement préparent, eux aussi, le climat propre à un renforcement de la recherche scientifique et de ses réalisations techniques. Tout cela facilitera les échanges économiques dans ce secteur.

La Commission a adopté une attitude positive à l'égard de l'initiative du Président Kennedy, qui avait proposé l'ouverture des négociations tarifaires sur une nouvelle base entre les pays industrialisés d'Europe et les États-Unis, et elle espère que, lorsque ces pourparlers seront en cours, bien des obstacles au commerce international pourront être levés grâce à des accords entre les pays participants.

Quant à elle, la Commission de l'Euratom entend mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour faire prévaloir des solutions favorables au développement des échanges dans le secteur des produits nucléaires.

Toutefois, dans ce secteur, il est difficile d'apprécier exactement le rôle économique des droits de douane connus comme instruments d'orientation et de promotion des industries de la Communauté européenne. En effet, étant donné l'expansion qu'elles ont connue récemment, ces industries pourront continuer à progresser grâce à certaines facilités financières, grâce à un soutien accru et harmonieux de la recherche scientifique et de l'assistance technique. Voilà l'aide que doivent fournir les initiatives nationales et l'initiative communautaire.

Dans cette perspective, la Commission de l'Euratom est très attentive aux efforts accomplis par les États pour sortir du bilatéralisme économique et pour engager les échanges sur la voie du multilatéralisme. Dans le bilatéralisme en effet, les pays qui n'ont qu'un nombre limité de produits d'échange à offrir se trouvent dans une position moins favorable vis-à-vis des unités économiques plus grandes.

C'est pourquoi nous avons dit que la Communauté juge nécessaire de disposer d'un marché assez vaste pour favoriser les investissements et faciliter l'utilisation des ressources.

Un deuxième point qui nous paraît important dans le commerce mondial est la politique d'approvisionnement. Dans ce cas, il s'agit non pas d'un problème spécifiquement européen mais d'un problème mondial qu'il convient de bien mettre en évi-

dence. Nous sommes convaincus que la fin de la décennie en cours verra s'amorcer un essor considérable et rapide de la demande d'uranium, alors qu'à présent la faiblesse de la demande provoque un relâchement de l'intérêt porté au problème de l'approvisionnement. Il faut donc dès maintenant se préparer à ce qui va se produire d'ici quelques années : le moment viendra où les matériaux nucléaires de grande valeur occuperont une place de première importance dans les échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

La Commission estime qu'il convient d'assurer à long terme aux entreprises d'Europe occidentale un accès sûr à d'importants gisements d'uranium exploitables dans des conditions économiquement avantageuses à l'extérieur comme à l'intérieur de la Communauté.

Un vaste effort de prospection devra être engagé et accompli à brève échéance si l'on veut qu'il porte ses fruits vers le milieu de la prochaine décennie, époque à laquelle une forte demande est prévue.

De plus, la Commission est en train d'étudier, dans une perspective à long terme, les problèmes de la sécurité des prix et des modalités de l'approvisionnement en matières fissiles spéciales. Tous les pays doivent avoir conscience de cette exigence et, pour la faire mieux comprendre, il me paraît bon de récapituler brièvement les lignes fondamentales de l'action engagée par l'Euratom.

1. En ce qui concerne la fabrication industrielle des réacteurs de puissance, l'Euratom développe ses activités portant sur les réacteurs de type éprouvé (réacteurs à eau légère, réacteurs à gaz), ceux-ci étant désormais sur le point d'atteindre un prix compétitif.

2. Une deuxième ligne d'action consiste dans le perfectionnement de certains types de réacteurs thermiques qui offrent un rendement meilleur et qui seront aussi de bons producteurs de plutonium (réacteurs à eau lourde et réacteurs à haute température).

3. La troisième phase est constituée par les réacteurs à neutrons rapides, dans lesquels on utilisera le plutonium produit par les réacteurs de type éprouvé. Ils permettront d'exploiter l'énergie nucléaire à 60 et même à 70 % alors qu'à présent on ne l'utilise qu'à 1 %. Après quoi, on pourra passer à la phase des réacteurs auto-convertisseurs, qui pourront satisfaire pendant plusieurs dizaines d'années les besoins de la vie civile en énergie.

4. Dans une perspective plus lointaine, et bien qu'on ne puisse pas aujourd'hui en fixer le terme, de grandioses réalisations interviendront dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée. L'humanité se trouvera alors à un tournant décisif, puisque la possibilité s'offrira ainsi de résoudre radicalement et pour toujours tous nos problèmes énergétiques.

A côté de cette activité, la Communauté développe un ensemble d'actions portant sur divers secteurs : fabrication des combustibles, élimination des déchets radio-actifs, sécurité des installations, santé publique, problèmes biologiques fondamentaux intéressant la science nucléaire, etc. La Commission de l'Euratom s'efforce de résoudre l'ensemble de ces problèmes premièrement par une action appropriée du centre commun de recherche dont elle dispose dans les quatre établissements d'Ispra, de Petten, de Karlsruhe et de Geel (notamment par les études sur le réacteur Orgel), deuxièmement grâce à d'importants contrats d'association, par exemple dans le secteur des réacteurs rapides et dans celui de la fusion thermo-nucléaire contrôlée, troisièmement grâce à des contrats de recherche passés avec des organismes d'État et des industries privées. Cette activité n'est pas repliée sur elle-même, mais ouverte à une vaste et profonde collaboration à l'échelle mondiale. J'en citerai comme exemple le programme des réacteurs à neutrons rapides. Il se déroule dans le cadre de trois associations qui ont été constituées entre, d'une part, la Commission de l'Euratom et, d'autre part, le « Commissariat » français, la « Gesellschaft » allemande et le « Comitato » italien.

Si, aux 73 millions de dollars actuellement prévus dans le deuxième programme quinquennal de l'Euratom, on ajoute les contributions qu'apporteront les trois organismes associés, on

obtient en tout 200 millions de dollars environ qui seront destinés au développement des réacteurs rapides dans la Communauté pendant la période 1963-1967. Dans le même laps de temps, l'U.S.A.E.C.¹ a l'intention d'engager dans ce même secteur une somme à peu près équivalente.

Comme vous le voyez, la voie d'une véritable association est donc ouverte, en ce sens que les deux parties ont l'une et l'autre intérêt à échanger les informations résultant de l'exécution de leurs programmes respectifs afin de tirer le maximum de profit de leurs efforts.

C'est ainsi qu'aux termes de l'accord sur les échanges d'informations l'Euratom et l'U.S.A.E.C. échangeront des informations sur tous les programmes de réacteurs à neutrons rapides destinés à être appliqués dans les centrales thermo-nucléaires civiles, ainsi que sur les programmes de recherche et de développement mis en œuvre dans ce domaine.

Mais en même temps, et c'est là ce qui nous intéresse aujourd'hui tout particulièrement, un accord est intervenu pour que l'U.S.A.E.C. fournisse le plutonium et l'uranium enrichi nécessaires à l'exécution du programme de recherches de la Communauté portant sur les réacteurs rapides. L'Euratom doit acheter à l'U.S.A.E.C. quelque 350 kilos de plutonium au prix en vigueur aux États-Unis à la date de la livraison. Ce plutonium est destiné aux expériences critiques SNEAK et MASURCA actuellement en cours respectivement à Karlsruhe, en Allemagne, et à Cadarache, en France, pour lesquelles on utilisera des éléments de combustible susceptibles d'être employés indifféremment dans l'un ou l'autre type de réacteur.

L'U.S.A.E.C. fournira aussi les quantités d'U 235 devant permettre la réalisation du programme de réacteurs rapides de la Communauté, tel qu'il est actuellement prévu.

¹ Commission américaine de l'Énergie atomique.

Parallèlement, l'Euratom a engagé des discussions avec la *United Kingdom Atomic Energy Authority* dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre la Communauté et le Royaume-Uni.

Rappelons que l'association Euratom-C.E.A. a acheté à l'U.K.A.E.A., en mai 1963, la première moitié (45 kilos) de la quantité de plutonium nécessaire pour la première charge du réacteur rapide *Rapsodie* situé à Cadarache en France. La deuxième moitié sera également achetée sous peu à l'U.K.A.E.A.

La Commission de l'Euratom estime qu'une telle coordination des activités constitue un exemple concret de *partnership atlantique* appliqué à ce secteur avancé de la technologie nucléaire. En termes commerciaux, cette évolution devrait se traduire par une sensible augmentation des échanges de produits nucléaires avec nos associés anglo-saxons.

Pour ce qui concerne le commerce nucléaire en général, c'est-à-dire non seulement les combustibles, mais aussi les équipements, ainsi qu'un certain nombre de matières nucléaires de haute qualité nécessaires à la construction et au fonctionnement des réacteurs, la politique de la Commission a été marquée par une attitude libérale, inspirée par la préoccupation constante de développer les échanges avec les pays tiers.

Cette attitude libérale s'est manifestée dans la politique suivie par l'Euratom en matière de droits de douane.

Depuis le 1^{er} janvier 1959, le marché commun nucléaire, inscrit dans un marché commun général en formation progressive, peut être considéré d'ores et déjà comme un fait accompli.

Le tarif extérieur commun des produits nucléaires est légèrement inférieur au tarif américain correspondant et sensiblement moins élevé que celui du Royaume-Uni. C'est un fait qui est à souligner, surtout parce que les industries nucléaires de la Communauté sont relativement très jeunes et que toute l'industrie

en cours de démarrage exige souvent des subventions et des mesures protectionnistes.

Il convient d'ajouter à cet égard que, dans l'état actuel des choses, les mouvements de combustibles et de matériaux nucléaires consistent essentiellement pour la Communauté en importations, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis.

En outre, la Commission a toujours cherché à consolider, pour un avenir pas trop lointain, la collaboration avec les pays moins développés dont le rythme de développement sera très soutenu. Les accords conclus par l'Euratom avec le Brésil et l'Argentine entrent, par exemple, dans ce cadre.

C'est également dans cet esprit que la Commission et les États membres ont établi des contacts bien déterminés avec certains pays africains et asiatiques.

Pour conclure ce bref exposé, je tiens à souligner quelques idées que l'expérience tirée de plus de six ans d'existence de l'Euratom a mises en évidence.

1. Le progrès scientifique et technique, étant donné la dynamique d'avant-garde qu'il impose, ne peut rester isolé; il doit s'affirmer dans un cadre où les problèmes économiques, industriels, sociaux et politiques reçoivent également des solutions d'avant-garde, pour constituer un ensemble qui nous fasse passer de la crainte d'une technocratie mal entendue à la vision de ce que j'appellerai une compénétration de la science et des exigences vitales, celles-ci comprenant les valeurs spirituelles et matérielles de la personne humaine.

2. A l'égard des pays qui ont besoin d'aide pour élever plus rapidement leur vie culturelle, l'Europe doit avoir conscience de sa mission et s'employer non seulement à fournir des moyens matériels, mais encore à frayer la voie d'un enrichissement réciproque et pacifique en aidant ces pays dans la formation de leurs cadres dirigeants, dans leur développement culturel et scientifique, afin qu'ils puissent de mieux en mieux prendre part à une

collaboration mondiale équilibrée. Cette vaste question du commerce mondial s'inscrit donc dans la vision plus large d'un échange de valeurs idéales et spirituelles, qui ouvre la voie pour demain à une société plus noble et plus sereine. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie vivement M. Medi, qui a ouvert devant nos yeux de profanes des perspectives fascinantes.

Nous avons eu le grand avantage d'entendre cet après-midi le porte-parole des trois exécutifs qui nous ont communiqué beaucoup d'informations et d'idées permettant d'éclairer notre débat.

La discussion va maintenant s'ouvrir.

La parole est à M. Tonicic.

M. Tonicic. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre collègue et ancien président de l'Assemblée consultative. M. Dehousse, nous a présenté un rapport qu'il a commenté aujourd'hui d'une manière très intéressante. Dans le cours de son exposé, il nous a également parlé de la nature de la Communauté économique européenne. Il a précisé avec raison que la Communauté économique européenne ne représente pas une fusion de type classique. Ce n'est pas non plus une fédération, ni une confédération de droit international classique. C'est certainement plus qu'une union douanière. C'est une communauté économique qui a un important contenu politique et des objectifs politiques essentiels.

La Communauté économique européenne constitue déjà un sujet de droit international. Cela ressort non seulement de l'accréditation de représentants diplomatiques auprès d'elle, mais aussi du fait qu'elle signe des traités en son propre nom. Ce processus est d'une portée considérable, notamment en ce qui concerne un autre point que notre rapporteur a évoqué dans son rapport, à savoir les relations de la Communauté économique avec l'Union Soviétique. M. Dehousse a dit notamment que la Com-

munauté devait obtenir que l'Union Soviétique la reconnaisse en tant qu'unité. Il a fait observer que la politique soviétique, jusqu'ici, a toujours négligé, et même refusé, de le faire. Une telle modification dans l'attitude de l'Union Soviétique aurait une grande portée politique. Il est tout à fait compréhensible que Bruxelles s'en tienne au point de vue selon lequel tout Etat ou toute organisation qui veut engager une coopération régulière avec la Communauté économique européenne, doit reconnaître celle-ci comme telle.

De toute manière nous pouvons dire — le terme *sui generis* étant récemment devenu à la mode — que la Communauté économique européenne constitue un sujet de droit international *sui generis*.

Cela nous amène à un autre point que le rapporteur de l'Assemblée consultative, M. Czernetz, n'a fait qu'effleurer, mais que M. Dehousse, a traité en détail. Au chapitre II de son rapport intitulé *Les relations extérieures des Communautés*, le rapporteur traite également de l'association et des territoires avec lesquels des accords d'association ont été conclus. Nous constatons que trois types d'associations se dégagent : Premièrement, les associations avec les Etats européens, Turquie et Grèce, dont il est évident qu'elles constituent le prélude à une future adhésion à part entière. Deuxièmement, les associations avec les pays et territoires d'outre-mer, d'Afrique et des Caraïbes, qui ne constituent pas le prélude à une future adhésion à part entière mais représentent néanmoins un système très étroit de collaboration économique, établi également sur la base d'un large soutien accordé à ces territoires.

Le troisième point que le rapporteur, M. Dehousse, traite dans ce contexte, à la page 34 de son rapport, concerne la nécessité de conclure des accords d'associations *sui generis* avec le Nigeria, le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyka; il est évident que la nécessité d'accords d'association *sui generis* résulte du fait que les territoires précités appartiennent déjà à un système préférentiel, celui du Commonwealth, et que le problème de la coopération économique se pose donc, en l'espèce, en fonction de deux

systèmes économiques préférentiels. La solution paraît résider plutôt dans un nouveau type d'accord d'association. Cela m'amène à examiner une question qui est assurément devenue plus actuelle ces derniers mois, celle de savoir dans quelle mesure les traités de Rome définissent le contenu de l'association, ou bien si l'on est en droit de déduire des traités de Rome le principe selon lequel toute association doit, en fin de compte, conduire à une adhésion de plein droit.

Lorsque nous considérons dans cet esprit l'article des traités de Rome relatif à l'association, l'article 238, nous constatons qu'il ne pose que deux conditions à un accord d'association : des actions en commun et des procédures particulières. Pour le reste, il s'enveloppe habilement du voile de l'imprécision diplomatique.

Mais il est un autre passage des traités de Rome qui en dit un peu plus long, le préambule, où l'on peut lire :

« Reconnaissant que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée... »

Ainsi se trouvent soulignées les « actions communes » mentionnées à l'article 238. En un autre endroit, il est fait mention d'une politique commerciale commune en tant que principe essentiel des traités de Rome. Un nouvel élément se précise ainsi : un accord d'association doit comprendre, outre des procédures particulières et des actions en commun, une politique commerciale commune.

Sur le concept d'association, les traités de Rome ne disent rien de plus. Il n'est écrit nulle part qu'une association doive conduire à l'adhésion de plein droit. En fait, le préambule aux traités de Rome dit le contraire. Il commence par cette phrase très importante :

« Déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens... »

Je pense être ainsi parvenu à une conclusion qui revêt pour nous une grande importance. En tant que représentant d'un pays

qui n'appartient pas à la Communauté économique européenne, je voudrais souligner ceci : il est normal et nécessaire que les principes de la Communauté économique européenne, y compris le principe de la supranationalité qui prend un développement de plus en plus grand à l'intérieur de la Communauté économique, demeurent les éléments décisifs qui commanderont son évolution. Cela sera et devra être accepté par l'Europe entière.

Il est également évident que, dans une intégration s'étendant à toute l'Europe, on ne doit rien demander à la Communauté économique qui puisse menacer directement ou indirectement son évolution interne. Par ailleurs, il est évident pour tous ceux qui ont une vue claire de la réalité, qu'un espace économique et politique si puissant, qui s'étend du Groenland à la Turquie et de la Finlande au Portugal, ne peut être intégré selon un régime unique. Une certaine souplesse doit présider aux méthodes employées pour parvenir à ce but : réaliser l'intégration de l'Europe toute entière.

La véritable tâche de tous ceux qui coopèrent à l'intégration, que ce soit au Parlement européen ou à l'Assemblée consultative, à la C.E.E. ou à l'A.E.L.E. et dans les différents gouvernements européens, consiste à concilier ces deux facteurs : la nécessité d'une politique souple de toute l'Europe, et le principe de l'intégrité absolue de la Communauté économique européenne. Telle est la grande tâche qui nous attend et nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'au moyen d'une coopération confiante, quoique difficile, dans certains domaines.

Je pense donc, Mesdames et Messieurs, que la méthode classique du simple accord commercial est insuffisante pour régir certaines relations entre la Communauté économique et les divers États de l'A.E.L.E., ne serait-ce qu'en raison du fait que, conformément aux dispositions du G.A.T.T., la clause de la nation la plus favorisée devrait être étendue à de nombreux autres États, notamment à des États qui appartiennent au COMECON. C'est que le principe général de la clause de la nation la plus favorisée à l'intérieur du G.A.T.T. ne vaut pas seulement pour l'union douanière et les zones de libre-échange, de même que la clause

de la nation la plus favorisée ne s'applique pas à certains accords bilatéraux — notamment entre l'Union Soviétique et les autres États, lorsqu'il s'agit d'une union douanière. Les accords commerciaux de cette nature et en fonction de leur contenu doivent donc représenter une union douanière ou au moins une zone de libre-échange, si l'on veut les étendre dans le sens souhaité.

Je suis persuadé que nos discussions et notre coopération seront encore plus substantielles si elles s'inspirent de l'esprit de responsabilité européenne commune qui s'exprime dans les préambules des traités de la Communauté économique européenne et de la zone européenne de libre-échange.

Les déclarations du président Hallstein — je fais ainsi un pas de plus en avant — revêtent une grande importance, surtout à la lumière des déclarations qu'a faites ensuite M. Medi. Là aussi, il devient de plus en plus manifeste que les institutions et les communautés économiques trouvent toujours leurs fonctions et leurs objectifs propres en dehors de leur sphère primitive d'activité. Il semble de plus en plus évident que, parmi tous les territoires en voie de développement, c'est l'Afrique qui représente pour l'Europe sa véritable mission mondiale. Il semble que cela devienne notre grande tâche. Naturellement, on peut se demander si ce problème ne se posera pas aussi un jour pour l'Amérique latine. Car ces deux régions sont lasses de l'opposition entre l'Amérique et l'Union Soviétique et sont à la recherche de facteurs et de forces qui leur permettront de se libérer de cette opposition.

C'est ainsi que l'Afrique a peu d'enthousiasme pour l'Amérique et que les Africains sont déçus par l'Union Soviétique. C'est une situation qui nous donne manifestement des possibilités d'action.

Tous ceux qui connaissent l'Afrique non seulement par les livres et par la théorie, mais aussi par l'expérience personnelle, confirmeront que c'est sur le continent africain que se situe notre tâche essentielle.

Je voudrais souligner les propos du président Hallstein, selon

lesquels l'Europe ne peut accomplir cette tâche que si elle reste fidèle aux principes qui ont fait la grandeur du monde occidental. C'est à nous que revient le mérite d'avoir atteint notre niveau de vie actuel dans les pays industrialisés de l'Ouest. C'est la récompense de plusieurs siècles de travail.

Ce n'est pas notre faute s'il n'en va pas de même chez les autres. Mais nous ne pouvons aider les autres qu'en restant fidèles aux principes qui ont fait notre grandeur. Toute autre politique n'aboutirait qu'à nous mettre dans l'impossibilité de leur fournir l'aide indispensable. Nous n'y parviendrons qu'au moyen d'un système économique approprié, mais aussi à la condition que ces territoires, indépendamment des encouragements que pourrait leur donner l'aide au développement, adoptent d'eux-mêmes nos principes économiques occidentaux compte tenu des besoins sociaux et humanitaires. C'est seulement ainsi que la tâche pourra vraiment être accomplie.

Mais une perspective plus large se présente. Cette tâche ne peut être accomplie en Afrique que dans le cadre d'une coopération des grandes forces engagées sur ce continent. Il y a, d'un côté, la Communauté économique européenne, mais, de l'autre, il y a également le Commonwealth britannique, principal État membre de l'A.E.L.E. Ces deux groupements doivent coopérer à la réalisation des tâches qui s'imposent en Afrique. Dans ce domaine peut-être pourrait-il se créer un lien dont l'importance serait vraisemblablement beaucoup plus grande pour l'avenir que pour le présent.

Mais on ne cesse de répéter : les Africains ne peuvent attendre. C'est exact, on ne peut attendre que toute cette aide produise tous ses effets et que le niveau de vie soit aussi élevé que nous le souhaitons pour l'Afrique et pour les autres pays en voie de développement. Mais, c'est là, il me semble, que la perspective ouverte par M. le président Medi va un peu plus loin : si les pays industrialisés de l'Occident réussissent à donner tout son développement à l'énergie nucléaire, il sera possible, grâce aux acquisitions de la science, et à notre aide, d'apporter une assistance plus rapide et plus efficace aux pays en voie de développement. Mais cela

suppose que nous restions fidèles aux principes qui ont fait la grandeur de l'Occident; c'est à ce prix seulement que nous pourrions accomplir notre mission dans le monde. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Gryse.

M. De Gryse. — (*N*) Monsieur le Président, j'ai le privilège de vous exposer, dans ses grandes lignes, l'opinion du groupe démocrate-chrétien sur les problèmes du commerce mondial.

Notre attitude est dictée par trois éléments principaux, à savoir :

1. La nécessité de l'existence d'une communauté européenne;
2. La nécessité du commerce mondial;
3. L'obligation qui nous incombe d'apporter une contribution constructive au développement du commerce mondial.

C'est en fonction de ces trois principes fondamentaux que je voudrais préciser notre position face aux grands problèmes.

En ce qui concerne tout d'abord l'attitude de la Communauté à l'égard des autres pays du monde libre, nous avons toujours estimé que nos relations devraient être essentiellement marquées par la solidarité et que cette solidarité devait s'exercer sur un vaste plan, dans le cadre d'une « grande Europe ». En d'autres termes, nous souhaitons que tous les pays démocratiques d'Europe participent effectivement au processus de l'unification européenne sur la base des traités de Rome et de Paris et, à titre de première mesure dans ce sens, que la coopération au sein de la Communauté soit renforcée.

Les règles à suivre dans ce domaine se trouvent surtout dans les dispositions concernant notre tarif extérieur commun, qui revêt donc une importance capitale. En ce qui concerne tout d'abord notre attitude à l'égard des autres pays du monde libre,

il est encourageant de noter que la Communauté a déjà ajusté son tarif extérieur commun, qu'elle a réduit de 20 %.

En second lieu, il convient aussi de noter que ce tarif extérieur est nettement plus bas que les tarifs des autres grands groupements commerciaux, ce qui favorise considérablement les importations de la Communauté en provenance de pays tiers.

Ces importations ont augmenté de 22 milliards de dollars en 1962, alors qu'elles avaient augmenté de 16 milliards de dollars en 1958.

Cet accroissement de près de 40 % peut se comparer à l'accroissement des importations britanniques et américaines, qui a été de 20 % dans le premier cas et de 27 % dans le second. Ainsi, contrairement à ce que l'on prétend parfois, il est manifestement inexact que notre tarif extérieur commun ait endigué ou entravé, de quelque manière que ce soit, le commerce avec les pays tiers. Les statistiques permettent de s'en rendre compte.

Si l'on tient également compte du fait que les exportations à destination des pays tiers sont bien loin d'avoir progressé dans les mêmes proportions que les importations en provenance de ces pays — au point que le déficit de la balance commerciale, qui n'était que de 245 millions de dollars en 1958, est maintenant proche de 3 milliards de dollars, — on constate que la C.E.E., conformément à ses principes, a été utile aux pays tiers.

Cela tient certainement au caractère ouvert de la politique commune.

Comme vous le savez, la C.E.E. est associée à 18 pays africains. Il est indubitable que ces pays ont profité de cette association. La Communauté s'en félicite car, contrairement à ce que l'on dit parfois, c'est un fait que le développement de ces pays n'a été entravé en rien.

Il ressort des statistiques que, bien loin de diminuer, le com-

merce avec les autres pays en voie de développement s'est beaucoup intensifié.

Le volume des échanges entre les pays de la C.E.E. et tous les pays en voie de développement a augmenté en moyenne de 25 % environ. On constate, par comparaison, que le volume des échanges entre les pays de la C.E.E. et les pays associés n'a augmenté que de 12 %, celui des échanges avec l'Amérique latine de 30 % et celui des échanges avec les pays africains non associés, de 40 %.

D'autre part, le très sérieux document du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies souligne que le tarif extérieur commun de la C.E.E. n'a eu qu'un effet très limité sur les importations de la Communauté en provenance des pays africains non associés.

En réalité, l'appui économique et commercial que la C.E.E. a fourni aux pays africains associés les a uniquement aidés à surmonter les obstacles naturels qui entravent leurs progrès, et qui sont dus à la sous-population, au fait que la majorité d'entre eux n'ont pas accès à la mer et que, d'une manière générale, ils sont beaucoup plus pauvres que les pays non associés.

Les avantages que ces pays ont tirés de l'association ne l'ont certainement pas été aux dépens des autres pays et la C.E.E. ne peut que se féliciter des résultats positifs de cette coopération.

Il est normal qu'au cours de ce débat nous consacrons une certaine attention à l'évolution du *Kennedy round*.

Les négociations en cours sont les plus importantes qui se soient déroulées au sein du G.A.T.T. depuis sa création.

L'objet principal des discussions est de réaliser une réduction uniforme de 50 % des tarifs douaniers pour les échanges de produits industriels entre tous les pays membres du G.A.T.T.; cette question est évidemment d'une importance extrême et il ne fait

pas de doute qu'une mesure de cette nature amènerait la création d'un marché mondial libre.

Il va sans dire qu'en tant que principal importateur du monde, la Communauté économique européenne s'intéresse de très près à ces négociations qui, sur l'initiative des États-Unis, sont menées avec une cinquantaine d'autres pays.

Nous avons mis notre foi dans les négociations du *Kennedy round* surtout parce qu'elles semblent offrir une solution à un grand nombre de problèmes qui se sont posés depuis l'arrêt des négociations concernant l'adhésion de pays tiers, mais aussi parce qu'elles pourraient constituer un moyen idéal d'édifier un *partnership atlantique*, et amener l'Europe à adopter, à l'égard de tous les pays du monde libre, une attitude positive fondée sur de multiples intérêts communs.

Outre que ces négociations offraient la possibilité de renforcer la position de notre Communauté, leur attrait principal résidait dans la manière positive dont l'attention était concentrée sur les grands problèmes des pays en voie de développement.

Bien que cette question soit au centre de la Conférence sur le commerce mondial, elle ne peut, pas plus que les autres grands problèmes, être laissée de côté dans le *Kennedy round*.

Nous estimons que les pays industrialisés manqueraient grandement à leur devoir si, dans leurs principaux plans relatifs à la politique commerciale mondiale, ils ne s'efforçaient pas de favoriser le progrès des pays en voie de développement. A cet égard, on se propose toujours de modifier la réglementation du G.A.T.T. concernant la réciprocité, de manière à pouvoir faire bénéficier les pays en voie de développement, non seulement de la clause de la nation la plus favorisée, mais aussi d'un traitement préférentiel temporaire.

Nous espérons qu'aucune des raisons que nous avons de croire au succès des négociations Kennedy ne sera affectée par les nombreuses difficultés soulevées par la recherche d'une solution.

Certains problèmes nous causent évidemment une véritable inquiétude.

En premier lieu, on craint que la réduction tarifaire ne s'effectue sur la base de concessions unilatérales consenties par la C.E.E. et qu'il n'y ait pas de réciprocité en ce qui concerne les avantages.

Le deuxième problème est celui de la disparité des tarifs.

La réduction linéaire de 50 % devrait, en principe, amener les pays, quelles que soient les différences existant entre leurs tarifs, à diminuer ceux-ci d'un pourcentage égal.

Il est évident que toute disparité excessive dans ces niveaux de prix aura des répercussions immédiates.

Au sein de la C.E.E., les droits de douane applicables aux importations de produits industriels sont faibles ou assez faibles. Ils ne se situent au-dessus de 25 % que pour une vingtaine de ces produits, et au-dessus de 30 % que pour six autres produits à peine, tandis que le tarif américain, qui englobe environ deux fois plus de produits que celui de la C.E.E., comporte des droits beaucoup plus élevés, qui dépassent 45 % pour un grand nombre de produits, et même 50 % dans certains cas. Cela suffit à indiquer qu'un ajustement considérable sera nécessaire si l'on veut parvenir à une harmonisation véritable et raisonnable.

Troisièmement, on souhaite que les discussions ne portent pas seulement sur la réduction des tarifs, mais aussi sur les mesures qui faussent le jeu des tarifs les plus raisonnables et les mieux conçus, notamment les mesures de soutien directes ou déguisées, certains règlements anti-dumping, voire l'institution de la valeur estimative à des fins douanières.

Là aussi, on devrait pouvoir arriver à un plan d'harmonisation, d'autant plus qu'il devient d'ores et déjà clair que, à mesure que les droits de douane à l'importation disparaîtront, les restric-

tions commerciales de caractère non tarifaire prendront de l'importance.

Compte tenu de l'immense intérêt qu'il y a à trouver une solution satisfaisante à ces problèmes nombreux et complexes, nous invitons instamment les autorités compétentes à prendre les mesures nécessaires et à faire le maximum d'efforts politiques pour assurer la réussite finale de cette grande entreprise.

Ceci m'amène à mon quatrième et dernier point.

Le problème principal, celui auquel nous attachons le plus d'intérêt est sans conteste celui de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement.

La Conférence constituait par elle-même un événement de portée mondiale, puisqu'elle ne groupait pas moins de 123 pays, dont 84 pays en voie de développement.

La Conférence a suscité de grands espoirs. Elle s'est efforcée d'étudier tous les moyens d'utiliser les fondements du progrès économique et commercial des pays en voie de développement.

Les principaux facteurs qui sont à la base de ce vaste problème et qui présentent par eux-mêmes un grand intérêt sont les suivants :

Tout d'abord, les trois quarts de la population du monde vivent dans les pays en voie de développement.

En outre, la population de ces pays ne dispose que du quart des ressources mondiales et ne reçoit que 27 % du produit national brut global.

L'abîme qui sépare les pays en voie de développement des pays industrialisés et riches est évident, mais ce qui est inquiétant, c'est qu'il se creuse sans cesse davantage.

On attribue ce phénomène à une différence de rythme du

développement économique. Le taux d'expansion des pays en voie de développement ne semble être que de 2 à 3 %, alors que celui des pays industrialisés est de 4 à 6 %.

Le facteur déterminant dans ce contexte est le commerce extérieur. Alors qu'en 1950, les pays en voie de développement représentaient encore 50 % du commerce mondial, en 1960 cette proportion était tombée à 20 %.

C'est ce problème des pays en voie de développement qui s'est posé aux pays industrialisés à la Conférence mondiale. Les travaux de la Conférence n'ont pas répondu à tous les espoirs mis en eux, mais il n'en demeure pas moins encourageant que cette réunion ait effectivement eu lieu et que, pour la première fois, des efforts communs aient été entrepris pour trouver une solution.

Il convient de souligner qu'à cette conférence, la C.E.E. ne s'est pas trouvée dans la position défavorable et pénible qui aurait été la sienne si elle n'avait encore rien fait dans l'intérêt des pays en voie de développement. En fait, les importations de la C.E.E. en provenance de ces pays ont été dix fois plus élevées que celles de l'Union Soviétique, deux fois plus élevées que celles de la Grande-Bretagne et supérieures à celles des États-Unis.

En outre, ces importations se sont accrues plus rapidement que celles en provenance d'autres pays, et elles représentent aujourd'hui 4,5 % du produit national de la C.E.E. Ce fait est d'autant plus important que la valeur des importations totales des États-Unis ne représente que 2,9 % de leur revenu national brut.

L'assistance financière octroyée par la C.E.E. et les pays membres a dépassé 2,8 milliards de dollars tandis que l'assistance fournie par les pays de l'Est n'atteignait que 390 millions de dollars.

Toutes ces statistiques ont au moins le mérite de montrer que la C.E.E. fait de réels efforts.

Quels que soient ses résultats, la Conférence mondiale sur le commerce aura eu l'avantage de clarifier le problème pour l'avenir; dans bien des cas, elle aura fait comprendre que des efforts isolés ne suffiront pas pour résoudre cet immense problème et que tous les pays doivent aider les pays pauvres dans le cadre d'une véritable politique de développement.

Il est généralement admis que les pays pauvres pourraient assurer leur propre développement s'ils étaient convenablement intégrés dans le commerce mondial.

La C.E.E. a donc fait des efforts pour que ces pays obtiennent une part plus large du commerce mondial.

Le système économique de la C.E.E. se fonde sur le libre-échange et sur la réciprocité, c'est-à-dire sur les objectifs essentiels du G.A.T.T. Il suffirait d'adapter plus étroitement ce système aux besoins de ces pays qui réclament, à juste titre, une participation plus grande aux échanges mondiaux.

Jusqu'ici, ce sont les pays du G.A.T.T. qui ont été les plus gros importateurs de produits en provenance des pays en voie de développement; on peut en déduire que si les pays industrialisés réduisaient sensiblement leurs tarifs douaniers dans le cadre du *Kennedy round*, cela contribuerait pour beaucoup à améliorer la position des jeunes nations par rapport à l'Europe et à l'Amérique.

Nous estimons par ailleurs que le système du G.A.T.T. n'est pas incompatible avec une action tendant à satisfaire les besoins essentiels des pays en voie de développement.

De nos jours, les produits de base constituent le problème fondamental des échanges entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement parce que les recettes provenant de ces échanges ont diminué du fait des prix et des débouchés limités offerts pour certains produits.

Nous pensons aussi qu'une aide financière permettrait de faire disparaître le déficit de la balance commerciale. Toutefois,

nous considérons que des revenus provenant d'échanges sont préférables à des prêts ou à des subventions. En fait, nous nous rappelons encore le moment où les pays d'Europe ont déclaré aux États-Unis qu'ils préféreraient gagner des dollars sur le marché américain plutôt que de les recevoir sous forme de prêts ou de dons.

A notre avis, nous devrions aider les pays en cause à s'aider eux-mêmes. La meilleure solution consisterait à créer, dans les pays en voie de développement, des conditions telles qu'en vendant leurs produits ils gagneraient suffisamment pour satisfaire leurs besoins. Cela ne sera possible que si le prix et le volume des matières premières vendues ne diminuaient pas et que si l'on maintenait un équilibre raisonnable entre ceux-ci d'une part, et les besoins en produits industriels et le prix de ces derniers, d'autre part.

Nous devons cependant nous rendre compte que le commerce des produits de base ne suffira pas, en soi, pour résoudre le problème des pays en voie de développement. Ce problème ne pourra être résolu que par une modification de la structure économique de ces pays. La nomenclature, que pratiquent la plupart d'entre eux, devra être remplacée par une économie beaucoup plus diversifiée.

La dépendance étroite dans laquelle ces pays se trouvent à l'égard du commerce mondial doit être réduite par une expansion appropriée de leur marché intérieur.

Tels sont donc les principes sur lesquels se fonde notre attitude vis-à-vis des pays associés.

Les modifications nécessaires de la structure économique de ces pays exigeront la présence des responsables qualifiés et une aide financière. Toutefois, l'assistance financière ne doit pas remplacer, mais seulement compléter les efforts des pays en voie de développement eux-mêmes.

L'idée avancée par la France, qui a suggéré que les pays industrialisés réservent à ces fins 1 % de leur produit national brut, paraît intéressante. Mais il serait encore beaucoup plus intéressant de pouvoir réduire les dépenses militaires grâce à un désarmement général et contrôlé, et mettre les économies ainsi réalisées à la disposition des pays en voie de développement.

Quelle que soit la manière dont cette aide est fournie, nous attachons évidemment beaucoup de prix à ce qu'elle soit employée aux fins auxquelles elle est destinée, compte tenu de la nécessité de respecter la souveraineté des États bénéficiaires, expression juridique de la responsabilité qu'ils assument dans leur propre développement.

Le Parlement européen s'est déjà prononcé en faveur de l'organisation d'un marché mondial pour le plus grand nombre possible de produits de base, ce qui permettrait aux pays en voie de développement, par application du principe de réciprocité, de tirer un plus grand profit du commerce de ces produits. Le Parlement a également préconisé que les importations de produits semi-finis et finis se fassent non seulement sans restrictions quantitatives, mais aussi avec le bénéfice de tarifs préférentiels temporaires. Sur ce point, je me permettrai de vous renvoyer à la résolution faisant suite au très intéressant rapport de M. Pedini.

L'application de cette politique dépend dans une grande mesure de la question de savoir si les pays industrialisés sont disposés à faire les sacrifices nécessaires en adaptant en conséquence leur politique nationale et internationale.

En tout état de cause, il n'est pas encourageant de constater que c'est le défaut d'accord entre les pays industrialisés au sujet d'un programme concret qui a sans doute été la principale raison pour laquelle la Conférence mondiale n'a pas abouti à des résultats plus positifs. Nous n'irons pas jusqu'à dire que la Conférence a échoué, uniquement à cause de la déception qu'elle a provoquée. Je pense qu'il est nécessaire de reprendre ces entretiens, mais en se rendant bien compte que l'objectif le plus pressant est de s'entendre sur un programme, si modeste soit-il.

Sans cela, les pays en voie de développement risquent d'éprouver de telles désillusions qu'ils se retireront de notre sphère d'influence et demanderont de l'aide ailleurs.

C'est là un point de vue réaliste. Mais il en est un autre plus idéaliste, qui consiste à penser que, en tant que pays privilégiés, nous devons assurer le bien-être de ces peuples qui n'ont pas eu la chance de partager le nôtre et qui, sans notre aide commune, ne pourront jamais y accéder.

Tel est notre devoir social à l'égard du monde.

Si l'on considère tout ce qui reste à faire, on acquiert la conviction que cela pourra se faire beaucoup mieux par des efforts conjoints qu'en agissant isolément.

Il vous faut donc édifier une communauté solide, au sein de laquelle tous les pays du monde libre devront coopérer plus étroitement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il reste dix-huit orateurs inscrits. Je vous propose d'interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre demain matin à dix heures. (*Assentiment.*)

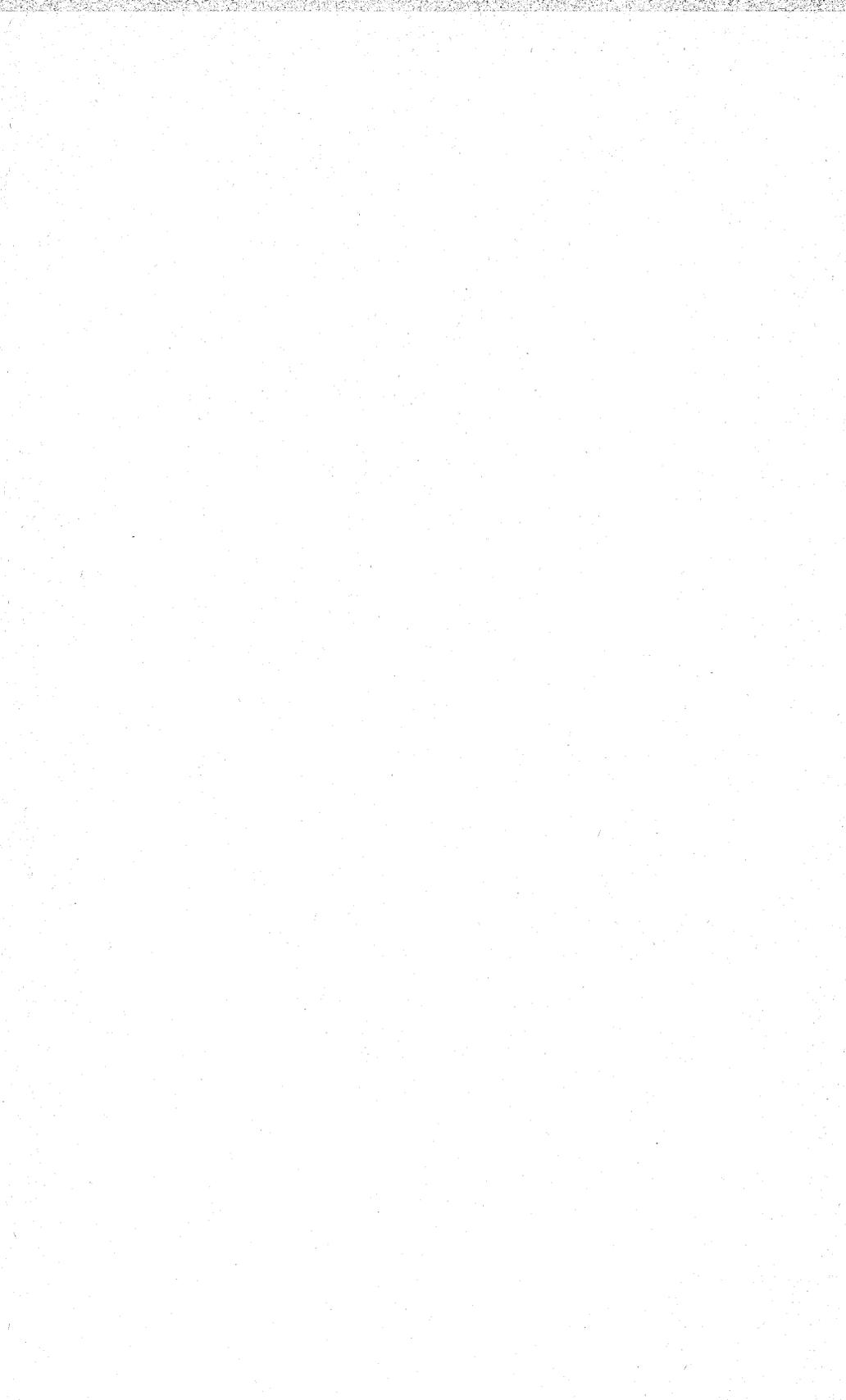
3. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — Prochaine séance demain, samedi 13 juin, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

— Suite de l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen sur la question de « la position de l'Europe dans le commerce mondial ».

La séance est levée.

(*La séance est levée à 19 h 10.*)



DEUXIÈME SÉANCE
SAMEDI 13 JUIN 1964

PRÉSIDENCE DE M. PFLIMLIN

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Activité du Parlement européen (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen sur la question de « la position de l'Europe dans le commerce mondial ».

La parole est à M. Lannung.

M. Lannung. — (*E*) Représentant de l'un des pays qui ne font pas partie de la Communauté économique européenne, j'attache une grande importance à ce genre de rencontre qui permet aux membres des deux assemblées d'échanger leurs vues. Il est

tragique que nous ayons deux assemblées; il y a bien longtemps que nous aurions dû les fondre en une seule.

M. Dehousse, ancien Président de l'Assemblée consultative, où il a laissé un souvenir si respecté, a présenté un important rapport. M. Czernetz a élaboré une étude tout aussi intéressante posant un certain nombre de questions essentielles. Je voudrais maintenant reprendre certains des points qui ont été soulevés.

Tout d'abord, les échanges Est-Ouest. Dans tous nos pays, on discute abondamment du point de savoir s'il y a eu ou non une évolution et quelles en sont les implications véritables en Union Soviétique. Pour ma part, je ne doute pas qu'une réelle évolution se soit produite depuis l'ère stalinienne. Bien des faits en témoignent. Il se trouve que j'ai habité la Russie pendant près de quatre ans en tout à partir du printemps de 1917, à l'époque de Kerenski; j'ai donc une certaine connaissance du pays qui me permet de comparer la situation d'alors à celle d'aujourd'hui. Il n'est pas jusqu'aux Américains qui n'aient reconnu, à l'échelon le plus élevé, que le rideau de fer n'est plus un rideau tout d'une pièce mais se trouve divisé en plusieurs draperies de moindres dimensions et je pourrais ajouter que dans la plupart des cas il entre moins de fer que précédemment dans sa composition. C'est particulièrement vrai de certains pays d'Europe orientale, comme la Roumanie. A mon sens, nous en sommes arrivés à un point où l'Occident en général, et l'Europe en particulier, ont quelque raison d'admettre que l'heure est propice. J'estime qu'un accroissement sensible des échanges Est-Ouest serait le meilleur instrument d'une détente, d'un apaisement de la tension. Comme l'a dit sir Alec Douglas-Home, il faudrait tâcher de créer un climat politique qui permette d'atténuer les divergences existantes, voire de résoudre un jour de façon satisfaisante les graves problèmes en suspens.

Les circonstances n'y sont guère favorables au moment où une importante fraction du grand parti républicain américain semble disposée à accepter comme candidat à la présidence un homme ayant les opinions de M. Goldwater. Voilà qui risque de nuire à l'image que l'on se fait des États-Unis, notamment dans

tous les pays non alignés et c'est bien dommage. Comment dès lors adresser des reproches aux Russes et aux autres pays d'Europe orientale qui trop souvent commettent des actes que l'Occident réproouve vivement, comme l'érection du mur de Berlin! Ils ont toute raison d'éprouver des doutes et des appréhensions en lisant les déclarations de M. Goldwater et en mesurant l'audience qu'il a acquise auprès du parti républicain.

Quoi qu'il en soit, même si certains de mes collègues ont du mal à se faire une opinion définitive, je pense que la plupart d'entre nous conviendront que nous assistons à un revirement de la part de plusieurs pays d'Europe orientale. L'évolution la plus marquée s'est produite en Roumanie. A ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de lire le texte intégral du communiqué publié à l'issue des récents entretiens de Washington, je rappellerai que le nouvel accord ne prévoit pas seulement un accroissement notable des échanges entre la Roumanie et les États-Unis, mais comporte aussi plusieurs clauses particulièrement intéressantes. Le deux gouvernements sont convenus à titre de réciprocité de protéger le droit de la propriété individuelle. Ils ont également décidé de faciliter les déplacements et les activités des hommes d'affaires et des missions commerciales, tandis qu'une nouvelle convention consulaire sera négociée à Washington au mois de septembre.

Les représentants auront constaté que les deux délégations étaient conduites par de hautes personnalités, M. Averell Harri-man, Sous-secrétaire d'État des États-Unis et ancien gouverneur de l'État de New York, et M. Gaston Marin, vice-président du Conseil des Ministres de Roumanie. Ce que je crains, c'est que, face à cette évolution et aux perspectives qu'elle offre, l'Europe ne reste à la traîne des États-Unis. Nous nous sommes toujours tout particulièrement préoccupés des pays d'Europe orientale et avons déploré la scission de l'Europe. J'estime qu'à l'heure où les États-Unis et la Roumanie se rapprochent, il serait bon que l'Europe suive leur exemple. Il se peut que nos espoirs se réalisent, il se peut qu'ils soient déçus, mais je voudrais demander aux parlementaires européens ici présents de reconnaître que l'Europe se doit de ne pas manquer l'occasion qui se présente.

L'autre observation d'ordre général que je voudrais faire a trait aux deux conférences qui se déroulent en ce moment à Genève. Je veux parler de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des négociations Kennedy, auxquelles participent les pays du G.A.T.T. Il est difficile d'apprécier les résultats de la Conférence des Nations Unies, qui de toute façon n'est pas encore terminée, mais j'ai eu en main un rapport précisant que les pays africains associés à la C.E.E. sont même disposés, à long terme, à renoncer aux préférences dont ils bénéficient au titre de la Convention de Yaoundé.

A très longue échéance, j'estime pour ma part qu'il serait bon que la Communauté européenne, actuellement limitée à six puissances mais appelée, nous l'espérons, à s'élargir un jour, réservera le même traitement à tous les pays sous-développés. Cela ne veut pas dire que certains pays particulièrement pauvres et de faible superficie ne doivent pas avoir droit à une aide supplémentaire. Mais l'idée d'une Europe unie prenant un nouveau départ et refusant d'hériter les intérêts particuliers que certains de ses membres avaient dans diverses parties du globe est de nature à emporter notre adhésion.

C'est la première fois qu'une conférence comme celle des Nations Unies rassemble les pays industrialisés du monde, d'une part, et les pays en voie de développement de l'autre. Depuis près de deux mois qu'elle dure, les pays sous-développés sont parvenus à faire prendre conscience de leurs besoins plus que jamais auparavant, et la proposition qui a été faite de réunir cette Conférence tous les trois ans est fort intéressante, car elle permettra une confrontation périodique de la politique des pays industrialisés et de celle des pays en voie de développement.

Nous disposons au sein de l'O.C.D.E. d'un instrument précieux — le Comité d'Aide au Développement — et la C.E.E. elle-même joue un rôle important en concluant des accords avec un grand nombre de pays sous-développés, mais je pense qu'il sera néanmoins utile de procéder tous les trois ans à une confrontation générale. C'est pourquoi j'espère vivement que cette réunion jointe et tous nos gouvernements appuieront cette idée.

Permettez-moi toutefois de souligner un fait qui se passe de tout commentaire : si les pays de l'Europe occidentale restent divisés en blocs économiques rivaux pendant quelque temps encore, non seulement cette division affaiblira les bases économiques de leur coopération en général et, partant, la position de l'Europe dans le commerce mondial, mais encore une Europe occidentale divisée sera moins apte à prendre des mesures efficaces pour relever le plus grand défi de notre temps : rompre le cercle vicieux où se trouvent enfermés les pays en voie de développement. Ce n'est que par une utilisation rationnelle des ressources de l'Europe et de l'Amérique du Nord que nous pourrons venir à bout de cette tâche immense.

Je tiens à souligner de nouveau que même une issue heureuse des négociations sur un tarif commun ne saurait remplacer la solution du problème de l'intégration européenne en tant que tel. Même un succès complet des négociations Kennedy au sein du G.A.T.T., succès qui, je le crains, n'est pas généralement escompté, signifierait selon moi que nous avons fait moins de la moitié du chemin vers un marché véritablement pan-européen. Il demeure donc primordial, du point de vue de la solidarité européenne, de mettre fin à l'actuelle division de l'Europe. Il serait déplorable que les négociations Kennedy tendent à masquer ce fait.

J'ajouterai que, tous nos pays étant membres du Conseil de l'Europe, le simple bon sens commande d'en faire pour le moment le forum commun, l'instrument permettant de maintenir le contact, et de consacrer exclusivement l'une des réunions périodiques de notre Comité de ministres à l'examen des relations de la C.E.E. avec les pays autres que les Six. Ainsi, il pourrait contribuer à l'établissement d'un marché européen unique, qui est et doit demeurer l'idéal de tout bon Européen.

En décembre dernier, le Conseil de ministres de la C.E.E. a adopté un certain nombre de décisions concernant l'agriculture. Mon pays se classe parmi les plus gros exportateurs mondiaux de produits agricoles. Étant donné qu'il vend une bonne partie de ses produits aux pays de la C.E.E., nous avons des raisons

évidentes de nous préoccuper des conséquences de la mise en application progressive de la politique agricole commune de la C.E.E. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Danemark a toujours œuvré pour l'institution d'un marché européen unique.

Je sais que la fixation du prix des céréales a suscité des difficultés considérables et, si mes renseignements sont exacts, la question d'un prix commun des céréales vient d'être renvoyée à la fin de l'année. On comprendra, néanmoins, que l'agriculture est un problème qui préoccupe particulièrement des pays comme le mien, et je voudrais obtenir quelques assurances sur ce point.

La C.E.E. ne peut plus désormais ignorer que le Danemark, par exemple, souhaite adhérer à la communauté. En élaborant la politique agricole commune, la Commission et le Conseil de ministres ont-ils constamment à l'esprit que s'ils travaillent à l'heure actuelle dans l'intérêt des six membres de la C.E.E., ils doivent également tenir compte des intérêts des pays européens qui, désireux d'adhérer à la Communauté, en restent pour le moment exclus?

J'espère que la Commission de la C.E.E. et le Conseil de ministres se rendront compte que, formant le noyau d'une Europe unie, ils doivent dresser des plans et élaborer des conceptions qui profitent à l'ensemble de l'Europe — je souligne : l'ensemble de l'Europe — y compris en particulier les États qui ont manifesté le désir de faire partie de la C.E.E.

Le président Hallstein a abordé cette question hier et j'espère qu'il sera en mesure de me donner l'assurance que la Commission de la C.E.E. et le Conseil de ministres ne perdront pas de vue la responsabilité qui leur incombe à cet égard.

A court terme, les perspectives de réalisation d'un accord sur un marché européen intégré ne paraissent pas favorables. Il est donc essentiel de n'épargner aucun effort pour que la division actuelle des marchés européens n'engendre pas, dans la structure économique des divers pays, des transformations qui mettraient de nouveaux obstacles sur la voie de l'unité européenne.

Tous les partenaires de l'A.E.L.E. s'accordent à penser que la coopération instaurée entre eux ne doit jamais être dirigée contre la C.E.E., mais doit tendre à faciliter l'intégration ultérieure des deux grands marchés unifiés. Les consultations organisées entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, qui fait régulièrement le point des relations entre le Royaume-Uni et la C.E.E., revêtent à mon avis une importance primordiale à cet égard. J'aurais préféré qu'elles se déroulent au Conseil de l'Europe, mais je voudrais demander à M. Hallstein, ou à tout autre représentant de la Commission, s'il peut nous donner une idée du climat de ces réunions. Mon pays, comme d'autres, garde le contact avec la Commission de la C.E.E. et les pays membres de la Communauté afin d'atténuer les répercussions de la division des marchés et de contribuer à mieux faire comprendre la nécessité d'éviter toute aggravation des difficultés qui entravent l'unification européenne en général, tant qu'une solution véritable n'aura pas été apportée aux problèmes de l'Europe. Faute d'une telle solution, la place de l'Europe dans le commerce mondial et son influence sur les problèmes mondiaux, qui présentent un intérêt vital pour nos populations, seront gravement compromises.

Une évolution s'est produite. Dans les pays comme le mien, l'idée européenne a gagné du terrain et suscite un intérêt accru. Nous sommes disposés à nous rallier à une Europe unie intégrée sur le plan économique comme sur le plan politique. Cette évolution et cet état d'esprit souffrent considérablement de l'actuelle stagnation, ou impasse, causée par la rupture des négociations entre la C.E.E. et la Norvège, l'Irlande, le Danemark, etc. Nous avons besoin d'un second Traité de Messine, et je demande instamment aux parlementaires des Six, parmi lesquels nous avons le plaisir de voir M. Gaetano Martino, l'un des grands architectes de la Communauté européenne, d'empêcher les Six de s'écarter de leurs objectifs libéraux initiaux et de faire de leur mieux pour que les négociations puissent reprendre dans un proche avenir. C'est là une tâche très importante qui incombe aux membres du Parlement européen.

J'espère ardemment que cette réunion jointe, en dépit de toutes les difficultés, nous rapprochera de ce but, servant ainsi la cause de l'unité européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M^{me} Strobel.

M^{me} Strobel. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, si les préoccupations des pays européens qui ne font pas partie de la C.E.E. — telles que les ont exprimées tout à l'heure notre collègue danois, M. Lannung et hier M. Czernetz, notre rapporteur — ont été formulées d'une façon aussi conciliante, c'est bien, je crois, parce que M. Dehousse, dans son exposé d'hier sur la C.E.E., a si bien dosé éloges et critiques.

Les deux rapports dont nous sommes saisis démontrent très clairement que l'Europe doit tirer plus pleinement parti que par le passé de son potentiel économique et moral si elle veut être en mesure de faire face aux exigences du monde d'aujourd'hui et de demain. Il ne fait pas de doute que le président Kennedy avait fondé sa stratégie de la paix notamment sur son intention que l'Europe prendrait conscience de la nécessité pour les pays européens de coopérer ensemble de la façon la plus étroite et se montrer parfaitement solidaires de leurs partenaires atlantiques dans l'accomplissement des tâches gigantesques de la seconde moitié du xx^e siècle.

Qu'il me soit permis de dire très nettement ce que je pense à ce sujet : l'Europe n'a pas répondu pleinement à cet appel; elle ne l'a pas fait hier non plus au cours de la réunion jointe. La puissance économique de notre Communauté européenne et son importance pour le commerce mondial, notre volonté de poursuivre l'intégration dont témoignent les chiffres impressionnants cités hier par notre rapporteur M. Dehousse, ainsi que par le président Hallstein devraient, à mon sens, nous rendre conscients de nos lourdes responsabilités. Je voudrais toutefois instamment vous mettre en garde contre une certaine tendance que nous avons à être trop facilement satisfaits de nous-mêmes, tendance qui se trahit çà et là.

Comme on vient de nous le rappeler, certains pays européens et d'outre-mer craignent qu'une nouvelle intensification de la tendance à orienter les préférences vers l'intérieur n'ait des répercussions défavorables sur leur économie. Ces craintes s'expliquent moins par l'expérience que par l'idée que la suppression totale des droits intérieurs risque d'aboutir à l'application sans ménagement du tarif extérieur. En définissant la politique de la Communauté économique européenne, nous devons — beaucoup plus que par le passé — songer à l'avenir.

Le fait que dans certains secteurs, la place prise sur le marché par les pays non-membres ait diminué tant proportionnellement qu'en termes absolus est aussi important que l'accroissement global des échanges intérieurs et extérieurs de la Communauté. Je ne voudrais pas entrer aujourd'hui dans les détails, mais seulement faire observer d'une façon générale que jusqu'à présent, dans le domaine des échanges de produits agricoles, les prélèvements extérieurs ont été plutôt majorés que diminués. Étant donné que, de leur côté, les prélèvements intracommunautaires n'ont été jusqu'ici diminués que faiblement, on ne saurait parler d'une discrimination directe à l'égard de nos partenaires commerciaux. Mais la suppression intégrale des prélèvements intérieurs interviendra nécessairement à la longue, même dans le domaine agricole. Pour cette raison, je tiens à dire nettement ceci : les préoccupations des pays fournisseurs seront entièrement justifiées si l'on n'applique pas en même temps une politique commune en matière de prix, qui aboutisse également à une diminution des prélèvements envers les pays tiers, notamment chez le plus grand importateur.

Je voudrais ajouter aux chiffres dont le président Hallstein a fait état hier pour illustrer l'accroissement des échanges entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. quelques chiffres dont je ne suis pas aussi fier. Il ressort du cinquième Bulletin statistique des Communautés de 1964 que si les importations de la C.E.E. en provenance de l'A.E.L.E. et les importations de l'A.E.L.E. en provenance de la C.E.E. ont augmenté, le déficit de la balance commerciale de l'A.E.L.E. à l'égard de la C.E.E. s'est encore accru tant en pourcentage qu'en termes absolus. Selon ce Bulletin, la

moyenne du solde débiteur de la balance commerciale des pays membres de l'A.E.L.E. vis-à-vis de la C.E.E. est passé de 113 millions de dollars en 1958 à 186 millions de dollars en mars 1964, c'est-à-dire de 21 à 25 %. Pour ce qui est des échanges avec la République fédérale, principal pays importateur, la moyenne mensuelle du solde débiteur est passée entre mars 1958 et mars 1964 de 79 à 165 millions de dollars, ce qui signifie qu'il a doublé.

Nous ne pouvons pas ignorer de tels chiffres. Il nous incombe d'orienter notre politique future de manière à mettre fin à cet état de choses qui me paraît regrettable tant du point de vue économique que du point de vue politique. Il ne faut pas que le fossé entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. s'élargisse; ce fossé doit, au contraire, être comblé.

Les négociations Kennedy dans le cadre du G.A.T.T. m'apparaissent à cet égard comme une occasion que l'Europe se doit de saisir; nous devons aussi les considérer du point de vue des possibilités qu'elles offrent de faciliter les échanges intra-européens. La division actuelle de l'Europe en blocs commerciaux, C.E.E. et A.E.L.E., pourrait être sensiblement atténuée si l'on parvenait à diminuer de moitié les tarifs en vigueur et à faciliter les échanges agricoles.

L'orientation quelque peu unilatérale de la C.E.E. à l'égard de la zone méditerranéenne devrait également nous inspirer des préoccupations. Ceci vaut aussi bien pour les relations commerciales que pour la politique d'association. Le mémorandum du gouvernement italien sur la politique d'association me paraît beaucoup trop restrictif en ce qui concerne l'association, et je me félicite donc que le Conseil de ministres ne l'ait pas approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, j'estime que les critiques formulées par l'Autriche au sujet de la politique d'association de la C.E.E. sont fondées. Nous savons tous que le Parlement peut fournir un excellent alibi sur ce point. Il a instamment demandé à la Commission et au Conseil de ministres de se montrer plus unanimes, plus disposés à coopérer; mais il n'a pas encore réussi à imposer ses vues.

Je voudrais simplement dire qu'à mon sens, les vues exprimées par l'Autriche au cours des négociations de décembre rendent possible une association. Pour de nombreuses raisons, dont le fait que l'Europe ne s'arrête pas au rideau de fer n'est pas la moindre, nous devons prendre conscience de ce que les intérêts vitaux de l'Autriche en tant que pays neutre ne peuvent faire obstacle à une association; en tenir compte, ce serait plutôt contribuer à atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest, ce qui ne pourrait être qu'avantageux pour la Communauté.

Permettez-moi d'évoquer à ce propos un autre cas d'association qui, s'il ne touche pas les pays européens d'aussi près du point de vue géographique, est très important pour ce qui est de la position politique des Communautés dans le monde. La responsabilité que nous assumons face au monde est particulièrement nette dans le cas d'Israël. Or, la façon dont le Conseil de ministres de la C.E.E. a traité Israël est tout simplement honteuse. Depuis l'été de 1958, c'est-à-dire depuis six ans, Israël cherche à conclure avec la C.E.E. un accord préférentiel aussi étendu que possible. L'article 238 du Traité instituant la C.E.E. ne réserve nullement aux seuls pays européens la possibilité de conclure un accord d'association. L'accord commercial qui vient d'être conclu avec Israël ne répond pas à la nécessité de trouver une solution durable pour ce pays qui doit, pour pouvoir survivre, écouler ses produits en Europe occidentale. La part d'Israël dans les exportations à destination de la C.E.E. est tombée de 30 % en 1960 à 25 % en 1962. Les importations d'Israël en provenance de la C.E.E. sont deux fois plus élevées — en chiffres absolus — que ses exportations à destination de la Communauté. Le déficit de la balance commerciale d'Israël a atteint en 1962 plus de 300 millions de dollars; à long terme, l'équilibre ne peut pas être rétabli grâce à l'aide américaine et aux réparations allemandes mais seulement par l'économie israélienne elle-même, que la C.E.E. doit se garder de freiner.

A ce propos, je voudrais également souligner que ce qui importe avant tout, c'est la signification politique des relations avec Israël. Politiquement et moralement, l'État d'Israël est dans une large mesure européen; étant donné la délicate situation poli-

tique dans laquelle il se trouve, la solidarité des pays hautement industrialisés et démocratiques de l'Europe est pour lui une impérieuse nécessité. Je pense que les États arabes peuvent très bien conclure des déclarations si souvent déclamatoires des gouvernements des pays membres et des milieux politiques de la Communauté qu'une aide à Israël est parfaitement compatible avec le maintien de relations amicales avec ces pays. Je crois qu'on peut affirmer sans exagérer que la stabilité de l'économie israélienne est une condition de détente au Moyen-Orient.

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, notamment celles et ceux d'entre vous qui sont membres du Parlement européen, de verser ainsi un peu d'eau dans votre vin. Je le fais seulement pour montrer que nos efforts sont encore insuffisants. Nous proclamons sans cesse que la C.E.E. n'entend pas et ne doit pas être un club réservé aux riches; mais c'est sur les faits que l'on nous jugera et non sur nos déclarations. C'est la raison pour laquelle il nous faut davantage de faits positifs.

Certes, les réalisations de la C.E.E. sont magnifiques; mais j'estime qu'elles seront insuffisantes tant que l'Europe ne fera pas entendre une seule voix, n'agira pas selon une volonté unique, et ne contribuera pas comme elle le doit à vaincre la pauvreté dans le monde. Cela implique certainement que nous devons accorder de plus larges débouchés aux produits des pays en voie de développement. Je tiens d'ailleurs à dire qu'objectivement, les pays en voie de développement représentent un vaste marché potentiel pour l'avenir. Ils seront des clients d'autant meilleurs que nous les aurons mieux aidés à assainir leur économie.

Les appels passionnés à la conscience des nations, à la solidarité des pays hautement industrialisés de l'Europe, ne manquent évidemment point. Pour vaincre la pauvreté dans le monde, nous avons certainement besoin de cette volonté de venir en aide aux autres, née d'un sentiment de responsabilité; mais cette volonté ne peut à elle seule résoudre le problème.

Il nous faut reconnaître objectivement qu'à long terme, il ne suffira ni de supprimer tous les droits de douane et taxes — les

pays industrialisés d'Europe n'y sont d'ailleurs pas encore tous disposés — ni de stabiliser les prix des matières premières à un niveau rentable pour les pays en voie de développement; nous devons en outre ouvrir nos marchés aux produits industriels et manufacturés. Sur ce point, de sages paroles ont déjà maintes fois été prononcées devant cette Assemblée.

Dans leurs rapports, MM. Dehousse et Czernetz ont souligné l'importance qu'il convient d'attacher à l'intensification des échanges avec les pays de l'Est. Etant donné que M. Radoux va traiter plus particulièrement de cette question, je me bornerai à en dire quelques mots. Actuellement, les perspectives d'intensification des échanges avec les pays de l'Est s'améliorent. Une coordination aussi poussée que possible sur les plans économique et politique s'impose en Europe. Mais il importe également que nous évitions d'ériger inutilement des barrières qu'il nous sera peut-être difficile de franchir par la suite. Je pense à ce propos à une phrase qui figure dans le rapport du Parlement européen et qui pourrait facilement aboutir à la mise en place d'une telle barrière. Tant que des accords concrets en matière de désarmement n'auront pas été conclus, nous ne pourrons guère renoncer au maintien de la liste des produits stratégiques. Mais je ne voudrais pas que nous établissions une sorte de doctrine Hallstein en Europe et empêchions de ce fait un assouplissement des échanges commerciaux Est-Ouest. Je dis cela non pas parce que j'estime que M. Hallstein envisage une telle doctrine pour l'Europe, mais parce que je voudrais me servir de cet exemple pour illustrer l'expérience négative que la République fédérale a faite de la doctrine Hallstein. Nous ne pouvons évidemment dans ce domaine renoncer à aucun principe de liberté et de démocratie.

Pour conclure, je voudrais dire encore un mot des négociations Kennedy. Après de longs préparatifs et un démarrage assez terne, les négociations de Genève semblent s'essouffler un peu. Mais je crois qu'il en est ainsi en raison notamment de l'attente de certains événements politiques importants. Cependant, nous ne devons oublier à aucun moment qu'un échec de la Conférence de Genève grèverait l'alliance occidentale d'une lourde hypothèque qui ne pourrait être levée du jour au lendemain.

C'est là également l'une des principales raisons pour lesquelles, étant donné les difficultés que nous avons eues avec l'un ou l'autre des pays membres de la C.E.E., nous devons à tout prix veiller à prévenir le retour de ce qui s'est produit lors des négociations avec l'Angleterre. Dans ce domaine encore, l'intérêt commun exige un maximum d'efforts. Les débuts de la présente session permettent sans doute d'affirmer que cet intérêt commun n'a pas été perdu de vue. Mais ce seront les faits qui, là encore, se révéleront décisifs, et non les propos que nous aurons tenus. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Emery.

M. Emery. — (*E*) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est la première fois que j'ai le plaisir et, dirai-je même, l'honneur de pouvoir prendre la parole devant cette Assemblée. Je le fais naturellement avec beaucoup d'appréhension, surtout quand je pense au nombre des autres orateurs qui désirent intervenir et dont les noms figurent sur votre liste, Monsieur le Président. Cependant, je me rappelle parfaitement un conseil que m'a donné mon grand-père, il y a bien des années, lorsque je lui ai annoncé mon intention de faire de la politique. Il m'a dit : « Rappelle-toi que les gens se lassent d'écouter des discours. Si tu ne peux exposer en un quart d'heure ce que tu as à dire, c'est que tes idées sont encore trop confuses et insuffisamment précisées. Il faut te limiter à l'essentiel. Quand tes idées pourront être exprimées en quinze ou vingt minutes, personne ne refusera de t'écouter. » Je vais m'efforcer de suivre ce conseil.

Le présent débat a pour objet les échanges commerciaux en Europe. Le Royaume-Uni, qui constitue et doit constituer une partie essentielle de l'Europe, ne compte que 2 % de la population du globe, mais il est le troisième exportateur du monde et il intervient pour un sixième dans les échanges mondiaux de produits manufacturés. L'importance des échanges pour l'économie du Royaume-Uni est illustrée par le fait que 40 % environ des produits manufacturés britanniques sont envoyés à l'étranger. Nous dépendons, en tant que nation, de nos recettes d'exportation pour payer l'importation de plus de la moitié de nos produits

alimentaires et de presque toutes les matières premières nécessaires à nos usines.

De même, on ne saurait se méprendre sur le succès remporté par l'A.E.L.E., qui est devenue l'une des trois principales puissances commerciales du monde. Plus de quatre années se sont maintenant écoulées depuis sa naissance. Elle a été créée afin de constituer une zone d'échanges utile en elle-même pour ses fondateurs, mais — élément non moins important — il a été jugé essentiel d'en faire une entité au moins comparable, sur le plan commercial, à la Communauté économique européenne. Ainsi — et c'est là ce qui compte en réalité — l'existence de deux communautés en Europe occidentale devrait permettre de parvenir à des résultats appréciables par la coopération plutôt que par la domination économique d'un groupe européen sur les différentes autres nations d'Europe.

Il s'est naturellement trouvé des sceptiques pour dénier à l'A.E.L.E. toute chance de succès. D'autres mettaient en cause son objectif quelque peu limité et doutaient qu'elle pût se maintenir, en raison de son manque de cohésion. Cependant, même après l'épreuve des négociations engagées par la Grande-Bretagne avec les puissances de Bruxelles, ces sceptiques ont été confondus. Laissant de côté les échanges entre les membres de l'Association, le paragraphe 14 du rapport de M. Czernetz (Doc. 1771) démontre sans contestation possible l'importance de la place qu'elle occupe dans le commerce mondial. Je voudrais rappeler les chiffres à l'Assemblée, car une légère erreur s'est glissée dans ceux que cite le rapport. On y lit qu'en 1962, les exportations de la C.E.E. ont atteint une valeur de 20,6 milliards de dollars, contre 16,4 milliards de dollars pour l'A.E.L.E. Le chiffre des importations de l'A.E.L.E. devrait être de 20,4 milliards de dollars, mais ce chiffre est donné pour les États-Unis au lieu de l'A.E.L.E. Je suis certain qu'ici les chiffres ont été intervertis. A titre de comparaison, les chiffres du commerce des États-Unis sont de 21,3 milliards de dollars pour les exportations et de 16,2 milliards de dollars pour les importations.

Si je rappelle ces chiffres à l'Assemblée, c'est qu'ils montrent

à l'évidence que les échanges de l'A.E.L.E. sont au moins supérieurs des deux tiers par tête d'habitant à ceux de la Communauté Economique Européenne ou des États-Unis d'Amérique. Dès lors, il ne fait aucun doute que, pour ce qui est de la libéralisation des échanges mondiaux, l'A.E.L.E. s'est acquittée de sa responsabilité plus complètement que toute autre puissance commerciale. En prononçant ces paroles, je crois bien les avoir déjà entendu prononcer devant l'Assemblée, je rafraîchirai la mémoire de mon auditoire en lui rappelant le deuxième paragraphe du discours du Président de la Commission de la Communauté économique européenne, le président Hallstein. A la première page du compte rendu de son discours, il annonce qu'il se bornera à ajouter quelques données aux chiffres impressionnants cités par M. Dehousse.

« Ces données », dit-il, « serviront à appuyer deux thèses. La première s'adresse à nos amis extérieurs à la Communauté. La voici : la Communauté s'est acquittée de sa responsabilité dans le domaine de la libéralisation des échanges mondiaux plus complètement que toute autre puissance commerciale ».

Nous ne pouvons avoir raison tous les deux ; l'un de nous doit avoir plus raison que l'autre. J'ai été particulièrement surpris de cette déclaration, car le président Hallstein a ajouté ensuite : « C'est évident. » J'ai étudié la statistique à l'Université d'Oxford, où j'ai appris que la seule vérité en statistique est que rien n'est évident dans ce domaine. Certes, nul ne contestera qu'en volume absolu, la part de la Communauté économique européenne dans les échanges mondiaux est supérieure à celle de l'A.E.L.E., mais cela ne confirme pas la thèse que M. le président Hallstein soutient de manière absolue. Je suis tout aussi dans le vrai en prétendant qu'en matière de libéralisation des échanges mondiaux, c'est le volume des échanges par tête d'habitant qui doit être pris en considération.

Pourquoi me suis-je arrêté si longuement sur ces chiffres ? Si nous examinons le document établi par notre rapporteur, M. Dehousse, nous constatons que dans un des paragraphes figure

l'argument auquel M. Dehousse attache manifestement une importance considérable puisqu'il l'a souligné, selon lequel les importations de la C.E.E. en provenance des pays en voie de développement ont été doubles de celles du Royaume-Uni.

Eh bien! il n'y a là, Monsieur le Président, rien que de tout à fait normal, car il s'agit d'une communauté de 170 à 180 millions de personnes alors que le Royaume-Uni ne compte qu'environ 57 millions d'habitants. Si nous prenons les chiffres des exportations des pays en voie de développement — ces pays qui ont occupé une si grande place dans le présent débat — les importations par tête d'habitant atteignent 71 dollars au Royaume-Uni contre 45 dollars dans la C.E.E.

Mais ce dont je suis certain, c'est que tout cela ne prouve rien. Peu importe, en réalité, qui a le plus fait. Je crois que ce qui importe véritablement, c'est que les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., y compris la France et le Royaume-Uni, s'emploient tous à assurer une libéralisation des échanges mondiaux encore plus poussée que celle qui existe actuellement et que nous devons cesser de discuter entre nous sur le point de savoir qui se trouve actuellement faire un peu mieux que les autres.

L'une des choses qui m'ont préoccupé dans ce débat, comme dans celui qui l'a immédiatement précédé au Conseil de l'Europe, c'est qu'un si grand nombre de discours prononcés par les hommes politiques que nous sommes ont porté sur la théorie, sont restés dans les nuages, sans traiter véritablement de l'organisation fondamentale de l'industrie et du commerce ni des moyens de mettre en œuvre effectivement cette organisation. J'ai entendu maintes fois plaider pour la stabilisation des prix mondiaux des produits de base. Ce qui importe à coup sûr, c'est de faire en sorte que les prix mondiaux des produits de base s'élèvent et ne soient pas seulement stabilisés. De même, pour pouvoir mener une politique de développement des échanges avec les régions sous-développées du monde, nous devons assurer une expansion générale des échanges mondiaux.

Ce qui me préoccupe également, c'est la question soulevée

tant dans les deux rapports qu'au cours des débats, des excédents de produits de consommation. S'il y a des excédents d'un grand nombre de produits, ce n'est certainement pas parce que, par exemple, le Ghanéen ne veut pas acheter une tablette de chocolat à son enfant ou que l'ouvrier chilien ne veut pas acheter un poste de radio ou même une automobile. La demande existe; il suffit de fournir les moyens financiers nécessaires pour la stimuler. La seule possibilité que nous ayons de stimuler la demande dans les pays sous-développés consiste à faire en sorte que leur part dans les échanges mondiaux augmente en volume total.

Je me suis étendu assez longuement sur ce sujet parce que, selon moi, les arrangements d'achats à long terme comportent un aspect pratique qui doit être envisagé beaucoup plus sérieusement qu'il ne l'a été jusqu'à présent; j'en parle en connaissance de cause, car j'assume les fonctions de Directeur du Secrétariat de la Fédération européenne des Achats, qui comprend les six pays de la C.E.E., ainsi que le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, qui ne font pas partie de la C.E.E. L'un des problèmes qui préoccupent les industriels qui doivent faire des achats est que, trop souvent, les hommes politiques s'en tiennent à des généralités gratuites, manquant de réalisme, qui supposeraient, en toute hypothèse, une maîtrise absolue de la situation économique normale. Voici où je veux en venir : ce qu'il y a lieu d'envisager, c'est la conclusion de contrats d'échanges à long terme, fondés sur deux principes bien définis. Tout d'abord, il faudrait garantir que la demande sera satisfaite — en d'autres termes, garantir le niveau des ventes, sans toutefois qu'il s'agisse d'un chiffre absolu, mais simplement d'une échelle mobile négociable chaque année pour une certaine période et comportant un niveau minimum. D'autre part, il ne devrait pas y avoir de prix absolu, mais un système selon lequel le prix pourrait subir chaque année des fluctuations dans le sens de la hausse ou de la baisse dans certaines limites, 7 ou 10 %, par exemple, ou tout autre pourcentage convenu lors des négociations.

Cette façon de procéder présenterait deux avantages. Elle permettrait toujours de faire intervenir le jeu et les fluctuations ordinaires du marché afin d'assurer la concurrence, mais, en

même temps, elle fournirait certaines garanties fondamentales aux pays sous-développés quant aux quantités qu'ils pourraient livrer aux signataires du contrat. C'est là certainement ce que les pays sous-développés désirent plus que tout — pouvoir être assurés d'une certaine garantie du niveau de leur protection.

Le second point que je désire traiter concerne le commerce entre l'Est et l'Ouest. Je crois que l'Assemblée doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que l'A.E.L.E., la C.E.E. et tous nos différents pays maintiennent autant qu'il est humainement possible une attitude souple à l'égard des échanges Est-Ouest. J'insiste là-dessus parce que nous assistons actuellement à une évolution qui me semble être devenue plus apparente encore ces derniers jours que jamais auparavant. Si l'on étudie les négociations qui se sont déroulées à Genève, on relève une résolution digne d'intérêt. Elle vise à établir un système permettant de régler les problèmes posés par les mouvements défavorables des exportations qui se prolongent sur une période plus longue que la normale; en pareil cas, le prix pourra être fixé par le Fonds Monétaire International à titre de garantie. Cette résolution a été adoptée par 78 voix contre 0. On a enregistré les abstentions habituelles des pays d'au-delà du rideau de fer mais, pour la première fois, l'un d'entre eux, la Roumanie, a pris une position anticonformiste en votant en faveur de la résolution. De même, nous sommes parfaitement au courant des démarches qu'effectue actuellement la Roumanie auprès du G.A.T.T.. Je suis convaincu que nous devons faire tout notre possible pour encourager cette rupture du rideau de fer communiste en favorisant le développement des échanges des pays communistes avec l'Europe et le reste du monde.

J'ai dit que je ne parlerais pas plus de quinze minutes et j'ai l'intention de tenir ma promesse. J'ai préconisé une action sur deux plans : premièrement, la conclusion de contrats à long terme destinés à stimuler les échanges mondiaux de produits de base dans une économie libre plutôt que dirigée; deuxièmement, le développement du commerce Est-Ouest. Je voudrais, en conclusion, formuler le souhait que personne n'emporte de cette réunion commune des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, l'impression que le

Royaume-Uni compte jouer un rôle secondaire ou anodin dans le *leadership* de l'Europe au cours des années à venir. Je crois qu'il est essentiel que le *leadership* britannique soit présent, non seulement au Conseil de l'Europe, mais dans tous les secteurs de l'unité politique de l'Europe, afin que nous puissions devenir plus étroitement unis comme entité économique et comme entité politique et que, dans cette entité politique, le *leadership* soit de nature démocratique plutôt qu'autocratique; car, si l'Europe ne peut progresser sous un *leadership* démocratique, l'Europe est sans valeur. J'estime que la valeur de l'Europe réside dans la somme de ce que chacun de nous peut apporter pour la renforcer et qu'avec de la volonté de notre part, le *leadership* démocratique pourra être assuré. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Radoux.

M. Radoux. — Monsieur le Président, mes chers collègues, dans un débat aussi vaste que celui-ci, la tentation est évidemment grande de toucher à tout et de parler de tout. Si l'on veut résister à cette tentation, il faut faire un choix et, pour ma part, j'ai choisi de parler des relations entre l'Europe occidentale — et en particulier le Marché commun — avec les pays de l'Est européen, y compris l'Union Soviétique, à la fois puissance asiatique et puissance européenne.

La première raison de le faire, est qu'il ne se conçoit pas, dans un débat qui intéresse le monde entier, qu'on ne s'attache pas à examiner d'un peu plus près les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest, dès lors que le rapporteur du Parlement européen, M. Dehousse, ne peut — car il ne fait que refléter la situation — que consacrer deux maigres paragraphes aux rapports commerciaux entre l'Est et l'Ouest.

La deuxième raison, c'est que nous prenons de plus en plus conscience que les relations entre le Nord et le Sud de la planète pourraient fort bien influencer les relations entre les pays industrialisés; je dirai en outre, après mon collègue britannique du Conseil de l'Europe, que pour des raisons politiques, il est évident

que l'Europe occidentale a tout intérêt à se rapprocher de l'Europe de l'Est.

Au préalable, Monsieur le Président, je ferai deux remarques concernant l'Occident.

La première est relative aux relations entre les Six et les Sept. Il ne faut pas faire de discours quand une situation ne peut pas évoluer, quand nous savons qu'il est impossible pour des raisons pertinentes de la faire évoluer.

Mais le *statu quo* n'est pas la vie. La vie, c'est le mouvement. Ce qu'il faut essayer de faire, c'est reprendre le plus vite possible, c'est-à-dire quand on le peut, les rapports entre les Six et les Sept.

Je veux dire aussi, — et particulièrement à nos amis britanniques, — qu'il vaut mieux ne pas parler de chiffres et qu'il n'est pas tellement important, après tout, de savoir qui fait le plus de commerce et a le mieux réussi. Le plus important est, je crois, de savoir si, dans l'ensemble de l'Europe occidentale, on a compris que ceux qui avaient fait le Marché commun avaient choisi une voie nouvelle, tournant le dos à la méthode ancienne des rapports, des délibérations et des accords entre gouvernements nationaux, méthode utilisée pendant cinquante ans et qui nous a conduits à 1939. C'est cela qu'il faut comprendre parce que c'est essentiel.

Je suis un peu plus optimiste que mon collègue et ami M. Dehousse lorsqu'il dit qu'il n'est pas trop tard mais qu'il est temps. Il était peut-être très facile de s'allier à six en 1958; il l'était peut-être moins d'essayer de s'entendre en 1962 et en 1963, en pleine évolution; il le sera peut-être plus en 1965 et en 1966 parce qu'entre-temps nous aurons appris à mieux nous connaître. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant que sur le plan de la politique agricole, les Six ont appris quelque chose de la Grande-Bretagne et inversement.

Je ne suis pas pessimiste pour l'avenir; le jour où les conversations reprendront, elles pourront très vite aboutir.

En ce qui concerne les rapports entre les Six et les Sept, il doit être bien entendu que tant qu'il ne sera pas possible de faire la plus grande Europe, celle que la majorité de l'Europe continentale souhaite, rien ne devra être fait à l'intérieur du Marché commun qui retarde l'échéance de 1970.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, porte sur la situation en Occident. On a eu raison de parler du *Kennedy round* et de la philosophie qui l'inspire. S'il y a aujourd'hui un schisme économique en Europe occidentale, on n'est pas tellement sûr, — et c'est un sujet d'inquiétude, — qu'il ne pourrait pas y avoir un jour un schisme économique entre l'Amérique, d'une part, et l'Europe, d'autre part.

Nous devons être attentifs à la politique poursuivie par les États-Unis depuis quinze ans. Nous devons nous en féliciter et saisir l'occasion qui nous est donnée par le *Kennedy round* de réussir quelque chose pour l'avenir.

Je ne sais pas si mes connaissances historiques sont assez vastes, mais je crois pouvoir affirmer qu'il n'existe peut-être dans l'histoire qu'un seul exemple d'une grande nation qui ait fait quelque chose pour d'autres nations, tout en sachant fort bien qu'un jour une concurrence pourrait exister entre elles. Je veux parler de la France. Napoléon avait aidé quelqu'un du royaume d'Italie et encore peut-on dire qu'il avait agi par népotisme.

Nous devons bien réfléchir à ces questions et faire en sorte que le *Kennedy round* réussisse. Mais il doit être entendu que cette négociation respecte l'intérêt de l'ensemble des pays européens.

Par conséquent, tout ce que je vais dire au sujet des rapports entre l'Est et l'Ouest n'a dans mon esprit de valeur, de justification que dans la mesure où nous sommes unis, où les forces du présent l'emportent en fin de compte sur les illusions et sur les égoïsmes qui nous ont fait tant de mal et qui continuent d'ailleurs à nous miner.

Au sujet des rapports entre l'Est et l'Ouest, M. Czernetz s'exprime en ces termes à la page 21 de son rapport :

« Quelle est et quelle sera donc l'orientation fondamentale de la politique de la Communauté? Est-ce qu'elle tend et tendra à stimuler les échanges avec les pays communistes ou, au contraire, à les réduire? La réponse dépend, bien entendu, d'une option foncièrement politique.

» Votre rapporteur estime que le domaine des échanges commerciaux pourrait être ou devenir l'un des terrains d'entente qu'il faut rechercher dans la période actuelle de détente entre l'Est et l'Ouest. »

Je partage entièrement l'avis de M. Czernetz. Je ne suis pas de l'opinion de ceux qui, par principe, sont hostiles au développement des relations commerciales entre l'Est et l'Ouest. A ce propos, je voudrais dire combien je suis ferme sur une position qui peut être acceptée par l'ensemble de mes amis socialistes de l'Europe occidentale. Ce n'est pas parce qu'un pays a un système de gouvernement différent, ce n'est pas pour des raisons d'ordre idéologique, que des discriminations doivent exister entre États dans leurs relations commerciales — j'emploie à dessein l'adjectif. C'est un point capital.

Je ne crois pas non plus qu'il soit préférable de traiter avec un interlocuteur pauvre plutôt qu'avec un interlocuteur mieux nanti. Que ceux qui le croient regardent la situation mondiale. Ils se rendront compte que si l'économie occidentale se transforme, celle des pays de l'Est se transforme aussi et que, même si nous le voulions, nous serions incapables de pratiquer une telle politique, car, je le répète, les transformations s'opèrent à l'Est comme à l'Ouest. En fait, aujourd'hui, elles existent partout.

Nous avons parmi nous — je ne sais pas s'il est dans la salle — un des trois sages de 1956, le président Martino. Nous devons nous rappeler quelle est la doctrine, non seulement du Marché commun, mais de l'ensemble des pays de l'Europe occidentale

auxquels s'étaient associés à l'époque les États-Unis et le Canada dans le cadre de l'O.T.A.N.

Qu'ont déclaré nos gouvernements en 1956, à la suite du rapport des trois sages ? Qu'ont-ils accepté ? Monsieur le Président, c'est une phrase que je connais par cœur. Nous avons dit et nos gouvernements ont accepté de dire : « Nous sommes pour la coexistence pacifique et la coexistence pacifique est un moyen; le but, c'est la collaboration. »

Tel a été notre langage en 1956 et je ne crois pas qu'en 1964 nous devions changer d'avis. Le problème pour l'Ouest n'est pas d'être méfiant et attentiste par faiblesse; il est de puiser dans ses ressources actuelles une force renouvelée qui fait agir, qui procure les moyens de proposer, qui donne les chances de nouveaux progrès dans la voie de la coexistence.

Enfin, est-ce que rien n'a changé à l'Est ? Certes, en 1957, la réaction de l'Union Soviétique notamment fut de la méfiance, de l'hostilité à l'égard du Marché commun. Mais cinq ans plus tard, très précisément le 23 septembre 1962, les partis communistes réunis à Moscou, sur proposition du parti italien, ne proclamaient plus leur méfiance, mais ils faisaient une constatation. Ils disaient : « Le Marché commun est un fait »; il n'y a pas quinze jours, à Bruxelles, j'ai entendu une conférence publique d'un diplomate soviétique qui a déclaré : « Le Marché commun est un fait irréversible. »

En 1962, les partis communistes en étaient donc à la constatation. Mais qu'a dit M. Khrouchtchev dans son rapport à la session du parti communiste le 19 décembre dernier ? Il s'est exprimé ainsi :

« C'est la première fois, depuis qu'existe le pouvoir soviétique, que notre parti et notre gouvernement ont la possibilité d'investir des sommes aussi importantes dans les secteurs de la production s'occupant directement de la satisfaction des besoins du pays.

» Le communisme, c'est le pouvoir des Soviets, disait Lénine, plus l'électrification de tout le pays. » Si Lénine vivait, il dirait probablement à peu près ceci : « le communisme, c'est le pouvoir des Soviets, plus l'électrification de tout le pays, plus l'implantation de la chimie dans l'économie nationale. »

» Tout en développant au maximum les relations économiques et la coopération avec les pays socialistes frères, nous sommes aussi pour l'extension des relations d'affaires avec les pays capitalistes. Nous passerons volontiers des commandes aux firmes de ces pays et nous les paierons conformément aux conditions commerciales. »

Enfin, Monsieur le Président, sans situer tout à fait la Finlande parmi les pays de l'Est, dois-je rappeler que tout récemment elle a demandé à avoir un représentant permanent accrédité auprès du Marché commun. Ce geste est peut-être une indication.

Je terminerai sur l'évolution de la situation dans les pays de l'Est en rappelant un fait peut-être plus significatif encore : tout récemment, la Pologne a demandé à prendre part aux négociations sur le *Kennedy round*.

Bien entendu, les pays de l'Est doivent savoir que les avantages que les Six accordent sont la contrepartie des inconvénients qu'ils acceptent. Tout d'abord il ne s'agit pas — et les représentants de la Commission ont eu raison de le répéter — d'une politique de discrimination. S'il est vrai que le Marché commun bouleverse des traditions, ce n'est qu'en instaurant un dialogue que les solutions pourront être trouvées.

Ensuite, il est difficile de concilier les caractéristiques d'une économie de marché avec les impératifs d'une économie d'Etat et, dans ce cas, ce sont les pays de l'Est qui doivent apporter une base raisonnable de discussion.

Enfin, l'économie d'Etat peut sans doute mieux s'accommoder des dispositions d'un tarif douanier, en l'occurrence le tarif

extérieur commun, grâce aux possibilités supplémentaires qu'offre à l'économie la politique qui l'inspire.

Pour conclure, rappelant les propos de M. Dehousse, je dirai que les accords régionaux sont aujourd'hui le fait de notre époque et sa caractéristique. La fameuse clause de la nation la plus favorisée, depuis Bandœng et depuis Messine est davantage mise en vedette par les entorses qu'on lui apporte que par le respect de la règle qu'elle régit. Cette clause trouve sa popularité dans les violations répétées dont elle est l'objet.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un fait que l'existence et le développement du Marché commun bouleversent des courants d'échanges. Commercer avec nos six pays séparés est une chose, qui bientôt aura fait son temps. Entreprendre des négociations avec nos six pays réunis, par le truchement d'une commission unique, est une autre chose, mais une chose réaliste et souhaitable, en vue du jour où les Six établiront une politique commerciale commune.

Mais je crois fermement que les Européens de l'Est devraient tirer dès à présent les conclusions d'un état de chose qui nous conduira, à la fin de 1969, à la politique commerciale commune.

Pourquoi attribuer aux accords bilatéraux des vertus qu'ils n'ont plus et des avantages qu'ils perdent chaque année un peu plus? C'est dès à présent que devrait être fait le geste souhaité pour amorcer le dialogue, notamment entre la Communauté économique européenne et les pays du Comecon.

Parce que l'Europe se transforme considérablement, parce que le monde de l'Est connaît des développements nouveaux, parce que nous Européens, en particulier, avons l'occasion, à la condition essentielle de rester vigilants, de mettre en pratique nos principes de collaboration, nous devons vouloir que les relations et le dialogue s'établissent au niveau de ceux qui détiennent vraiment la puissance, les moyens économiques, les possibilités financières, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne, au niveau de l'exé-

cutif de la Communauté et pour les autres pays, au niveau de l'A.E.L.E.

Il faut souhaiter que, de part et d'autre, le nécessaire soit fait pour saisir sans attendre la chance d'apporter une contribution positive à une collaboration dont la pratique est un gage supplémentaire de sécurité. C'est aussi une voie nouvelle pour contribuer à la solution des problèmes qui, sur le sol de l'Europe, ne sont toujours pas résolus. La prospérité de l'Europe occidentale en général et l'existence du Marché commun doivent être un élément certain de rapprochement et de compréhension. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Petersen.

M. Petersen. — (*E*) Il est d'usage, lors de la réunion jointe, que le rapporteur de la commission économique chargé de préparer les réponses de l'Assemblée consultative aux rapports généraux de la C.E.C.A. et de l'Euratom, profite de la présence du président de la Haute Autorité et du président de la Commission de l'Euratom pour formuler quelques observations qui indiquent les grandes lignes suivies dans les projets de réponse. Il n'est pas possible de le faire cette année, pour deux raisons : étant donné le changement de date de la réunion jointe, la commission économique n'a pas été en mesure de préparer les projets de réponse aux deux rapports; ensuite, le rapporteur, en l'occurrence notre collègue M. Ridley est dans l'impossibilité d'assister à la séance d'aujourd'hui.

Prenant la parole à sa place, je ferai quelques remarques d'ordre général sur certains points évoqués par l'Assemblée consultative dans les réponses qu'elle a données l'an dernier par sa résolution 255 adressée à l'Euratom, et par sa résolution 253 adressée à la Haute Autorité. J'ai noté avec intérêt le point 8 de la résolution 255, où l'Assemblée consultative :

« espère que la Commission de l'Euratom agira de concert avec l'A.E.E.N., afin de définir des critères communs pour évaluer les coûts réels de production de l'électricité à partir

de l'énergie nucléaire, et qu'à l'avenir la Commission se fondera sur ces critères pour établir toutes ses prévisions ».

Conformément à ce vœu, la Commission de l'Euratom a publié un document joint à son nouveau Rapport général, et intitulé *Le prix de revient d'un kilowattheure nucléaire*. Cette étude est aussi franche qu'intéressante; cependant, je constate avec regret que nos suggestions de l'an dernier sont encore loin d'être réalisées.

Comme l'indique le paragraphe 11 de la page 11, intitulé *Le prix de revient de l'énergie produite par des centrales nucléaires construites ou en construction dans la Communauté* :

« Le prix de revient du kilowattheure nucléaire produit par les centrales de la Communauté, tel qu'il apparaît ci-après, est le prix de revient communiqué par l'exploitant. Il ne permet pas, vu la diversité des contrats de construction et, par conséquent, la diversité du contenu des éléments du coût, de faire directement une comparaison pure et simple du prix de revient de l'énergie produite par les différentes centrales. En effet, pour être valable, une comparaison nécessiterait que l'on procède à des rajustements dont la méthodologie est encore en voie d'élaboration. »

Je formulerai de nouveau l'espoir que des progrès rapides seront réalisés dans ce domaine, d'autant plus que je n'aimerais pas encourir le risque d'entendre dire que l'Euratom n'a pas voulu que des personnes qui ne sont pas des experts puissent faire des comparaisons valables entre le rendement des centrales nucléaires et des centrales classiques.

Certes, on peut prétendre qu'il n'existe aucune série de critères susceptibles d'être les meilleurs en toutes circonstances; mais ce à quoi la Commission économique de l'Assemblée consultative attacherait le plus grand prix, ce serait une série de critères élaborés par l'O.C.D.E. et qui pourraient être considérés comme adoptés, à défaut d'indication contraire, dans une déclaration concernant le rendement de telle ou telle centrale nucléaire

européenne. En outre, lorsque d'autres critères sont donnés, l'adoption de certaines hypothèses précises, de préférence à celles retenues par l'O.C.D.E., devrait être clairement spécifiée.

Un autre point auquel j'attache une importance particulière, c'est la nécessité de donner quelques indications sur la compétitivité des centrales nucléaires par rapport aux centrales hydro-électriques. Sur ce point, il semble que l'on n'ait établi une comparaison qu'avec les centrales fonctionnant au charbon et au mazout. Or, je crois que l'énergie nucléaire a, dans l'avenir, un grand rôle à jouer en Europe; mais en tant que parlementaires, nous avons le droit d'être saisis de tous les aspects du problème au lieu de discuter seulement sur la base de certaines données spécialement choisies. L'Euratom, à mon avis, se desservirait lui-même s'il tentait de recourir à un plaidoyer fondé sur des particularités, pour défendre une cause qui peut se justifier au moyen d'un franc exposé de sa valeur intrinsèque.

M'adressant maintenant à la Haute Autorité, je me félicite de l'attention qui est accordée à une étude sur les tendances à long terme des prix du charbon américain; mais dans ma déclaration précédente, il est deux questions sur l'évolution probable des prix du charbon dans le groupe des Six qui, à mon sens, méritent d'être davantage débattues publiquement qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. A la page 117 du douzième Rapport général de la Communauté, le tableau 17 montre que depuis 1960, les salaires payés dans les charbonnages de la Communauté ont toujours augmenté plus rapidement que le rendement. De toute évidence, cela doit susciter, à long terme, une augmentation des prix, et je me demande si le président de la Haute Autorité pourrait nous dire quelles prévisions la Haute Autorité a établies sur ce que sera le taux d'augmentation des prix du charbon dans la Communauté, abstraction faite de toute augmentation générale procédant de l'inflation. Il est évident que cet élément revêt une importance capitale dans la détermination du moment où l'énergie nucléaire devrait devenir compétitive.

Dans le même domaine, il est un autre problème que je voudrais signaler : plusieurs centrales thermiques modernes ont été

conçues pour brûler du charbon de qualité inférieure, allié à une proportion assez élevée — qui peut atteindre 30 % — de matériaux non combustibles. Il s'agit là d'un sous-produit provenant de l'exploitation mécanisée des mines, et qui n'a aucune utilisation commerciale. C'est pourquoi il peut être obtenu à bas prix, les seuls acheteurs étant les centrales électriques.

En fait, la quantité de charbon servant à la production d'électricité pourrait fort bien croître à un rythme qui, tout au moins dans certains pays européens, amènerait les centrales thermiques à acheter du charbon d'une qualité supérieure à celle qui est aujourd'hui couramment utilisée pour la production d'électricité.

Bien que ce charbon possède une valeur calorifique plus élevée que celui généralement utilisé par les centrales électriques, va-t-il désormais se vendre à un prix démesurément plus élevé, précisément parce qu'il se prête à d'autres utilisations que la production d'électricité? Même si le développement de l'exploitation mécanisée devait entraîner une augmentation plus sensible encore de la proportion de charbon de qualité inférieure, ce fait aurait tendance, aux prix actuels du charbon, à susciter une diminution dans les recettes moyennes par tonne obtenues par la mine. Dès lors, dans quelle mesure le président de la Haute Autorité pense-t-il que cela devrait inévitablement susciter une augmentation des prix du charbon sur le carreau de la mine?

J'aimerais ensuite, dans le même esprit, poser au président de la C.E.E., la question suivante : quelles études la Commission a-t-elle entreprises sur le prix de l'électricité produite à partir du gaz naturel néerlandais? Comment prévoit-on que ces prix pourront se comparer avec le coût de l'électricité produite dans les centrales thermiques de la Communauté qui fonctionnent au mazout?

Pour conclure, je mentionnerai les observations contenues dans le Rapport général de la Haute Autorité et celui de l'Euratom, sur la valeur des échanges d'informations entre les services du Secrétariat général du Conseil de l'Europe et ceux de la Haute

Autorité et de l'Euratom. J'apprécie tout particulièrement ces contacts et je voudrais m'associer à ce qui a été dit au sujet de leur valeur. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M^{me} Probst.

M^{me} Probst. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ayant fait partie de la délégation du Parlement européen qui, sous la conduite de M. Gaetano Martino, président de notre Assemblée, a visité en février et en mars un certain nombre de pays d'Amérique du Sud, je voudrais présenter quelques observations en guise de contribution au débat d'aujourd'hui.

Le voyage a eu lieu sur l'invitation de certains pays d'Amérique latine désireux de voir s'établir des contacts personnels avec les représentants au Parlement européen. Ces contacts sont d'autant plus importants que la C.E.E. n'est pas représentée en Amérique du Sud.

Il ne suffit pas — et la Commission elle-même partage ce point de vue — que des entretiens aient lieu à Bruxelles avec les ambassadeurs accrédités auprès de la Communauté. La proposition tendant à créer en Amérique latine un bureau de liaison de la Communauté — proposition que la Commission a soumise au Conseil de ministres et que le Parlement européen a approuvée à l'unanimité — a été très bien accueillie en Amérique latine. Il convient d'adresser au Conseil de ministres de la C.E.E. un pressant appel pour que la création d'un tel bureau de liaison ne soit pas retardée davantage. On ne peut plus exiger des pays d'Amérique latine qu'ils entretiennent les représentations diplomatiques auprès de la Communauté à Bruxelles alors que celle-ci s'est abstenue jusqu'à présent de créer une représentation commune en Amérique latine. Une telle façon d'agir, qui n'a pas de précédent dans l'histoire de la diplomatie, risque d'être considérée en Amérique latine comme un procédé discriminatoire.

D'une manière générale, il faut dire que la C.E.E. jouit d'une considération certaine et suscite de l'intérêt en Amérique latine. Mais notre délégation a constaté invariablement que nos interlo-

cuteurs étaient insuffisamment informés. Ce fait, qui s'explique par l'absence de la C.E.E. en Amérique latine, est d'autant plus préoccupant que le bloc oriental, et surtout Pékin, s'y livrent à une propagande extrêmement active.

La délégation s'est constamment vue obligée de fournir des éclaircissements sur la nature, les buts et les activités de la Communauté économique européenne. Nous avons eu de multiples occasions de nous rendre compte que le manque d'informations sûres contribuait à donner au public une image peu claire — et, partant, inquiétante — de la C.E.E. La délégation a constaté à maintes reprises que certains faits étaient peu connus. Par exemple, on est mal renseigné sur la répartition des compétences entre la Commission et le Conseil de ministres. Il en résulte que les possibilités d'action de la Commission sont faussement appréciées.

Par ailleurs, on surestime le degré d'intégration réalisé par la Communauté. Quand les membres de la délégation ont fait observer que nous étions encore loin de suivre, dans tous les secteurs, une politique commune en matière de commerce extérieur, cette déclaration a troublé et surpris nos interlocuteurs. Dans d'autres cas, on diffuse des informations inexacts dont certaines relèvent manifestement d'une campagne dirigée contre la Communauté économique européenne.

Il arrive également que le Marché commun soit rendu responsable des difficultés intérieures éprouvées par les pays d'Amérique latine eux-mêmes, et dont les causes sont étrangères aux activités de la Communauté. Nous avons constamment entendu reprocher à la C.E.E. d'être un groupe autarcique, une communauté fermée visant uniquement des buts commerciaux au profit de ses membres.

Nos interlocuteurs n'ont jamais manqué d'évoquer les préoccupations que leur cause l'écoulement des produits tropicaux. A leur avis, l'octroi de préférences aux pays associés d'Afrique désavantage les pays d'Amérique latine en ce qui concerne l'exportation de produits tels que le coton, les bananes, le cacao et le café.

Les prélèvements intérieurs effectués dans les pays de la C.E.E. entravent, eux aussi, l'exportation du café et d'autres produits tropicaux. Les droits *ad valorem* constituent une charge particulièrement lourde.

Les répercussions de la politique agricole de la C.E.E. sur la zone constamment tempérée ont fait l'objet, sous des formes diverses, de critiques parfois sévères. L'Association des producteurs de viande et de céréales d'Argentine a particulièrement appelé l'attention sur le déclin des exportations de ces denrées. L'accroissement du degré d'autonomie de la C.E.E., qui selon eux tendrait non seulement à instaurer l'autarcie à un plus haut niveau des prix, mais encore à créer un système d'exportations subventionnées à destination des pays tiers, aboutirait à compromettre encore davantage les exportations de produits latino-américains de la zone tempérée.

Les représentants de l'Association des producteurs de viande et de céréales d'Argentine ont souligné l'ampleur des fluctuations du volume des importations, notamment en Italie et en France, et la nécessité de garanties d'écoulement à long terme. L'introduction des règlements de marché de la Communauté économique européenne a entraîné la suppression des contingents jusqu'ici négociés avec des pays tels que la République fédérale, contingent dans les limites desquels l'écoulement était pratiquement garanti et qui permettaient d'établir des plans en matière de production agricole et d'élevage. A l'avenir, les pays d'Amérique latine producteurs de viande et de céréales seraient rejetés dans la catégorie des pays que rien ne protège des fluctuations du marché, qui doivent accepter les prix de seuils fixés en fonction du tarif extérieur de la C.E.E., et qui subissent une concurrence illimitée sur le plan de la qualité.

A la Conférence d'Alta Gracia, on est allé jusqu'à dire que l'Amérique latine allait être évincée du marché mondial; certes, les pays industrialisés hautement développés sont disposés à consentir des prêts aux pays en voie de développement, mais en même temps on susciterait des difficultés à ceux-ci pour le versement des

intérêts et le remboursement des capitaux en imposant des limites à leurs exportations.

En réponse à ces critiques, la délégation a rappelé à maintes reprises les objectifs politiques de la Communauté, le fait qu'elle est largement ouverte sur le monde et qu'elle est tenue, aux termes des traités, de contribuer au développement harmonieux des échanges mondiaux. La délégation a rappelé qu'au cours des négociations Dillon la Communauté économique européenne s'était également montrée disposée à suivre une politique libérale à l'égard des pays tiers et notamment des pays en voie de développement. S'agissant de ces derniers, la C.E.E. a renoncé à demander la réciprocité des préférences douanières. Par ailleurs, la Communauté est disposée à négocier un abaissement de 50 % des droits de douane au cours du *Kennedy round*. Les membres de la délégation ont fait valoir que 45 à 50 % des importations de la C.E.E. en provenance de l'Amérique latine bénéficient de la franchise. Les bananes, par exemple, entrent en franchise dans la République fédérale, principal pays importateur. Les droits sur le thé et les bois des régions subtropicales ont été complètement suspendus. En outre, les tarifs applicables aux importations possibles de droits de douane ont été abaissés à 7,8 %.

Le Parlement européen approuve l'objectif de la Commission de supprimer dégressivement, dans les cinq ans, les taxes intérieures à la consommation.

Le volume des échanges de la C.E.E. avec l'Amérique latine n'a fait qu'augmenter. Depuis la création du Marché commun, de 1958 à 1963 inclusivement, les importations de la C.E.E. en provenance de l'Amérique latine, des pays associés d'Afrique et des pays de l'Extrême-Orient ont augmenté respectivement de 38 %, de 23 % et de 17 %, tandis que les exportations de la C.E.E. à destination de l'Amérique latine ont constamment diminué. A cela il faut ajouter que certains pays d'Amérique du Sud, tels que l'Argentine, n'ont pas été à même de porter leur production à un niveau suffisant, ce qui les a empêchés, pendant quelques années, d'écouler des quantités plus importantes.

Au cours de nos débats d'hier et d'aujourd'hui, il a été soulevé question du cercle vicieux où sont enfermés les pays en voie de développement. Voici ce que cela signifie dans le cas de l'Amérique latine : une énorme poussée démographique, des tensions sociales qui résultent à la fois de structures sociales surannées et de l'instabilité d'une économie fondée essentiellement sur la monoculture et sur l'exportation de produits de base, le niveau de vie étant maintenu grâce à des importations coûteuses sans que les pays intéressés aient pu, jusqu'à présent, organiser eux-mêmes un système de production agricole et industrielle complémentaire et créer ainsi des emplois en nombre suffisant; en même temps, l'absence d'une infrastructure et les barrières douanières entre les divers pays d'Amérique latine entravent le commerce intérieur de ceux-ci.

Les représentants de l'économie des pays d'Amérique latine ont mis l'accent sur la détérioration des termes de l'échange, due à la baisse des prix des produits de base d'une part, à la hausse des prix des produits finis ou semi-finis des pays industrialisés d'autre part, dont l'importation est une nécessité vitale pour les pays d'Amérique latine. Il en résulte des déficits de la balance commerciale qui mettent certains d'entre eux dans l'impossibilité de remplir leurs obligations envers leurs créanciers.

La délégation a insisté sur le fait que la C.E.E. approuve le principe d'une stabilisation des prix des produits de base à un niveau suffisamment rémunérateur. Le Parlement européen souhaite voir conclure des accords mondiaux dans la mesure où ils sont nécessaires et utiles. Le 6 avril, M. Jean Rey, membre de la Commission de la C.E.E., a fait observer à Genève que la Communauté économique européenne avait proposé il y a quelques mois — dans le cadre des négociations préliminaires du *Kennedy round* et à propos de la question de la stabilisation et du relèvement des prix des produits de base — que soient conclus des accords mondiaux par produits, permettant d'apporter des solutions spécifiques à des problèmes qui varient selon les produits et les secteurs.

Porte-parole du Conseil de ministres à Genève, M. Brasseur, ministre du commerce extérieur de Belgique, a également préconisé un système de préférences sélectives et dégressives capable de s'adapter d'une façon réaliste aux données et aux nécessités économiques du marché mondial, tout en évitant des interventions dirigistes qui ne peuvent que nuire.

L'histoire des échanges mondiaux des quinze dernières années montre — je tiens à le souligner — que c'est la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes qui a assuré l'épanouissement du commerce mondial pour le plus grand bien de tous, et que partout où le commerce extérieur est soumis au dirigisme de l'État on a constaté une régression.

La délégation s'est félicitée de ce que les milieux économiques des pays d'Amérique latine se rendent compte que les mesures prises dans le domaine du commerce extérieur doivent s'accompagner d'un processus d'assainissement de l'économie nationale qui évite la surproduction dans un même secteur, et qui, grâce à une diversification de la production et à la mise sur pied d'une industrie nationale, notamment d'une industrie de transformation, permette la création d'un marché intérieur et atténue l'extrême dépendance où ces pays se trouvent à l'égard du marché mondial.

Je pense qu'en cette heure où les échanges font l'objet de négociations à l'échelon mondial il importe de reconnaître que l'« aide par le commerce » ne peut venir uniquement de l'extérieur. La Charte de Punta del Este, l'Alliance pour le progrès des pays d'Amérique latine, considère qu'une stabilisation durable de l'économie de l'Amérique latine ne pourra être obtenue qu'à la condition que les pays latino-américains deviennent de moins en moins tributaires de l'exportation d'un nombre limité de produits de base ainsi que de l'importation de produits industriels.

C'est à bon droit que le secrétaire exécutif de l'A.L.A.C., la zone de libre-échange et le futur marché commun de l'Amérique latine, a réclamé un accès pour les produits finis et semi-finis aussi libre que possible sur le marché mondial, ainsi que la sup-

pression des obstacles au commerce, notamment des restrictions quantitatives et des prélèvements intérieurs pratiqués par les pays européens.

Or, on peut se demander si le régime préférentiel sans réciprocité, réclamé à Alta Gracia, peut constituer une solution à long terme. Les pays représentés à Alta Gracia ont déclaré :

« Nous voulons bénéficier d'un régime préférentiel, mais nous ne voulons pas être tenus d'accorder de notre côté les avantages qui nous sont consentis. »

Des membres de la délégation ont affirmé, au cours d'entretiens, que l'abaissement des droits de douane et la suppression progressive des autres obstacles au commerce sont des mesures propres à augmenter le volume des exportations des pays en voie de développement.

Toutefois, à long terme, l'octroi de préférences douanières sans contrepartie porterait atteinte aux principes de l'égalité de traitement et de la réciprocité. Or, ces principes, qui sont conformes aux dispositions du G.A.T.T., sont précisément à l'origine de l'expansion des échanges mondiaux depuis la guerre.

Le fait est — telles sont les conclusions que l'on peut tirer de l'expérience — qu'un programme d'action pour l'Amérique du Sud doit avoir un caractère dynamique. Un tel programme ne saurait être fondé sur le *statu quo*; il doit, au contraire, tenir compte des possibilités qui s'offrent dans le cadre d'une politique moderne de développement, faisant appel à l'ensemble des ressources potentielles du pays lui-même. Consolider des structures économiques et sociales déficientes au moyen de préférences unilatérales, de compensations ou d'avantages douaniers aux effets mal orientés, serait contraire à l'esprit d'une politique moderne d'aide au développement.

Mais les grands problèmes de l'Amérique latine ne peuvent être considérés du seul point de vue du commerce extérieur. Au cours de notre voyage, nous avons eu l'occasion d'observer le

processus de développement dynamique qui se déroule à l'intérieur du pays. Le continent commence à se découvrir lui-même, à découvrir les possibilités que lui offrent ses immenses ressources potentielles et les moyens dont il dispose pour transformer lui-même ses propres matières premières, créant ainsi des emplois, augmentant le pouvoir d'achat et satisfaisant dans toute la mesure du possible les besoins de la consommation intérieure par une vaste gamme d'articles produits sur place.

Il faut encourager l'industrialisation de l'Amérique latine. Notons à ce sujet que les tarifs douaniers actuellement appliqués par la C.E.E. entravent une industrialisation organique à ses débuts. Je citerai l'exemple du cuivre qui est importé en franchise dans la République fédérale, tandis que les tôles, les barres et les plaques de cuivre sont frappées d'un droit de 10 %. Pour le cacao, les droits perçus dans la Communauté s'élèvent à 4,5 %; mais la pâte de cacao est passible de droits atteignant 25 %. Le programme de la C.E.E. pour l'Amérique latine devrait prévoir la possibilité de réviser ces taux.

En résumé, seule la création, en Amérique latine même, d'une économie fondée sur la division du travail, la diversification et l'équilibre de production permettra d'augmenter le pouvoir d'achat, d'apaiser la faim de larges couches de la population et d'atténuer les conséquences néfastes d'une totale dépendance à l'égard du marché mondial.

A l'heure actuelle, la proportion des échanges entre ces pays diminue sans cesse en valeur relative et n'atteint plus aujourd'hui que 6,7 % du commerce extérieur. C'est là une situation malsaine.

Seule la création d'un marché intérieur donnera son vrai sens à l'expression *aid by trade*. C'est seulement ainsi que l'on pourra passer d'une économie non encore concurrentielle à ses débuts, voire partiellement incapable d'affronter toute concurrence, qui caractérise les pays sans infrastructure, où règne l'analphabétisme et où la main-d'œuvre est sous-alimentée, aux formes modernes d'une production rationnelle, capable d'affronter une concurrence normale sur le plan des coûts, des prix et de

la qualité. C'est uniquement en s'attachant, dans des conditions de concurrence normales, à obtenir leur part sur le marché mondial que les pays en voie de développement s'attaqueront à la racine du mal au lieu de se contenter d'en guérir les symptômes.

Les membres de la délégation se sont longuement interrogés sur les mesures propres à déclencher le processus d'assainissement dans les conditions les meilleures. L'un des enseignements tirés de ce voyage est que, s'il est bon d'assurer des possibilités de formation théoriques et professionnelles, et de créer des emplois commerciaux et industriels, il faut procéder en même temps à une réforme agraire ayant pour point de départ un élargissement organique des structures de la propriété. Dans les directives de la Conférence de Punta del Este, l'Alliance pour le progrès a défini elle-même la grande œuvre de réforme qu'il faut mener à bien dans les domaines économique, agricole et social. C'est en connaissance de cause que l'on recherche un élargissement équilibré des structures économiques, par une industrialisation rapide et rationnelle, notamment dans le domaine de la production des biens d'investissement, et en s'efforçant d'accroître la production et la productivité de l'agriculture. L'intégration économique, la réalisation d'un marché d'Amérique latine, conditionne, selon la Conférence de Punta del Este, le développement et la diversification des échanges entre les pays d'Amérique latine. Je voudrais citer à ce sujet la phrase suivante : « C'est seulement ainsi que l'on pourra prendre des mesures pour l'accès des exportations latino-américaines aux marchés internationaux. » Il s'agit de surmonter progressivement les tensions sociales, seul moyen de maîtriser les effets de la poussée démographique. Selon une évaluation des Nations unies, la population de l'Amérique latine se sera accrue de neuf fois et demie entre 1900 et l'an 2000, alors que celle de l'Asie et de l'Afrique aura augmenté de quatre fois et demie.

J'en viens à ma conclusion qui est la suivante : l'aide, qu'il s'agisse de l'aide commerciale, financière ou technique, doit avoir pour objectif la création d'un marché intérieur de l'Amérique latine. Pour atteindre ce but, il est indispensable de coordonner toutes les énergies qui s'emploient à mettre en valeur et

à organiser ce continent auquel les richesses de son sol, ses ressources économiques et les capacités de ses habitants offrent tant de possibilités de développement. C'est dans ce sens que le marché commun européen et le marché commun qui se crée en Amérique latine autorisent de grands espoirs. Un *partnership* entre eux répondrait à une nécessité réelle. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mark.

M. Mark. — (A) Monsieur le Président, prenant la parole au nom de la Commission culturelle et scientifique du Conseil de l'Europe, je crois pouvoir traiter des questions culturelles qui, à première vue, ne s'inscrivent pas dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui, mais qui sont également traitées de manière approfondie dans le rapport de notre ami M. Dehousse. L'importance de la recherche et de la science pour l'économie est immense et croît sans cesse. Les dernières années l'ont montré avec plus d'évidence. C'est ainsi qu'une grande Conférence des ministres de la recherche, organisée par l'O.C.D.E., s'est occupée de ces questions et est parvenue à d'importantes conclusions.

En 1961, le Conseil de l'Europe a déjà tenu à Londres, conjointement avec l'O.C.D.E., une Conférence parlementaire et scientifique. Il y a deux semaines, nous étions à Vienne avec l'O.C.D.E. pour une deuxième conférence du même ordre, dont je ne vous entretiendrai pas en détail. L'Assemblée consultative est saisie d'un document dont je vous recommande la lecture et que l'on pourrait peut-être distribuer.

J'examinerai simplement dans le détail quelques-unes des conclusions de cette conférence. Le Parlement de la C.E.E. y est représenté par une délégation et un des membres de celle-ci, M. Comte-Offenbach, a formulé au cours de la discussion de précieuses suggestions qui ont suscité un vif intérêt.

La Conférence a reconnu la nécessité de désigner dans chaque pays un ministre chargé à titre accessoire ou exclusif des questions touchant à la recherche. Elle a également souligné qu'il

convenait d'assurer une coopération aussi étroite que possible entre les parlementaires et les hommes de science, de développer les échanges de vues proposés à la Conférence de Londres en 1961 et de chercher en outre à établir des liens institutionnels.

La Conférence a aussi estimé qu'il était indispensable d'élaborer une politique nationale et internationale de la science et de la recherche, notamment une politique européenne de la recherche. En raison de l'essor scientifique que connaît notre époque, un nombre de plus en plus grand de projets de recherches dépassent les possibilités d'un seul pays. Je ne vais pas vous infliger une longue énumération. Les membres du Parlement européen connaissent bien les problèmes et les tâches qui se présentent à l'Euratom. Mais il existe bien d'autres institutions analogues.

Il est de plus en plus indispensable de réunir les ressources de plusieurs pays pour mener à bien des projets de grande envergure. Parallèlement, il se révèle nécessaire de compléter le mandat originel des Parlements — exercer un contrôle efficace des dépenses publiques — par un contrôle parlementaire des fonds publics importants affectés par les divers pays aux projets communs européens et internationaux. C'est là une condition très importante pour le développement du parlementarisme européen. Car, si une part de plus en plus grande du budget des divers pays passe par des voies qui ne sont soumises à aucun contrôle parlementaire, la compétence du Parlement se trouvera de plus en plus limitée.

Ce sont là des questions dont il faut s'occuper très sérieusement. Il importe d'élaborer des directives et d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires.

Dans un rapport qu'il a présenté par écrit à la Conférence, Kenneth Lindsey déclare que le développement de la science à notre époque est une question dont les parlementaires doivent se préoccuper.

C'est là l'expression d'une vérité incontestable que la Conférence a faite sienne. Mais elle l'a élargie et elle a exprimé l'opinion qu'il importe en même temps que les scientifiques et surtout

l'opinion publique et la presse, son porte-parole, prennent nettement conscience du rôle véritable de la science dans le développement de la vie collective.

Je vous invite à vous procurer le rapport relatif à cette Conférence et à l'étudier. Ce texte montre clairement qu'une étroite collaboration entre le Parlement européen et le Conseil de l'Europe est nécessaire dans les questions de recherche.

Nous nous sommes déjà préoccupés de cette collaboration dans le passé. Je me souviens avec la plus vive satisfaction d'une réunion jointe des commissions culturelles des deux assemblées, à Genève, en 1962, qui nous parut un début très prometteur. Récemment, nous avons coopéré avec les représentants du Parlement européen à Vienne. Je pense que nous parviendrons, dans l'avenir, à une plus grande harmonisation des travaux. Nous devons trouver le moyen d'assurer le dialogue, sous une forme ou sous une autre, soit entre les commissions soit au moins — je cite ici le rapporteur M. Dehousse — entre les membres de ces commissions. Comme M. Dehousse l'a dit fort justement hier, nous ne tenons pas ici une réunion jointe des deux assemblées, mais une réunion jointe de leurs membres. Peut-être une évolution analogue serait-elle possible dans d'autres domaines si nous pouvions — dans le domaine culturel notamment — tenir des réunions jointes des membres des deux commissions culturelles.

Puis-je exprimer cette opinion qui paraîtra peut-être hérétique: si aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure d'assurer intégralement, ni même partiellement, l'intégration économique, politique et militaire d'une plus large Europe, il serait infiniment souhaitable de réaliser une étroite coopération dans tous les domaines où celle-ci est possible, par exemple, dans le domaine des affaires culturelles, de la recherche, de la science, des affaires sociales et juridiques et d'être aussi en mesure, en plaçant ces questions entre parenthèses, pour reprendre une image que j'ai employée lors d'une séance de l'Assemblée consultative, de préparer la création ultérieure d'une plus grande Europe.

Permettez-moi de dire encore quelques mots sur un autre sujet, sur le problème de l'aide aux pays en voie de développement. A mon sens, il n'est pas possible de faire dépendre cette aide de conditions quelconques ou de la différer jusqu'à l'accomplissement de ces conditions, point de vue qui a été exprimé dans le débat. L'homme rassasié peut attendre, l'affamé recourt à la violence lorsqu'il ne voit plus d'autre moyen. Si, dans le secteur privé de l'économie, on ne peut ou ne veut prêter assistance au moment opportun, la collectivité doit, en toute objectivité, examiner la question de savoir si les dépenses nécessaires pour écarter la violence, ou même un conflit armé, ne dépassent pas de beaucoup une contribution spontanée et opportune à un progrès pacifique.

Si l'économie privée ne peut faire le sacrifice considérable que représente l'aide nécessaire, il incombe à la collectivité de se procurer les moyens indispensables. Le vieil adage *bis dat, qui cito dat* — c'est-à-dire qui donne vite donne double — me paraît dépassé. Il faut dire aujourd'hui : Qui fait le nécessaire en temps opportun, protège le monde et lui-même contre une effroyable catastrophe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Alric.

M. Alric. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat mais après ce que vient de dire notre collègue autrichien M. Mark, je crois qu'il est bon qu'un membre du Parlement européen qui a assisté comme représentant de la France à cette conférence de Vienne en dise quelques mots.

Je voudrais d'abord remercier le gouvernement autrichien et la ville de Vienne de la manière dont ils ont organisé cette conférence, dans des conditions absolument splendides à tous les points de vue; tous les participants leur en sont profondément reconnaissants. On a pu à la fois faire un travail extrêmement utile et extrêmement important, admirer la ville de Vienne et profiter des superbes excursions qui étaient organisées. On avait

même eu la délicate pensée de nous commander un temps particulièrement favorable.

Mais je tenais surtout à vous dire quel était le but de cette conférence et à en souligner les résultats. Cette conférence avait en somme comme but de définir les relations entre le Parlement et la science. Cela voulait-il dire qu'il fallait voir comment le Parlement pouvait favoriser le développement de la science ou comment la science pouvait servir la vie parlementaire et politique? Je crois que non. Les buts étaient infiniment plus élevés et infiniment plus importants et c'est peut-être pour cela qu'ils se rapprochent de l'objet de notre débat d'aujourd'hui et qu'ils sont peut-être essentiels pour les solutions que nous cherchons en commun entre le Conseil de l'Europe et le Parlement européen.

En effet, la vie parlementaire est une des choses essentielles de la vie et de l'activité humaine. La vie scientifique — c'est un lieu commun de le dire — prend maintenant de plus en plus d'importance dans la vie, dans le confort et dans l'existence humaine.

Ces deux activités se connaissent-elles bien? N'y a-t-il pas un certain antagonisme entre elles? Peut-être; et comme j'ai la chance de connaître un peu ces deux milieux j'ai vu qu'effectivement l'on se connaissait mal et que l'on comprenait mal.

Le premier but de cette réunion commune a donc été de se faire comprendre parce qu'il y a des incompréhensions entre les classes ou les activités différentes, comme il en existe entre les divers pays.

Monsieur Dehousse, vous rappeliez hier le début du Conseil de l'Europe et même les organisations qui existaient avant, notamment le congrès de La Haye et celui d'Interlaken où nous étions rencontrés. On nous demandait alors : à quoi cela sert-il ? Et j'avais l'habitude de répondre : nous faisons connaissance.

Faire humainement connaissance a une importance considérable et c'est peut-être cela qui a permis, malgré les imperfections du début, d'arriver où nous en sommes aujourd'hui, ce qui n'est pas rien par rapport à ce qui existait autrefois.

Du point de vue des relations entre les scientifiques et les parlementaires, il se passe quelque chose d'analogue. Quand ils sont en contact, quand ils se connaissent, quand ils parlent ensemble, ils s'aperçoivent que les idées préconçues qu'ils avaient les uns sur les autres sont fausses, et que s'ils n'ont ni la même formation, ni tout à fait les mêmes préoccupations, les qualités qu'il faut pour réussir ou d'un côté ou de l'autre sont aussi éminentes et aussi difficiles et qu'il ne convient pas d'établir une hiérarchie entre les deux activités.

Le but final est d'arriver, par une compréhension mutuelle, par un échange de nos pensées, à faire progresser aussi bien la politique que la science. L'heure est trop tardive pour que je puisse m'appesantir sur ce point et je me bornerai à vous citer un exemple. On croit peut-être que les scientifiques ont l'habitude de s'occuper uniquement de choses exactes où les solutions se trouvent mathématiquement et, qu'une fois la solution trouvée, la vérité est nette, facile et indiscutable.

On pense au contraire que les politiques font beaucoup plus de l'art que de la science, et que s'ils obtiennent des résultats moins précis, ils ont en revanche davantage de latitude et de liberté pour prendre des décisions; ils sont à cet égard beaucoup plus à l'aise que les scientifiques, lesquels sont enfermés dans le carcan de la réalité quotidienne et ne peuvent pas modifier une loi naturelle.

La première chose que nous parlementaires devons comprendre, c'est que nous aussi nous sommes soumis à des lois que nous ne pouvons transgresser; quand notre imagination nous entraîne parfois dans des conceptions fantaisistes qui n'ont de réalité que dans notre esprit, la réalité se charge de nous ramener vers la vérité par des oscillations d'autant plus redoutables que

nous nous en sommes éloignés davantage et pendant plus longtemps.

Cela signifie que, comme les scientifiques, nous devons essayer de comprendre les lois qui mènent le monde et l'économie et que nous ne pouvons transgresser sans que la réalité se charge de nous démontrer notre erreur.

L'homme est faible et, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la science ou de la politique, il ne parvient à la vérité que par des oscillations, des tâtonnements et il n'y parvient jamais du premier coup.

Nous le constatons dans la construction de l'Europe tout comme dans les constructions scientifiques où, par exemple, la meilleure voie pour aller vers les réalisations atomiques les plus efficaces n'a pas été trouvée du premier coup.

Nous devons simplement espérer choisir les chefs les meilleurs qui par leur compréhension, leur culture, leur prescience et leurs connaissances des réalités diminuent les oscillations qui nous sont imposées pour atteindre le but final et c'est là peut-être ce que la vie parlementaire doit demander à la vie scientifique pour devenir rapidement plus efficace.

Je terminerai par un acte de foi. Avec M. le Président et M. Furler, nous sommes les trois seuls membres communs aux deux Assemblées. Pourquoi ai-je voulu y rester longtemps? Tout simplement pour essayer de faire mon apprentissage et acquérir une meilleure compréhension des choses; pour savoir, en œuvrant aussi bien comme membre de l'Assemblée du Conseil de l'Europe que comme membre du Parlement européen, si un idéal suffisamment commun se forgeait et acquérir la certitude que cette Europe complète que nous désirons tous deviendra un jour une réalité.

Tout ce que je vois, tout ce que j'entends me renforce dans la conviction que, malgré les apparences, il n'y a dans ces réalités scientifiques aucune opposition et que l'union se fera un jour.

Cette Europe que nous verrons tous est en marche, personne n'est capable de l'arrêter. Ce que nous devons désirer — et la conférence de Vienne est une étape dans ce sens — c'est choisir et former les meilleurs bergers qui sauront diminuer les oscillations qui nous seront imposées pour atteindre l'unité de l'Europe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Alric qui a, en effet, deux titres pour siéger dans cette réunion jointe.

La parole est à Sir Ronald Russell.

Sir Donald Russell. — (*E*) Il y a trois points que je voudrais évoquer et, comme les deux orateurs précédents, je ferai tout mon possible pour limiter mon intervention aux dix minutes que j'ai demandées.

Mon premier point découle du rapport de M. Dehousse qui à la page 5 du texte français rappelle qu'à un certain moment la C.E.E. a discuté de l'institution de préférences douanières particulières pour certains produits des pays en voie de développement. Plus loin, il signale que cela pourrait mener à des modifications du statut du G.A.T.T., ce qui poserait des problèmes. Pour ma part, je réclame depuis des années, aussi bien dans cette assemblée qu'au Parlement britannique, que des mesures soient prises au sujet du statut du G.A.T.T., et ceci non seulement pour permettre à la C.E.E. d'en tirer profit, mais aussi pour que nous puissions mettre au point le système préférentiel du Commonwealth britannique.

J'accueille avec satisfaction cette déclaration du rapport, et j'espère que la C.E.E. agira dans ce sens, bien que, dans son discours, le président Hallstein m'ait donné l'impression qu'il n'y était pas très favorable. Cette procédure se heurterait, naturellement, à une farouche hostilité de la part des États-Unis d'Amérique, mais j'espère que personne ne se laissera arrêter par cette considération. Dans leurs réglementations commerciales, outre les tarifs douaniers, les États-Unis recourent, sans vergogne, à des arrangements préférentiels, et il n'y a aucune raison pour

qu'ils essaient d'empêcher la C.E.E., le Commonwealth, ou tout autre groupe de pays d'employer des méthodes similaires avec les tarifs douaniers.

Dans son rapport, M. Dehousse constate que la création de ce groupe économique régional qu'est la C.E.E. n'a pas fait obstacle à l'épanouissement du commerce mondial. Au contraire, la C.E.E. doit être regardée comme un instrument de relèvement du niveau de vie des autres peuples. Le président Hallstein a fait, à la séance d'hier, une déclaration similaire. Je n'en suis nullement surpris, car c'est exactement ce qui s'est produit au début des années 1930, alors qu'il s'agissait, non de la Communauté économique européenne, mais du système préférentiel du Commonwealth; certains Américains eux-mêmes l'ont reconnu. Après tout, la C.E.E. n'est pas encore à proprement parler un marché commun, mais un système préférentiel qui évolue vers un marché commun; par conséquent, je ne suis nullement surpris que la C.E.E. obtienne le même succès que celui que remporta, il y a une trentaine d'années, le Commonwealth britannique. Sur ce point, il va de soi que je parle uniquement en mon nom personnel, et nullement au nom des autres membres de la délégation britannique.

La politique générale de mon gouvernement à l'égard des tarifs douaniers et des systèmes préférentiels a été exposée par M. Heath, à Genève, et je dois dire en toute justice que cette politique proposait que tous les pays industrialisés accordent des préférences à tous les pays insuffisamment développés, sur une base de non-discrimination. Jusqu'à présent, cette proposition, elle aussi, ne semble pas avoir été acceptée.

J'en arrive à mon second point : en considérant les échanges commerciaux entre l'Europe et le monde extérieur, j'espère que personne n'oubliera ce que j'appellerai, faute d'un meilleur terme, la partie « européenne » du Commonwealth. Je veux parler, naturellement, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le Canada est déjà entré en ligne de compte en ce sens qu'il est un membre de l'O.C.D.E., et M. Czernetz, dans son rapport, parle des échanges commerciaux avec les États-Unis

d'Amérique et le Canada; mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas spécialement mentionnées. Je sais bien que ces pays ont une faible population, puisqu'ils ne comptent ensemble que 12 millions d'habitants, mais ils possèdent d'immenses ressources potentielles étant donné leurs dimensions énormes et leurs prodigieuses réserves en minerais encore inexploités, notamment en Australie et au Canada.

Il y a deux jours, dans un débat sur le rapport de l'O.C.D.E., M. Dillon suggérait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande pourraient être invitées à se joindre à l'O.C.D.E. Dans sa réponse, M. Kristensen a déclaré que ces pays étaient invités à participer à certains aspects des travaux de l'O.C.D.E.; j'espère donc qu'à l'avenir il existera une coopération encore plus étroite entre l'Europe et ces trois pays du Commonwealth. A mon avis, c'est en partie parce que cela n'avait pas été prévu dans les négociations de Bruxelles que ces négociations ont échoué.

Mon troisième point pourrait beaucoup plus prêter à controverse, mais j'espère qu'il n'en sera rien. Le voici : je considère que nous devrions faire un pas de plus pour nous rapprocher d'un pays qui était autrefois membre du Commonwealth britannique, mais qui a cessé de l'être : je veux parler de l'Union Sud-Africaine. Par malheur, il existe des gens, heureusement peu nombreux, qui aimeraient que des sanctions économiques fussent appliquées à l'Afrique du Sud pour forcer son gouvernement à abandonner la politique de l'*Apartheid*. Je crois que de telles sanctions seraient non seulement vaines, mais encore stupides.

Nous désapprouvons tous cette politique d'*Apartheid*, mais assurément, nous désapprouvons bien plus encore ce qui se passe derrière le rideau de fer; or, personne ne suggère que l'on prenne des sanctions économiques contre l'Union soviétique, ou la Chine, ou un membre quelconque du bloc de l'Est. Au contraire, nous faisons tout ce que nous pouvons pour encourager les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Quelle que soit notre aversion pour la politique intérieure de certains États, nous ne devons pas essayer de la modifier en recourant à une guerre commerciale. Par conséquent, ce serait de l'hypocrisie et de

l'absurdité de parler de sanctions contre l'Afrique du Sud parce que nous n'aimons pas l'*Apartheid*.

L'Afrique du Sud est un pays très prospère et dont la situation est florissante, malgré la haine que lui portent la plupart des autres pays du monde; à la différence du bloc communiste, il ne menace personne. De plus, il représente, avec la Rhodésie du Sud, sous sa forme actuelle et les deux territoires portugais, le rempart dressé, dans cette partie de l'Afrique, contre le communisme.

J'espère donc que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour résister aux exigences tendant à boycotter l'Afrique du Sud, et qu'au contraire nous nous efforcerons de collaborer autant que possible avec ce pays.

En terminant, je vous prierai de bien vouloir m'excuser si je n'assiste pas aux réponses des rapporteurs et des représentants des trois exécutifs, car je dois partir cet après-midi pour Londres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bernasconi.

M. Bernasconi. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me serais certainement dispensé d'intervenir aujourd'hui si, écoutant le rapport de M. Dehousse, je n'avais constaté l'étrange sort qu'il faisait à l'action du groupe que je représente au sein du Parlement européen.

A l'entendre, en effet, seuls les groupes démocrate-chrétien et socialiste, ainsi que, dans une moindre mesure, le groupe libéral, auraient participé positivement aux activités de ce Parlement.

Quant au groupe de l'Union démocratique européenne, qu'il désigne sous le nom de « non-inscrits », il n'apparaît dans le rapport que comme un trublion opposé à tout et à tous.

Je n'ai pas l'intention de polémiquer, mais je suis surpris de voir avec quelle dextérité on peut parfois tirer la couverture à soi.

Bien entendu, l'U.D.E. n'est pas en tout et sur tout d'accord avec tel ou tel autre groupe; s'il en était ainsi, son expérience ne se justifierait pas. Mais donner l'impression que l'U.D.E. freine la construction européenne et ne s'associe pas aux tâches entreprises au sein du Parlement, c'est fausser la vérité. Sur la politique énergétique commune, sur le statut du mineur, sur l'égalisation des salaires masculins et féminins, pour ne prendre que des exemples concrets, je ne sache pas que nous ayons été des freins. Et que dire de la politique agricole commune?

Le rapport de M. Dehousse montre amplement que les réactions inquiètes que la création et le développement de la C.E.E. avaient suscitées ont fait place à des réactions plus sereines. L'on ne peut, en effet, qu'être frappé par l'intérêt que provoquent dans le monde les succès de la C.E.E. Il n'est guère d'États qui ne se tournent vers la Communauté ou ne définissent leur attitude en fonction d'elle.

Cet intérêt unanime ainsi apporté à la Communauté lui pose un certain nombre de problèmes.

M. Dehousse a donné la liste des négociations conclues ou entamées avec les pays tiers soucieux d'établir des liens avec la Communauté. Sa variété frappe, mais cette variété même oblige la C.E.E. à examiner les demandes qui lui sont faites en tenant compte de la diversité des demandeurs. Le traité de Rome n'a prévu, en dehors de l'adhésion pure et simple, que deux séries d'accords : les accords d'association et les accords tarifaires. Les négociateurs, face à la diversité des situations qui se présentent à eux, ont à diversifier également la nature des liens que la C.E.E. peut nouer avec les États tiers; ils sont servis à cet égard par le caractère général des termes employés par le traité de Rome pour définir les relations avec l'extérieur. Autrement dit, nous avons un cadre; mais, à l'intérieur de ce cadre, une certaine souplesse est possible.

Sans doute est-il nécessaire que, face à des demandes d'association, nous examinions les perspectives que peut offrir telle ou telle association à plus ou moins long terme. En somme, l'asso-

ciation est une formule hybride qui permet à certains États qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent immédiatement adhérer à la C.E.E. et en assumer toutes les obligations de ne pas être de ce fait totalement exclus des bénéfices qu'apporte la prospérité de la C.E.E.

On peut concevoir l'association comme une adhésion différée, c'est-à-dire que la mise en œuvre de l'association devrait à plus ou moins brève échéance créer dans les pays associés les conditions rendant possible une adhésion.

Cependant, nous négligerions la diversité des situations qui se présentent à nous et nous diminuerions considérablement le rayonnement actuel de la C.E.E. si nous imposions aux États demandeurs des conditions trop rigides au départ. Élaborer, comme certains le souhaitent, une véritable doctrine de l'association, ce serait donner aux articles du traité de Rome une interprétation rigide et par là même éloigner de nous des États qui seraient disposés à adhérer à la C.E.E. s'ils n'en étaient empêchés par des impératifs économiques et politiques. Ce serait, d'autre part, donner lieu, au sein même de la Communauté, à des discussions doctrinales qui risqueraient de nous conduire à certains ostracismes et de diviser ainsi l'Europe.

Bien entendu, nous avons à tenir compte des conditions économiques qui peuvent affecter certains États de la Communauté. Il ne s'agit pas de négliger les intérêts de ces États par une politique d'association à tout prix, mais nous estimons que la définition d'une doctrine immuable de l'association aurait pour conséquence un repli de l'Europe des Six sur elle-même et, à plus ou moins long terme, un étiolement de cette Europe. Dans le monde moderne, on ne peut être riche tout seul.

Cela est notamment vrai dans les rapports de la C.E.E. avec les pays en voie de développement. Disons d'abord que nous nous félicitons hautement de l'entrée en vigueur de la convention de Yaoundé, qui associe à la C.E.E. dix-huit États africains, et de la mise en place de la Commission paritaire interparlementaire. La France a toujours attaché une importance primordiale à cette

convention, que nous aurions souhaité voir se ratifier plus tôt. Il est, en effet, regrettable que nous ayons perdu tant de temps, au détriment des dix-huit États africains, en raison d'un « préalable » artificiel que certains États avaient cru devoir poser lors des négociations avec la Grande-Bretagne sur son adhésion à la Communauté. Ces dix-huit États ont fait les frais de ce mauvais marchandage. Il est fort heureux qu'enfin la raison l'ait emporté.

Le problème de l'aide aux pays en voie de développement est, en effet, l'un des plus graves qui se posent à l'heure actuelle aux pays nantis. Il y a là une œuvre à accomplir où générosité et intérêt trouveraient leur compte. A cet égard, la conférence mondiale sur le commerce et le développement, qui se déroule présentement à Genève, est particulièrement importante. Du côté français, nous avons toujours insisté sur le fait que la simple suppression des barrières douanières ne parviendrait pas à stimuler le commerce mondial des produits provenant des pays sous-développés. Le libre-échange intégral est une théorie qui ne tient pas compte de la situation particulière de ces pays. Ce que nous proposons, et nous aurions aimé que M. Dehousse fit allusion à l'initiative de notre pays, c'est de stabiliser les cours des produits tropicaux à des prix suffisamment rémunérateurs.

Les pays en voie de développement ont, en effet, essentiellement besoin de stabilité. Ce n'est pas ici le lieu pour ouvrir un dossier en cours de négociation, mais nous devons insister sur la nécessité de parvenir à un accord qui, en dépit de certains sacrifices des pays riches, contribuerait au développement de pays auxquels tant de liens nous attachent.

Évidemment, il y a lieu de tenir compte aussi des États qui n'envisagent pas de s'associer à la C.E.E. ou de conclure avec elle des accords tarifaires et qui, d'autre part, font partie des États ayant atteint un haut niveau de développement. La conférence de Genève, dite *Kennedy round*, vient de s'ouvrir. Le Conseil de l'Europe, qui consacra une grande part de ses débats à cette conférence lors de la première partie de la présente session, aussi bien que le Parlement européen — M. Dehousse vient de le rappeler — sont conscients de son importance.

Dans cette grande confrontation des politiques et des intérêts commerciaux des pays du monde, il s'est trouvé que les États membres de la Communauté des Six avaient des positions différentes sur certains points. Cela est normal si l'on songe à la diversité que présentent les économies de ces États. Ceux-ci n'en ont pas moins décidé d'élaborer entre eux une position commune, faisant ainsi passer l'intérêt de l'Europe avant leurs intérêts particuliers.

Entre la Communauté des Six et la Grande-Bretagne, il existe aussi certaines divergences de conceptions et en particulier certains problèmes de disparité, mais ne pourrait-on surmonter ces quelques difficultés, non pas pour constituer un front commun contre les États-Unis — qui dit « front » dit « guerre » et ce n'est pas dans un esprit agressif que nous allons aborder cette négociation — mais pour présenter la cause de l'Europe en tant que telle? Non seulement nous manifesterions ainsi un esprit européen, mais nous faciliterions la réalisation d'un accord entre l'Europe et les États-Unis sur la base nécessaire de la réciprocité.

Dans les commentaires de M. Dehousse sur les rapports généraux, je voudrais relever brièvement certains points qui m'ont surpris. J'ai déjà dit au début de mon intervention combien nous aurions souhaité que soient soulignés, au même titre que pour les autres groupes, les efforts de l'Union démocratique européenne pour perfectionner le fonctionnement des Communautés existantes; je n'y reviens pas, mais je constate que mon pays lui-même est mis en cause lorsque, par exemple, M. Dehousse affirme que les gouvernements nationaux sont souvent plus préoccupés de leurs propres difficultés que des problèmes de la Communauté et qu'il croit pouvoir citer à cet égard le cas de la France. Voilà une bien curieuse méthode d'analyse; le dénigrement n'a jamais servi à rapprocher les points de vue et je me garderai, pour ma part, de suggérer à M. Dehousse d'autres exemples bien connus de tous.

Je dirai aussi que les convictions partisans ont bon dos lorsque, citant les critiques du groupe socialiste à l'égard de la Haute Autorité, M. Dehousse invoque « la main-mise progressive

des gouvernements nationaux sur l'industrie charbonnière ». J'en conclus que les nationalisations sont la bête noire des socialistes, et j'en prends acte à toutes fins utiles.

J'aurais aimé, enfin, que fussent correctement interprétés les traités en vigueur. Au point 50, M. Dehousse déclare que « les États se sont engagés à compléter le travail de l'Euratom par des recherches nationales ». C'est l'inverse qu'il aurait fallu dire : c'est le travail de l'Euratom qui devrait compléter les recherches nationales. Le point est important, car il est apparu que certains s'en remettaient à l'Euratom du soin de réaliser leurs propres recherches. Cette défaillance explique en très grande partie les difficultés financières de l'organisation.

D'autre part, l'Euratom devrait être véritablement un organisme européen, c'est-à-dire qu'il devrait promouvoir une politique industrielle fondée sur des techniques européennes et une politique d'approvisionnement en uranium conforme aux intérêts de l'Europe. Par là même, en dégagant les perspectives européennes de l'Euratom complétant les efforts nationaux, nous faciliterions la définition d'une politique commune de l'énergie, à laquelle nous attachons une grande importance.

Dans son commentaire du onzième rapport général sur l'activité de la C.E.C.A., M. Dehousse résume, au point 46, la position de ceux qu'il appelle les « non-inscrits » de façon telle que certaines remarques s'imposent.

Sans doute estimons-nous que le seul regroupement des institutions est insuffisant et que la fusion des Communautés elles-mêmes s'impose. Mais M. Dehousse, au lieu de donner l'impression que nous sommes isolés dans cette conception, aurait pu rappeler que le 24 septembre 1963 les Conseils des Communautés sont convenus d'inviter les États membres à se prononcer dans les meilleurs délais sur la fusion des institutions dans la perspective d'une fusion des Communautés.

Quel est, en effet, le but de cette fusion? Les Communautés existantes n'ont pas été créées selon un plan préconçu, mais

d'une manière assez anarchique en fonction des possibilités du moment. L'existence concomitante de trois Communautés s'intéressant chacune à des secteurs particuliers de l'économie ne favorise guère une appréciation générale de l'économie européenne. La simple fusion des institutions — ce que l'on appelle souvent « fusion des exécutifs » bien que le mot « exécutif » ne figure dans aucun des articles du traité — ne permettrait pas cette vue globale. Il y aurait bien une Commission unique qui serait censée rassembler tous les éléments d'appréciation, mais celle-ci serait gênée dans l'élaboration de ses conceptions par la permanence des traités existants. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à la fusion des Communautés elles-mêmes, car alors il y aura non seulement Commission unique, mais traité unique.

Nous avons écouté avec attention les explications données par M. Dehousse pour justifier un renforcement des compétences du Parlement européen. Selon lui, les pouvoirs cédés par les Parlements nationaux n'ont été que très partiellement transmis à l'Assemblée européenne alors que l'essentiel en a été transféré aux Conseils et aux « exécutifs ». Aussi, ajoute-t-il, l'équilibre entre le législatif et l'exécutif dans l'ensemble de la Communauté s'est-il nettement déplacé en faveur des gouvernements et au détriment des Parlements.

Ce raisonnement peut paraître séduisant, mais il est fondé sur de curieuses notions constitutionnelles. Si nous comprenons bien M. Dehousse, les pouvoirs des gouvernements étant transférés aux « exécutifs » européens, il serait normal que les pouvoirs des Parlements nationaux soient transférés au Parlement européen. Il faudrait applaudir à cette logique s'il existait un « exécutif » européen. Tel n'est pas pour l'instant le cas. Pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen, M. Dehousse invoque les pouvoirs que les gouvernements ont transmis aux Conseils des ministres, mais les Conseils des ministres sont, comme leur nom l'indique, composés de représentants des gouvernements. Quant aux Commissions, elles peuvent avoir certains pouvoirs de décision, mais ils sont encore très limités dans leur portée et, de toute façon, elles n'ont pas le pouvoir d'exécution.

Les véritables « exécutifs » demeurent les gouvernements nationaux, qui ont seuls les moyens d'action et de police nécessaires pour la mise en œuvre des décisions prises en commun.

Si nous procédions dès maintenant au renforcement des compétences et des pouvoirs du Parlement européen, nous créerions un système bancal et artificiel dans lequel une assemblée européenne dicterait ses volontés par-dessus les Parlements nationaux à six gouvernements qui, eux, sont responsables, non pas devant cette assemblée européenne, mais devant les organes parlementaires fixés par leurs constitutions nationales.

Cela signifie que le groupe de l'U.D.E. n'est pas opposé à un renforcement des pouvoirs du Parlement européen, mais qu'il estime qu'il serait dangereux de vouloir procéder dès maintenant à cette opération en l'absence d'un véritable exécutif, ceci en vertu de la séparation des pouvoirs dont M. Dehousse prétend se recommander.

M. Dehousse pense aussi que l'élection du Parlement européen au suffrage universel serait la panacée. Nombreux sont ceux qui, au sein de la Communauté, défendent cette idée. Nous reconnaissons qu'elle est généreuse, mais d'une générosité qui nous paraît frappée au coin de la démagogie. Pour le moment et conformément aux traités, la répartition des sièges au Parlement européen se fait selon une arithmétique précise assurant aux États les moins peuplés une représentation supérieure à celle dont ils bénéficieraient si le suffrage universel direct était appliqué. Il suffit pour s'en convaincre d'un simple calcul fondé sur le nombre d'habitants ou de votants dans les six États de la Communauté.

Je sais bien que cette idée des élections au suffrage universel n'est pas défendue uniquement dans les États les plus peuplés de la Communauté. Elle a aussi ses adeptes dans les autres. Mais croit-on réellement que notre assemblée gagnerait, en l'état actuel des choses, à être élue par la population? Peut-on imaginer que, du même coup, elle trouverait un lustre qui lui permettrait de peser sur les gouvernements nationaux? Il faut répondre ici par

la négative, pour la simple raison que l'opinion publique n'a pas encore acquis le réflexe européen et que le Parlement, ne disposant pas des pouvoirs voulus, ne peut le lui donner. Ainsi nous entrons dans un cercle vicieux : élections au suffrage universel, renforcement des pouvoirs du Parlement.

Au paragraphe 57 de son rapport, M. Dehousse estime que « le passage toujours plus marqué à une union économique... nécessite une volonté politique commune dans les questions fondamentales de la politique étrangère et de la politique de défense, volonté qui doit s'affirmer progressivement par les méthodes des Communautés existantes ».

Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité d'une politique commune dans les questions fondamentales de la politique étrangère et de la politique de défense.

Nous n'avons cessé de proclamer cette nécessité et nous avons proposé une méthode pour dégager cette volonté; cette méthode est pragmatique : elle consiste à amener les États de la Communauté à coopérer entre eux de plus en plus étroitement pour que soit prise l'habitude de penser ensemble dans les domaines où le facteur national est particulièrement sensible.

J'admets que les progrès réalisés au sein des Communautés existantes facilitent la compréhension mutuelle dans les domaines relevant de la compétence de ces Communautés, mais j'estime irréaliste d'attendre d'un développement des structures des Communautés l'avènement d'une politique commune dans le domaine des affaires étrangères ou de la défense. La fusion des Communautés, par exemple, ne peut se substituer à la construction politique de l'Europe.

Pour faire l'Europe, il faut le vouloir et non pas seulement le rêver. Il faut rechercher les voies et les moyens de manifester cette volonté. Il ne faut pas envisager des constructions abstraites ni nourrir des ambitions théoriques. Il faut voir les faits, les prendre tels qu'ils sont et fonder sur eux les initiatives.

La distinction que l'on entend souvent faire entre l'Europe avec institutions et l'Europe sans institutions crée un faux problème. Car le débat n'est pas là. Ce que nous voulons, c'est faire l'Europe et pour cela utiliser les méthodes les plus appropriées. Ces méthodes ne sont pas la création d'organismes qui, en l'état actuel des choses, n'auraient que des pouvoirs théoriques. L'Europe est composée d'États et à partir d'eux nous devons édifier notre Europe, car, en l'absence de fédérateurs communs à tous, ce sont eux qui ont les pouvoirs de décision et, ni les uns, ni les autres, même ceux qui se recommandent le plus de la supranationalité, ne seraient prêts à remettre à un fantôme de pouvoir politique européen des pouvoirs concrets relevant de la souveraineté nationale. Pour dépasser ce stade et, par là même, aller bien au delà de ces alliances traditionnelles et opportunistes du siècle dernier — car telle est bien notre volonté — nous avons proposé de commencer par le commencement, c'est-à-dire de développer dans tous les domaines la coopération entre les Six, de façon qu'ils s'habituent à traiter ensemble les questions. Les institutions viendront par la suite.

A ce raisonnement, l'on nous répond souvent que les organes de l'Union politique que nous avons proposée risquent de vider progressivement de leur substance les Communautés existantes. Aurions-nous, si telle avait été notre intention, non seulement accepté ces Communautés, mais poussé à leur développement jusques et y compris l'accord du 23 décembre 1963 sur le marché agricole commun? Aurions-nous demandé que l'on procède sans plus tarder à la fusion de ces Communautés pour en renforcer l'efficacité?

Mais il faut nous garder des apparentes solutions de facilité qui, en fait, compliqueraient singulièrement le problème. A cet égard, le culte sans discernement du précédent peut conduire à de graves impasses. On ne fera pas l'union politique comme on a fait la C.E.C.A. Robert Schuman lui-même ne s'y trompait pas lorsqu'il écrivait dans son livre *Pour l'Europe* : « Il ne s'agit pas de fusionner les États, de créer un super-État. Nos États européens sont une réalité historique; il serait psychologiquement impos-

sible de les faire disparaître. Mais il faut une union, une cohésion, une coordination. »

Et Robert Schuman ajoute plus loin : « Je ne crois pas que nous soyons mûrs pour un tel transfert de responsabilités, où une majorité de volontés internationales puisse s'imposer à la volonté nationale dans un domaine où l'existence même d'un pays peut être en cause. Or, l'idée même d'un gouvernement fédéral et celle d'un parlement fédéral impliqueraient, me semble-t-il, un tel pouvoir de décisions majoritaires, liant les États fédérés. J'estime que ce serait brûler les étapes, s'engager prématurément et imprudemment dans la voie d'un dessaisissement de la souveraineté nationale sur des points d'importance essentielle. »

Éliminer les obstacles inutiles sur la voie de l'Europe unie, mettre en valeur l'œuvre en train de s'accomplir, apprécier les efforts déployés sans considérations partisans, et avec un esprit positif, développer la compréhension mutuelle, souligner ce qui nous unit et non ce qui nous sépare, telle devrait être la tâche de nos assemblées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse qui désire répondre à M. Bernasconi.

M. Dehousse, rapporteur. — Je vous remercie, Monsieur le Président. Normalement, je ne devrais répondre qu'à la fin de la séance de cet après-midi. Pourtant, je crains fort qu'à ce moment-là nous ne soyons plus très nombreux et que peut-être M. Bernasconi lui-même ne soit plus en séance.

Or, il s'est livré à un certain nombre de considérations dont je n'entreprendrai pas l'examen au fond, mais qui suscitent deux remarques de procédure.

J'observe d'abord que ce que M. Bernasconi appelle « mon rapport », ce dont je suis très flatté, est en réalité un rapport qui a été approuvé par le Comité des présidents, puis par le Parlement européen lui-même.

Que je sache, les amis politiques de M. Bernasconi sont représentés au Comité des présidents et au Parlement européen.

Je lui renvoie la balle. Comment se fait-il qu'ils n'aient rien dit? Comment se fait-il, Monsieur Bernasconi, que vous ayez attendu la séance d'aujourd'hui pour contester l'objectivité du rapport? Vous aviez toutes les possibilités de le faire par l'intermédiaire de vos représentants et au Comité des présidents, et au Parlement européen. Vous ne l'avez pas fait. Je constate le fait; votre police intérieure, vous la ferez vous-même!

En second lieu, vous me reprochez d'appeler vos amis, dans mon rapport, les « non-inscrits ». Mais, Monsieur Bernasconi, c'est la seule dénomination qui soit conforme au règlement. Jusqu'à présent, il n'existe pas d'autre intitulé que celui-là. Tant que la question de leur reconnaissance en tant que groupe n'a pas été, à tort ou à raison, tranchée par le Parlement européen, il n'y a pas officiellement ni juridiquement d'autre appellation à utiliser que celle que j'ai moi-même employée.

Ne vous en déplaise, mon rapport n'est peut-être, n'est certainement pas conçu dans le sens que vous souhaitez, mais il reflète les vues de l'écrasante majorité des membres de notre Parlement, et il a été jugé correct et intellectuellement probe par le Comité des présidents et par le Parlement européen lui-même. (*Applaudissements.*)

M. Poher. — A l'unanimité!

M. le Président. — La parole est à M. Housiaux.

M. Housiaux. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon intervention sera brève. J'ai, au nom des groupes socialistes du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à vous faire une déclaration. Cette déclaration est relative à l'Espagne!

Les groupes socialistes des deux Assemblées ont été alertés par la volonté trop affirmée de certains de rendre de plus en plus

étroits les liens entre l'Europe et l'Espagne, dominée par son régime franquiste. Deux exemples récents peuvent être cités à ce propos. Tout d'abord, la Conférence des ministres européens de la justice, à Dublin, où le ministre de la justice d'Espagne a été invité alors que le régime que l'Espagne connaît n'accepte ni n'applique les droits élémentaires définis dans la Déclaration des droits de l'homme. Ensuite — ce fut la deuxième alerte — le communiqué publié à Bruxelles à la suite de la réunion du Conseil des ministres du Marché commun, le 2 juin, ou plutôt, pour être juste vis-à-vis du Conseil des ministres et de la Commission, les commentaires dont ce communiqué a été entouré.

Ce furent ces commentaires qui nous alertèrent. On a pu, en effet, lire dans le journal *Le Monde* :

« Ce texte laconique est le résultat d'un compromis entre la thèse de ceux qui veulent (Belges et Italiens) limiter au maximum la portée des négociations avec l'Espagne et de ceux (Français et Allemands) qui auraient voulu dès le départ prévoir la possibilité d'une association de l'Espagne au Marché commun. Il évite soigneusement de parler d'association, mais il utilise à dessein une formule assez large (« problèmes économiques ») pour désigner l'objet sur lequel porteront les « conversations exploratoires ». »

Je suis étonné que *Le Monde*, dont nous avons fait souvent notre Bible d'information, ait mis les mots « conversations exploratoires » entre guillemets, car ils ne figuraient pas, à ma connaissance tout au moins, dans le texte communiqué par ce même journal. Ils n'étaient mentionnés que dans une lettre que l'Espagne elle-même aurait adressée au Marché commun.

La vérité, je pense, n'est ailleurs que dans les commentaires. Elle est dans le texte figurant en italique dans le journal *Le Monde* et qui est ainsi conçu :

« La réponse des Six est ainsi formulée : Conformément à sa politique constante, le Conseil de la C.E.E. a chargé la Commission du Marché commun d'ouvrir des conversations

en vue d'examiner les problèmes économiques posés à l'Espagne par le développement de la Communauté économique européenne et d'y rechercher des solutions. »

Ces termes, qui sont à nos yeux d'une parfaite clarté, excluent d'évidence l'adhésion et l'association. Nous aimerions être confirmés dans l'exactitude de cette interprétation.

La position ainsi exprimée des groupes socialistes n'exclut évidemment pas les rapports commerciaux normaux que l'on peut avoir et que chacun a avec tous les pays. Mais la situation créée par cette volonté dont je me faisais l'écho au début de mon intervention me contraint à un certain rappel des principes.

Et tout d'abord, pour ce qui est du Marché commun, je ne puis m'empêcher de retourner au préambule du traité de Rome qui disait, sous la signature de MM. Spaak, Adenauer, Pineau, Segni, Bech, que nous fêtions hier, et Luns :

« déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,

» décidés à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe »...

... « résolu — je passe plusieurs alinéas — à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,

» ont décidé de créer une Communauté économique européenne. »

Monsieur le Président, la Chambre des députés des Pays-Bas ne s'y est pas trompée qui, le 19 juin 1962, adoptait une résolution où elle déclarait :

« estimant que l'intégration des pays européens présuppose l'existence d'institutions démocratiques dans les pays candidats,

» considérant que ceci signifie, conformément à la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme ainsi qu'à la Charte sociale européenne :

- a) l'existence d'une représentation du peuple, élue démocratiquement, afin que le gouvernement soit fondé sur la libre volonté des citoyens;
- b) une protection efficace des droits de l'homme et en particulier du droit à la liberté individuelle et l'expression libre de l'opinion, ce qui présuppose la suppression de la censure gouvernementale;
- c) le droit d'organiser les syndicats sur une base démocratique et la reconnaissance du droit à la protection des droits fondamentaux des travailleurs sans préjudice du droit de grève;
- d) la reconnaissance de la liberté d'association et du droit de s'organiser au sein de partis politiques ainsi que la reconnaissance des droits de l'opposition,

» estimant qu'il importe d'attacher une attention particulière à ces conditions lors de la demande de l'Espagne d'adhérer à la Communauté économique européenne,

» invite le gouvernement à s'inspirer des considérations ci-dessus à l'occasion de l'examen de candidatures à l'adhésion à la Communauté économique européenne. »

Cette motion fut votée le 19 juin 1962 par 88 voix contre 41.

Si j'ai été contraint de faire un rappel des principes, pour ce qui est de la C.E.E., il me reste à en faire autant pour ce qui est de l'Assemblée consultative.

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire observer que vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

M. Housiaux. — J'en termine, Monsieur le Président.

Je voudrais lire trois alinéas du préambule du statut du Conseil de l'Europe :

« Les gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume de Danemark, de la République française, de la République irlandaise, de la République italienne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume de Norvège, du Royaume de Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

» persuadés que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation;

» inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du Droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable; »...

C'en est assez : tout est dit par ces mots et j'arrête ici ma citation en m'excusant, Monsieur le Président, d'avoir dépassé d'une minute le temps de parole qui m'était imparti.

Les groupes socialistes du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe n'ont rien à ajouter à ces principes si clairs qui nous lient, car il s'agit des principes institutionnels en vertu desquels chacun d'entre nous siège ici pour représenter nos assemblées respectives. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Finn Moe.

M. Finn Moe. — (*E*) Dans le très intéressant rapport sur l'activité du Parlement européen il est dit que, en plus des problèmes que posent les pays en voie de développement, la politique économique extérieure de la Communauté a d'autres problèmes à résoudre notamment en ce qui concerne ses relations économiques avec d'autres pays ou blocs industrialisés ainsi qu'avec le bloc oriental. Dans un chapitre spécial consacré aux

problèmes que posent les échanges avec les pays voisins d'Europe occidentale, nous trouvons cette déclaration :

« Même si les négociations dans le cadre du *Kennedy round* permettent de clarifier certaines préoccupations en matière de politique commerciale et de les éliminer, il reste cependant encore une série de problèmes à résoudre qui se présentent sous une forme spécifique pour les pays voisins et qui ne portent pas seulement sur le niveau des protections douanières. »

Le président Hallstein a déclaré, dans son intervention d'hier, que l'intégration de la C.E.E. n'avait pas porté préjudice aux échanges de la C.E.E. avec ses voisins européens. Au contraire, ces échanges ont augmenté. C'est exact, mais les échanges entre les pays de l'A.E.L.E. ont augmenté davantage encore que ceux avec les pays de la C.E.E. Je crains donc un peu que l'évolution future n'entraîne de graves conséquences pour les pays européens voisins de la C.E.E. Peut-être me pardonnera-t-on de consacrer quelques minutes à l'exposé de la situation dans mon pays, la Norvège, et d'attirer l'attention sur les relations de ce pays membre de l'A.E.L.E. avec la C.E.E.

La Norvège est un pays dont l'économie est spécialisée et dont les échanges extérieurs sont extrêmement développés : 40 % des produits de consommation sont importés et 40 % de la production totale de biens et de services sont exportés. Ainsi, l'économie de la Norvège dépend de l'accès aux marchés extérieurs et du développement de ses relations avec les autres pays. C'est dire que l'existence de la C.E.E. est pour nous un facteur d'importance. L'instauration d'une politique commune dans différents secteurs importants aura des répercussions directes sur notre économie. Naturellement, notre objectif à long terme demeure inchangé : il s'agit toujours de réaliser une intégration européenne plus large. Mais le monde étant ce qu'il est, nous devons tous nous préoccuper des conséquences immédiates qu'entraîne l'impossibilité de créer cette unité européenne plus large que la plupart d'entre nous désirent.

La mise en œuvre d'un tarif extérieur commun aura de graves répercussions sur les exportations norvégiennes à destination des pays de la Communauté. Aujourd'hui, nous importons de la Communauté environ deux fois plus que nous n'exportons vers la C.E.E.; aussi comprendra-t-on immédiatement que nous sommes très désireux de maintenir et d'intensifier nos exportations vers le Marché commun, et cela non pas nécessairement pour redresser la balance commerciale mais pour établir avec lui des relations économiques qui se traduisent par un bénéfice mutuel. Or, une mise en œuvre intégrale du tarif extérieur commun est de nature à créer de nouveaux et graves obstacles au maintien et à l'expansion des exportations traditionnelles de la Norvège vers la Communauté : poissons, produits de la pêche, produits forestiers, ferro-alliages, magnésium, aluminium, etc. représentent aujourd'hui une part considérable de ces exportations.

Mettant en œuvre le principe de la division internationale du travail, l'économie norvégienne a prouvé de façon concluante qu'elle est complémentaire de l'économie de la C.E.E. Chacun y a assurément trouvé son avantage. Le problème qui se pose à nous aujourd'hui est le suivant : même si pour les produits industriels le tarif extérieur de la C.E.E. est peut-être, en moyenne, moins élevé que celui des autres pays occupant une position clef dans les échanges mondiaux, il n'en reste pas moins que les droits élevés qui viendront frapper nos exportations traditionnelles vers la Communauté constitueront pour nous un nouveau et lourd fardeau et pourront dans certains cas être pratiquement prohibitifs.

Les anciens pays à bas tarifs, tels que la république fédérale d'Allemagne et le Benelux, absorbent environ les trois quarts de nos exportations à destination de la C.E.E.

Dans ces pays, la plupart de nos exportations traditionnelles ont, jusqu'ici, bénéficié de tarifs très bas ou même de droits nuls.

En tant que membres de la Communauté, ces pays sont maintenant obligés d'adopter un tarif commun beaucoup plus

élevé qui touchera assez gravement nos produits; en revanche, l'abaissement des tarifs dans des pays comme la France et l'Italie ne nous apportera aucune compensation. C'est la raison pour laquelle mon pays considère qu'il se trouve placé dans une position particulière qui est plutôt défavorable.

Je n'entrerai pas dans les détails, cela prendrait trop de temps. Nous avons mis tous nos espoirs dans les prochaines négociations Kennedy à Genève qui, nous l'espérons vivement, seront couronnées de succès. Nous croyons fermement qu'une heureuse issue du *Kennedy round* servirait les intérêts nationaux de tous les pays européens en cause ainsi que l'intérêt général de l'unité européenne. Mais il se pose à cet égard un problème particulier pour la Norvège, en ce sens que les règles techniques proposées par la Commission de la C.E.E. ne tiennent pas compte des impératifs de notre commerce extérieur. Si ces règles sont adoptées, environ 20 à 25 % de nos exportations seront exclus des négociations, ce qui nous préoccupe évidemment beaucoup.

C'est pourquoi j'ai noté avec beaucoup d'intérêt ce qui est dit à ce sujet dans le rapport sur l'activité du Parlement européen. Celui-ci souligne « qu'il convient de ne pas léser les intérêts des pays européens qui ne sont pas membres de la Communauté. La Commission devra veiller à ce que les négociations, loin d'aggraver la scission économique d'Europe occidentale, servent plutôt à y remédier ».

J'espère fermement que la C.E.E. suivra cette politique lors des négociations Kennedy.

J'ai traité le problème particulier qui intéresse spécialement mon pays. Cependant, il ne constitue, à mon avis, qu'une partie d'un problème beaucoup plus vaste : celui des rapports et des contacts entre, d'une part, la C.E.E. et les pays membres de la C.E.E. et, d'autre part, l'A.E.L.E. et les pays membres de l'A.E.L.E. Lorsque les négociations entre la C.E.E. et le Royaume-Uni ont été interrompues, au début de 1963, il a été décidé que des contacts seraient maintenus par l'intermédiaire de l'Union de l'Europe occidentale. Je dois avouer que je ne sais pas pourquoi;

pour l'échange d'informations et d'opinions, on a choisi l'Union de l'Europe occidentale. Ce système a ses faiblesses. L'une d'elles est tout à fait évidente : il n'y a qu'un seul des pays membres de l'A.E.L.E. pour faire partie de l'Union de l'Europe Occidentale.

Cela m'amène à poser la question suivante : Ne serait-il pas préférable de faire en sorte que le Conseil de l'Europe soit l'instrument des contacts et des échanges d'informations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. ? Tous les membres de la C.E.E. et tous les membres de l'A.E.L.E., à l'exception d'un seul, font partie du Conseil de l'Europe. Sur le plan parlementaire, ces contacts et échanges existent depuis plusieurs années. Cette réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen en est la meilleure preuve ; il devrait en être de même sur le plan ministériel, sur le plan gouvernemental.

Ce serait un grand avantage que de pouvoir mettre à profit les sessions du Comité de ministres pour procéder à un échange d'informations et à l'examen des effets exercés sur l'un des groupements économiques par les mesures prévues par l'autre. De cette façon, nous pourrions peut-être éviter que les deux groupes s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre. Cela donnerait également un nouvel élan à l'une des fonctions les plus importantes du Conseil : veiller à ce que, même s'il existe aujourd'hui en Europe deux groupements économiques, nous ne perdions pas de vue que notre objectif est l'intégration de l'Europe dans son ensemble.

Cette coopération sur le plan ministériel, sur le plan gouvernemental, au sein du Conseil de l'Europe, devrait commencer sur une base pragmatique et, tout au moins au début, se limiter aux problèmes de caractère purement européen. Il est vrai que certains d'entre eux ont des implications internationales, mais le moment n'est assurément pas venu d'essayer de définir une attitude européenne commune à l'égard du reste du monde.

Par conséquent, il faudra au début procéder avec prudence ; mais j'ai le sentiment que cela doit être fait. Nous devons examiner attentivement la possibilité de faire du Comité des

ministres du Conseil de l'Europe l'organe de contact et de coopération entre les deux groupements qui, malheureusement, divisent aujourd'hui l'Europe avec, comme j'ai essayé de le montrer en parlant de l'expérience de mon propre pays, des conséquences graves pour certains pays européens. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous propose d'interrompre maintenant nos travaux jusqu'à 15 h 30.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 15 h 35.)

PRÉSIDENCE DE M. DUVIEUSART

Président du Parlement européen

M. le Président. — La séance est reprise.

Nous poursuivons l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen.

La parole est à M. Jannuzzi.

M. Jannuzzi. — (*I.*) Monsieur le Président, chers collègues, le thème dominant de ce débat — une fois admis que l'Europe est la région commerciale la plus importante du globe — consiste à définir ses responsabilités dans le processus de la répartition des ressources économiques entre les peuples et de leur utilisation optimale.

On reproche, en substance, à l'Europe l'absence d'une politique économique plus concertée et d'un minimum d'unité de vues et d'action entre les pays qui la composent, ainsi qu'entre l'Europe elle-même et les États-Unis et les autres pays industrialisés du monde libre.

Les buts que doit se fixer pour l'avenir une politique coordonnée et cohérente sont les suivants :

1. Libéraliser les échanges mondiaux dans le cadre du *Kennedy round*;
2. Stimuler davantage le commerce avec les pays de l'Est;
3. Fournir une aide constructive et désintéressée aux pays du « tiers monde », en vue de leur assurer des conditions d'existence comparables à celles du monde occidental.

Presque toutes les observations figurant au sujet de ces divers points dans le rapport de M. Czernetz et dans celui de M. Dehousse méritent d'être favorablement accueillies.

On ne saurait, néanmoins, se borner à des diagnostics, à des critiques ou à des suggestions, alors que des exigences toujours nouvelles s'imposent de façon pressante dans toutes les parties du globe. Le danger n'est pas imaginaire que, les États du « tiers monde » considérant que les interventions des grandes démocraties manquent de promptitude comparées à celles des États à régime autocratique, la volonté politique de ces derniers n'en vienne à prévaloir et à façonner le destin des pays non engagés.

Le problème se pose donc sur le terrain des instruments à employer pour mettre en œuvre une politique commune visant à réaliser les trois objectifs que j'ai énoncés.

Peut-être ne nous rendons-nous pas compte, au cours de nos débats, que le premier de ces instruments est entre nos mains : il s'agit du Conseil de l'Europe. Groupant presque tous les États européens occidentaux et constituant un véritable lieu de rencontre des pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., le Conseil de l'Eu-

rope est, en effet, l'organisme typique au sein duquel une politique européenne concertée peut se dessiner et prendre corps.

Les instruments sont là; il n'y a qu'à les utiliser! Avant tout, multiplions les rencontres avec le Parlement européen; posons l'un après l'autre les problèmes essentiels à résoudre, sans nous perdre — tout en ne les négligeant point — dans des questions de moindre importance; formulons au sein de l'Assemblée ou des Assemblées conjointes des votes clairs, concluants, précis, qui soient l'expression non pas tant de la somme des volontés des diverses délégations que d'une volonté commune qui les transcende et qui puisse être soumise, par le canal de mécanismes prompts et rapides, à l'examen des exécutifs chargés de la mise en œuvre.

Par ailleurs, pour ce qui est des négociations avec les autres pays industrialisés du monde, il est indéniable que le *Kennedy round* représente une excellente occasion pour une entente générale en matière de libéralisation des échanges.

Dans ces négociations, les pays industrialisés d'Europe doivent jouer un rôle prépondérant, à la mesure de la position clef qu'ils occupent dans le commerce mondial. On a dit à juste titre que les pays européens doivent s'employer à fond pour que les rencontres de Genève soient menées à bonne fin, non seulement en raison des avantages qui découleront de leur réussite, mais encore et surtout eu égard aux conséquences dangereuses qu'entraînerait leur échec éventuel.

On peut affirmer, sans pécher par trop d'optimisme, que les trois journées genevoises du *Kennedy round* ont assuré un bon démarrage du travail commun grâce aux ententes proprement dites mais surtout aux accords supplémentaires intervenus entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et les pays de la C.E.E.

Comme on le sait, le document final énonce en six points les sujets à traiter :

1. Les droits de douane en général; on retient pour l'instant

comme « hypothèse de travail » et non comme « base de négociation » la réduction de 50 % des tarifs; le délai de présentation de la liste des exceptions est fixé au 10 septembre 1964;

2. Les problèmes de l'agriculture au sujet desquels on réclame des réglementations et des procédures qui, à vrai dire, n'ont que trop tardé jusqu'ici;

3. Les obstacles paratarifaires, pour l'élimination desquels on demande également une prompte définition de réglementations et de procédures;

4. Le problème des pays en voie de développement, en faveur desquels deux principes importants ont été arrêtés : la non-réciprocité des concessions commerciales et l'institution d'un organisme spécial, chargé d'étudier les mesures concernant leur développement économique;

5. La position particulière de certains pays tels que l'Autriche, la Suisse et les pays du Commonwealth, à l'égard desquels d'importantes mesures sont envisagées;

6. La présence de la Pologne aux négociations, comme prélude à sa participation aux avantages et aux obligations découlant du *Kennedy round*.

Un dernier point, inscrit à la demande du Nigeria, a trait à l'importance des denrées tropicales pour les pays sous-développés.

On estime en général que le premier point, c'est-à-dire la réduction des tarifs douaniers, est subordonné à la solution de bon nombre d'autres problèmes, tels que ceux de l'agriculture, des obstacles paratarifaires, des pays sous-développés, etc.

D'après les prévisions, on pourrait aboutir, sinon à une réduction de 50 %, du moins à un premier abaissement général des tarifs qui atteindrait, selon les uns, 40 à 50 %, et, selon les autres, 20 à 30 %, sur un volume d'échanges allant de 60 à 90 % de la totalité des échanges des pays adhérents.

Les difficultés auxquelles se heurtent les travaux de cette

conférence, de même que ceux de la Conférence sur le commerce et le développement, sont assez nombreuses; la non-adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., la division de l'Europe occidentale entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., les difficiles relations entre pays industriels et pays en voie de développement ne favorisent guère la réalisation du grand dessein du président Kennedy.

Néanmoins, les efforts des pays libres d'Europe, protagonistes principaux du commerce mondial, doivent se déployer en cette occasion avec un maximum de vigueur et de décision, en vue de surmonter les divergences particulières et d'atteindre le but suprême de la meilleure répartition des richesses entre les peuples de la terre, le premier mal à détourner étant le danger que le tiers monde ne tombe sous l'influence politique communiste.

La mesure dans laquelle ce péril pourra être conjuré dépend précisément de la promptitude avec laquelle des politiques européennes concertées ou communes interviendront pour résoudre les problèmes.

L'appel au sens de la responsabilité politique et morale qui est ici adressé à tous les pays industrialisés, aux nations européennes, à cette Assemblée, ainsi qu'à chacun d'entre nous qui avons la possibilité et le devoir d'apporter, dans nos pays et au sein de nos parlements, le concours de notre expérience et de notre volonté, n'aura jamais été aussi pressant.

Gardons-nous d'attendre que les solutions nous viennent d'en haut. Les États d'Europe, s'ils adoptaient une attitude indifférente ou passive, seraient les premiers responsables d'un échec du *Kennedy round* et, quant à nos Assemblées, elles ne seraient guère à la hauteur de leurs tâches si elles ne faisaient pas tout ce qui est en leur pouvoir non seulement pour éviter un échec de cette initiative, mais aussi pour obtenir les résultats que l'on en attend sur le plan économique, social et humain.

On a fait remarquer à juste titre que l'unification européenne était la condition essentielle d'une politique commerciale com-

mune et, surtout, de l'établissement de rapports sur un pied d'égalité entre l'Europe et les États-Unis.

M. Rusk, on vient de le rappeler, a déclaré le 27 octobre 1963 à Francfort que l'Europe peut jouer son rôle dans l'association atlantique « en tant qu'entité collective ». Mais il s'est aussi posé la question : « Qu'est-ce que l'Europe et qui parle en son nom ? »

Pour ma part, je partage l'avis de ceux qui soutiennent que l'évolution politique européenne suivra le rythme de développement de l'intégration économique.

Avançons avec résolution sur le terrain des ententes et des intégrations économiques, et nous aurons fait aussi des pas décisifs sur celui des unifications politiques.

Considérons un instant ce qui s'est passé au sein de la Communauté économique européenne.

On a créé une union douanière avec des échéances et des mécanismes automatiques qui fonctionnent parfaitement et qui, prévoit-on, pourront être encore accélérés, au point que, selon le président Hallstein, les droits de douane intracommunautaires seraient réduits à zéro en janvier 1965.

On a ensuite, conjointement, jeté les bases d'une union économique dont le processus s'est à vrai dire révélé plus lent, mais dont certaines manifestations récentes, telles que les directives données au moyen de recommandations précises au sujet des situations particulières survenues en Italie et en France, ont démontré l'efficacité et la vitalité.

A présent, dans la Communauté économique européenne, nous sommes — du moins avons-nous de multiples raisons de le présumer — à la veille de résoudre des problèmes politiques de plus grande envergure : la fusion des exécutifs des trois Communautés (C.E.E., C.E.C.A. et Euratom), l'élection du Parlement européen au suffrage universel et direct, l'attribution au Parle-

ment européen, comme conséquence de ce régime électoral, de pouvoirs délibératifs.

C'est donc sur le chemin frayé par l'intégration économique qu'a pu progresser l'idée de l'unification politique.

L'unification politique implique des abandons partiels de souveraineté et l'on ne saurait y parvenir a priori, c'est-à-dire avant que ne soit perçue la nécessité de cet abandon. Elle n'est réalisable que lorsque, certains secteurs fondamentaux de la vie des États ayant été intégrés ou rendus communs, le besoin d'organismes communautaires se fait sentir à travers la nécessité même d'institutionnaliser les accords, de les soustraire aux politiques nationales, d'en confier l'existence et le développement à des organismes dotés de pouvoirs délibérants qui tirent démocratiquement leur existence de la volonté des peuples, exprimée par le suffrage universel et direct.

Ce processus, que nous avons déjà expérimenté au sein de la C.E.E., pourra s'étendre demain aux intégrations et aux unifications que demandera la formation d'une grande, d'une seule et grande Europe libre.

C'est là un chemin encore jalonné de problèmes à résoudre : adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, relations internes des États de l'A.E.L.E. et rapports entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., position des États européens n'appartenant ni à la C.E.E. ni à l'A.E.L.E.

Tâchons de résoudre ces problèmes, ne nous laissons pas arrêter par eux. Autrement dit — et c'est là le sens de ma brève intervention —, que la recherche ou l'attente d'intégrations ou d'institutions futures ne vienne pas affaiblir ou paralyser les efforts que nous sommes en mesure d'accomplir aujourd'hui même pour la mise en œuvre d'une politique économique européenne d'intérêt commun.

C'est à la politique commerciale, c'est au *Kennedy round* que je fais surtout allusion. Nous sommes tous convaincus que le

drame de l'humanité tient aux déséquilibres de la distribution. L'instrument commercial, s'il est manié avec sagesse, constitue le moyen d'éliminer ou de réduire ces déséquilibres. Malheur à qui ne voudrait pas ou ne saurait pas s'en servir!

Je conclus en adressant une exhortation et une prière à la présidence et au secrétariat général de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe pour qu'ils rendent plus fréquentes ces rencontres avec le Parlement européen, rencontres qui, allant au delà du compte rendu d'activités, ouvrent entre nos deux Assemblées un dialogue dont les résultats ne seront pas négligeables s'il permet d'accomplir des procès concrets et rapides dans la définition de politiques communes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Lord Grantchester.

Lord Grantchester. — (*E*) J'aurais aimé pouvoir discuter avec les membres du Parlement européen et ceux de la Commission européenne un certain nombre de questions autres que celles inscrites à l'ordre du jour. Je vise en particulier les rapports de l'O.C.D.E., qui méritent que l'on consacre à leur examen beaucoup plus de temps que nous n'avons pu leur en accorder auparavant. J'espère que l'on songera, à l'avenir, à nous donner cette possibilité.

Le commerce est tributaire des monnaies, moyen d'échange grâce auquel les affaires sont traitées. Or, pour parler en termes modérés, il se crée en ce moment de dangereuses pressions qui pourraient bien être lourdes de conséquences pour le commerce. Une crise grave a nécessité des mesures d'urgence au cours de l'année considérée et il se peut que nous soyons brusquement confrontés avec d'autres difficultés.

Psychologiquement, le pas le plus important que l'on puisse faire vers le rétablissement de la confiance et, par là même, vers l'unité européenne serait de progresser sur la voie d'une monnaie commune. Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de travaux préliminaires afin, par exemple, d'harmoniser et de clarifier la présentation des comptes nationaux — ou, s'il y en a eu, on ne nous

en a pas informés. Parmi ses nombreuses tâches, la Commission a celle de penser à l'avance, d'imaginer l'avenir de l'Europe, et de préparer la voie à des changements à mesure que nous nous rapprochons les uns des autres.

Aucun d'entre nous ne voudrait minimiser les résultats obtenus par la Communauté dans le domaine du commerce. Nous sommes heureux de pouvoir présenter aux Six nos félicitations pour ce qui a été fait. Je pense que les représentants des pays de l'Association de libre-échange considèrent que leurs réalisations, comparables à celles des Six, méritent, comme M. Emery l'a dit ce matin, d'égales félicitations, pour autant que faire assaut de félicitations ne nous porte pas à tolérer et à accepter cette division regrettable.

C'est une division funeste, quelque peine que nous prenions à la masquer en disant que jusqu'ici personne n'en a souffert. On a attiré notre attention sur le fait que les échanges commerciaux ont augmenté entre la Communauté et la Grande-Bretagne, comme entre la Communauté et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, mais ce n'est pas un résultat dont les gouvernements intéressés puissent s'attribuer le mérite. La vérité, c'est que ce résultat a été obtenu grâce à l'esprit d'entreprise et d'initiative d'un grand nombre de fournisseurs qui ont évalué avec exactitude les besoins des consommateurs et qui, par des méthodes de production plus efficaces ou en acceptant une marge bénéficiaire réduite, ont surmonté les obstacles que nos gouvernements ont placé sur leur route.

J'ai presque eu l'impression hier, à entendre certains discours si élogieux pour les organisations et les autorités gouvernementales, que celles-ci avaient à tel point la haute main sur toutes les activités qu'il n'y avait guère de distinction à faire entre la façon dont le commerce se pratique à l'Ouest et la manière dont il est organisé à l'Est. Il faut, je crois, éviter de donner pareille impression. C'est, en réalité, à l'esprit d'entreprise des individus dans tous nos pays que nous devons rendre hommage pour la façon dont ils ont triomphé de ce que je ne peux qu'appeler notre stupidité; car, pour parler net, c'est le mot qui convient.

Si nous sommes sincères avec nous-mêmes, nous devons battre notre coulpe. Plus tôt nous reconnaitrons que nous avons tous notre part de responsabilité, mieux cela vaudra pour nous tous. Ou bien nous ne sommes pas sincères quand nous affirmons déplorer cette division, ou bien nous nous y sommes mal pris pour l'empêcher, mais nous ne pouvons nier notre responsabilité.

Une des raisons pour lesquelles nous ne parvenons pas à progresser davantage est, peut-être, qu'en recherchant le mieux et le parfait, selon nos idées personnelles, nous écartons le bien. Les entreprises les plus fructueuses débutent modestement pour se développer peu à peu. Je ne pense pas que cela nous avance, par exemple, de parler, au point où nous en sommes, d'un Parlement européen élu au suffrage universel avant que ses pouvoirs soient déterminés et qu'il y ait un exécutif européen, doté de pouvoirs bien définis, car l'on risquerait ainsi de déclencher dès le début un conflit entre les Parlements qui prétendraient chacun de leur côté être les mandataires du même corps électoral.

Ceux qui espèrent voir mon pays faire partie d'une Europe unie doivent garder présente à l'esprit la prudence coutumière des Britanniques à l'égard des expériences nouvelles. Les points de vue français et britannique me semblent coïncider dans une large mesure sur ce sujet. Il est de fait qu'on assiste en ce moment, dans tous les pays, à un mouvement de retour vers le nationalisme. J'en ai eu l'illustration l'autre jour par un simple incident qui m'est arrivé. Je revenais d'un voyage en Norvège et au Danemark et, à l'aéroport de Londres, j'ai présenté au préposé un laissez-passer de l'Union de l'Europe occidentale au lieu du passeport qu'on me demandait. Je l'ai fait parce que j'avais été en mission d'étude pour l'U.E.O. Le préposé a eu l'air surpris : je lui ai donc expliqué que j'avais le droit d'entrer dans le pays en fournissant la preuve que j'étais sujet britannique, et que ce document en était une. Le préposé en est convenu, mais il a fait la remarque suivante : « Nous préférons une pièce d'identité nationale à un document international, même si le gouvernement britannique est membre de l'autorité qui l'a délivré. » C'est ce genre de sentiment qui doit être surmonté et il ne disparaîtra qu'à

mesuré que s'accroîtra la confiance en ce qui doit devenir pour nous tous notre patrie nouvelle et plus vaste, l'Europe.

J'ai écouté — sans être le moins du monde convaincu, je le crains — la confession sincère de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui, lorsqu'elle s'est trouvée en face d'une concurrence fâcheuse, a eu recours à ce que M. Del Bo a appelé une protection tarifaire « modérée mais suffisante » pour rétablir les prix — ce qui, je pense, doit être entendu comme un euphémisme et signifie en fait : relever le prix du concurrent indésirable en le taxant à l'entrée et faire ainsi payer aux clients de la Communauté charbon-acier le prix plus élevé auquel on avait laissé monter les productions intérieures. La justification en était, comme d'habitude, que « c'était seulement un péché véniel ». Mais il n'est pas aujourd'hui de plus grand danger, de plus grande menace pour notre économie, aussi bien dans la Communauté que dans l'A.E.L.E. — comme l'ont souligné certains des rapports de l'O.C.D.E. — que la hausse continue des prix à la consommation.

Le président Hallstein nous a rappelé hier qu'« en principe » nous croyons tous au libre-échange et le tenons pour la doctrine la meilleure. Cependant, s'il est une chose que nous sachions, c'est bien que cette affirmation s'assortit d'un grand nombre de « mais ». Je suppose que l'on peut interpréter les paroles du président Hallstein en ce sens : le principe ne convient pas à nombre de gens; aussi le mettons-nous à l'ombre pour ne l'en sortir et lui faire prendre l'air que de temps à autre, c'est-à-dire chaque fois qu'un gouvernement manque de tact au point de défendre sa politique protectionniste en niant simplement que le principe du libre-échange soit un bon principe.

Étant donné que mon pays n'a joué aucun rôle dans l'élaboration du traité de Rome, peut-être me sera-t-il permis d'avancer que nous devons l'accepter comme le seul guide que nous ayons sur la voie de l'unité européenne. C'est, à mon avis, un bon guide. Son but était, bien sûr, l'unité politique. L'union économique devait être le moyen d'atteindre ce but. Dans les rapports que nous avons devant nous, il nous est dit qu'il ne faudra

« rompre en aucun cas les contacts avec le Royaume-Uni ». A mon sens, ces contacts ne sont pas très satisfaisants. Aucun nouveau pays n'a jugé utile, par exemple, d'entrer à l'Union de l'Europe occidentale, où ces contacts sont censés avoir lieu. Mais je suis persuadé qu'on accordera plus d'attention à cette recommandation au cours de l'année qui vient.

Le fait que les membres de la Communauté n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur un forum européen commun, où tous les problèmes seraient régulièrement discutés en premier, sert dans mon pays d'argument pour dissuader les électeurs de se laisser entraîner dans ce qu'on appelle les « controverses » de la Communauté. C'est de la mauvaise foi, puisque ces controverses sont dues pour une part à l'absence de mon pays et des petits pays européens dans les discussions à l'échelle européenne; mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'un tel argument soit invoqué.

Pour conclure, je voudrais faire observer que nous devons envisager le problème de l'unité européenne sous trois angles. Il s'agit, tout d'abord, d'assurer l'élargissement de la Communauté économique européenne en trouvant une formule qui permette d'éviter des négociations interminables, afin de ne pas donner l'impression qu'il s'agit de marchandages commerciaux plutôt que d'une entreprise politique.

Ensuite, il nous faut trouver le moyen de traduire l'effort de défense européen en un système coordonné de contributions apportées par les pays d'Europe et dont l'ensemble serait à son tour coordonné avec une contribution des États-Unis d'Amérique, le tout basé sur le principe de l'égalité en matière de responsabilités et de direction. Ce second point entre peut-être davantage dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale que dans celui du Conseil de l'Europe, mais j'en parle parce que c'est l'une des questions qui devront nécessairement être réglées avant qu'il puisse exister un fondement de l'unité européenne. Enfin, il s'agit d'organiser durablement l'étude, à un échelon élevé, du problème que pose l'adoption de décisions européennes communes dans le domaine politique. C'est seulement quand ces trois

aspects de l'union européenne auront été étudiés à fond et coordonnés qu'il deviendra possible d'atteindre le but que nous nous sommes fixé. C'est alors que nous devons manifester la volonté commune de construire l'union sur ces trois piliers.

Nous avons une lourde tâche devant nous. Par-dessus tout, il nous faut une philosophie politique qui nous soit commune. Les termes d' « Occident » et même d' « Europe », si on ne va pas jusqu'au bout de leur contenu, sont prosaïques et auront de moins en moins d'attrait pour les jeunes. En écoutant hier le professeur Medi parler de la nécessité d'un progrès spirituel et moral, je n'ai pu m'empêcher de penser que lui et les autres qui partagent son désir d'exprimer nos objectifs en termes de philosophie politique pourraient consacrer leur talent à l'expression de notre but commun; et, de cela, nous leurs serions infiniment reconnaissants. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duft.

M. Duft. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'exposé très instructif et fort intéressant de M. Dehousse sur la position de la C.E.E. dans le commerce mondial et sur le rapport annuel du Parlement européen nous a vivement intéressés.

Je comprends parfaitement qu'eu égard aux deux principaux événements de l'économie mondiale, à savoir les négociations Kennedy dans le cadre du G.A.T.T. et la Conférence de Genève sur le commerce mondial et le développement, M. Dehousse ait particulièrement insisté sur la position déterminante de la Communauté des Six, qui constitue, à ses yeux, la zone la plus importante au point de vue du commerce extérieur.

Quand, en 1962, la C.E.E. exporte vers les pays tiers des marchandises représentant une valeur de 20,6 milliards et en importe pour une valeur de 22,4 milliards, on peut dire qu'elle joue effectivement, dans tous les domaines du commerce mondial, un rôle que l'on ne saurait ignorer. Toutefois, moins elle affichera un sentiment de puissance et plus elle fera preuve de sou-

plesse et de compréhension pour la collaboration dans le cadre européen, plus son action se révélera efficace et fructueuse.

C'est dans cet esprit que je me félicite de l'exposé que le sénateur Dehousse a fait, dans son excellent rapport, sur les problèmes commerciaux qui se posent aux voisins européens de la C.E.E. Je partage entièrement son point de vue que le Marché commun doit intensifier ses efforts afin de faire sortir de l'impasse les négociations tendant à établir des relations plus étroites entre un certain nombre d'États européens et la C.E.E., et de parvenir à une politique commune et cohérente en matière d'association. Cela exige, il est vrai, de la part de la C.E.E., outre ce sentiment élevé de sa propre grandeur et de sa force, la reconnaissance des capacités d'action et d'une certaine égalité de ses partenaires en puissance.

C'est pourquoi je me serais félicité de trouver dans la deuxième partie du rapport sur l'activité du Parlement européen, au chapitre consacré aux relations extérieures, un exposé plus détaillé des efforts tendant à améliorer les relations avec les voisins européens de la C.E.E. Cela aurait sans doute permis une appréciation objective de l'Association européenne de libre-échange. Si dans son rapport le sénateur Dehousse doit reconnaître que les problèmes, qui subsistaient lorsque les négociations ont abouti à une impasse, resteront en grande partie sans solution même au cas où une réussite des négociations Kennedy permettrait de surmonter de nombreuses difficultés et de clarifier bien des questions, il est certain qu'ils ne pourront être résolus que par l'élimination définitive du fossé qui divise l'Europe dans le domaine de la politique commerciale.

Si important soit-il, le rôle de la C.E.E. dans les échanges mondiaux n'est pas unique mais au contraire bien déterminé et limité. Pour qu'il ait une signification vraiment européenne, il faut qu'il s'accorde, tout au moins dans une certaine mesure, avec celui de l'A.E.L.E. dont l'existence en tant que groupement commercial actif ne peut plus aujourd'hui être mise en doute.

Le volume global des échanges commerciaux de la zone de

l'A.E.L.E., y compris la Finlande, État associé — je m'en tiens aux chiffres cités par le secrétaire général de l'A.E.L.E. — a augmenté de 31 % depuis 1959. Il est en effet passé de 38,7 milliards à 50,8 milliards de dollars. Les échanges entre les États membres de l'A.E.L.E. accusent une augmentation encore plus considérable : étant passés de 7,1 milliards à 10,7 milliards de dollars, ils se sont en effet accrus de 51 %.

A ce propos, il est intéressant de constater que les échanges entre les seuls membres scandinaves de l'A.E.L.E. ont augmenté de 90 % depuis 1959. Grâce à l'A.E.L.E., ces pays ont pu assurer au commerce nordique un développement supérieur à ce qu'ils attendaient de leur propre union douanière.

Avec la Finlande, les huit États membres de l'A.E.L.E. représentent un marché d'une centaine de millions d'hommes. Certes, la zone de l'A.E.L.E. groupe moins de 5 % de la population du monde non communiste, mais elle représente 10 % des recettes commerciales de l'ensemble du monde parce que son niveau de production et de vie est très élevé. Si l'on considère le revenu par habitant, l'A.E.L.E., considérée dans son ensemble, ne le cède qu'aux États-Unis d'Amérique.

Mais les chiffres suivants montrent encore plus nettement l'importance de l'A.E.L.E. comme facteur du commerce mondial. Les pays de l'A.E.L.E., avec 21 milliards de dollars d'importations en 1963, dépassent même très nettement le niveau des importations américaines qui a été de 17 milliards de dollars. Certes, l'A.E.L.E. ne compte qu'une population égale à la moitié environ de celle des six pays du Marché commun, mais ses importations, qui, en 1963, ont atteint 21 milliards de dollars, ne sont que peu inférieures à celles du Marché commun qui s'établissent à 25 milliards de dollars. Il faut en outre considérer que les importations de la zone de libre-échange en provenance de l'extérieur augmentent chaque année de plus de 5,5 %. Ainsi, non seulement le marché de l'A.E.L.E. est grand, mais il augmente régulièrement de plus d'un milliard de dollars par an.

Les faits suivants prouvent également que l'A.E.L.E. occupe

une place importante dans le bilan global du commerce mondial : en 1963, la C.E.E. a acheté pour 5 milliards de dollars de produits aux États-Unis et leur en a livré pour 2,6 milliards de dollars. Durant la même période, le Marché commun a acheté pour 6,2 milliards de dollars aux États membres de l'A.E.L.E. et leur a vendu pour 7,9 milliards de dollars de produits. Grâce à ses échanges avec l'A.E.L.E., le Marché commun a donc été en mesure de combler son déficit de la Communauté des Six vis-à-vis des États-Unis, déficit qui est tellement mis en relief par les orateurs de la C.E.E.

Quoique l'Association de libre-échange ne dispose d'aucun tarif commun, il faut noter que ses membres s'accordent pour juger souhaitables des réductions douanières substantielles. Les pays de l'A.E.L.E. attendent surtout des négociations Kennedy, qu'elles favorisent l'expansion des échanges mondiaux et, notamment, qu'elles atténuent la division commerciale de l'Europe. Les sept pays sont disposés à accepter des réductions tarifaires de l'ordre de 50 % avec un minimum d'exceptions. Les thèses de la C.E.E. sur les disparités ont l'inconvénient de multiplier les exceptions à la réduction linéaire beaucoup plus qu'il n'est souhaitable, et de compromettre sérieusement, par là même, l'essentiel des négociations Kennedy.

A mon sens, il est donc dans l'intérêt du succès des négociations Kennedy de limiter dans toute la mesure du possible la négociation particulière des cas de disparités. Les pays de l'A.E.L.E. sont unanimes à considérer que le pays ayant le tarif le plus bas ne doit pas invoquer de disparité lorsque le principal fournisseur est un pays tiers et non le pays pratiquant un tarif élevé.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer cette conception du point de vue de la Suisse devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. M. Dehousse a parlé en termes favorables de la clause européenne proposée par la C.E.E., qui envisage des accords complémentaires de la C.E.E. avec ses voisins européens pour remédier aux difficultés dues aux disparités. Mais il se trouve que la plupart des pays de l'A.E.L.E. ainsi que la Suisse

ne peuvent approuver ce système, à moins que les consultations bilatérales ne permettent de donner pleine satisfaction aux revendications justifiées des États tiers.

La Suisse, du fait que la réglementation en matière de disparités avec les États-Unis, souhaitée par la C.E.E., l'affecterait plus qu'elle n'affecterait les États-Unis eux-mêmes, doit maintenir sa position et demander que l'on n'invoque pas la disparité lorsque le produit en question est exporté dans le pays à bas tarif, non par le pays à tarif élevé, mais par un pays tiers.

La Communauté économique européenne devrait pouvoir adopter finalement une attitude compréhensive dans la mesure où la Suisse constitue pour elle un partenaire commercial très important. Sur l'ensemble des importations suisses pour l'année 1963, 8,9 milliards de francs, soit 64 %, sont venus des pays de la C.E.E. Dans la même année, la Suisse a exporté vers la C.E.E. pour quelque 4,4 milliards de francs, ce qui représente 47,3 % du total des exportations. Après les États-Unis, la Suisse constitue pour la C.E.E. le principal débouché commercial. C'est pourquoi ce pays recherche une libéralisation aussi large que possible des courants d'échanges, non seulement au niveau mondial, mais aussi et surtout à l'échelon européen. C'est pour la même raison que la Suisse est entrée dans l'Association européenne de libre-échange. L'A.E.L.E. a déjà fourni la preuve qu'une zone de libre-échange peut parfaitement fonctionner; toutes les difficultés et complications invoquées par ses adversaires ne se sont pas présentées.

Pour résoudre le problème d'une coopération commerciale et économique, d'une intégration économique dans le respect de l'individualité des membres, la formule d'une zone de libre-échange constitue donc une solution possible, différente d'une union douanière et économique dotée d'organes institutionnels. Chacun de ces deux systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Il importe seulement que les deux soient viables et qu'ils offrent un choix au monde extérieur où tant de pays s'efforcent de constituer des groupements économiques régionaux. Mais rien ne s'oppose à une collaboration constructive de deux systèmes, si la

bonne volonté existe. Étant donné la confusion dans laquelle se sont ouvertes les négociations Kennedy, elle permettrait au moins de définir une position commune. Ce dont l'Europe a surtout besoin aujourd'hui, c'est d'un accord qui permette aux deux blocs économiques d'adopter une attitude coordonnée. C'est seulement ainsi que le succès des négociations douanières du G.A.T.T. sera assuré dans un sens européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Basile.

M. Basile. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il faut protéger le consommateur et assurer sa sécurité. Il a le droit d'être informé de façon à choisir ce qui est nécessaire à son alimentation. La publicité peut être trompeuse, dangereuse ou pour le moins abusive, ce qui est intolérable.

Il faut interdire l'emploi de toute mention ou illustration pouvant créer une confusion sur l'origine ou la qualité des matières premières ou de nature à laisser croire que le produit est naturel ou qu'il a été officiellement contrôlé.

Il faut aussi exiger que les boissons soient d'une qualité indiscutable. Le parfum ou le colorant de synthèse ne doit pas être nocif ni toxique si on l'utilise de façon prolongée. On ne peut pas savoir si un additif colorant est cancérigène si on ignore la nature chimique de sa composition.

Les produits naturels doivent se distinguer des produits similaires de l'espèce habituellement commercialisée. Les produits à base d'extraits chimiques doivent être considérés comme produits non naturels.

La mention « préparé avec des fruits frais » doit garantir la qualité du produit et la composition de celui-ci doit être donnée.

Pour le lait, élément indispensable au régime des enfants, on doit préciser s'il est homogénéisé, pasteurisé, etc. car, selon le cas, les délais de conservation diffèrent. Si une altération est

constatée et si même il y a eu condamnation, la sentence n'est pas exécutoire dans le pays du producteur. Il faut faire un nouveau procès dans chaque pays où il est produit et vendu.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable que ces lacunes soient comblées par une loi qui définisse des normes ne suscitant aucune opposition.

Le texte de cette loi pourrait être le suivant :

« La publicité frauduleuse susceptible de tromper le consommateur ou de créer une confusion sur l'origine et la qualité des produits alimentaires est punie d'une réclusion de trois mois à un an. La production et la vente des aliments conservés sans indication des substances naturelles ou chimiques qui les composent, de leur provenance, ou de leur producteur sont interdites. La même interdiction est valable pour les liquides destinés à leur préparation ou leur production. Le producteur et le vendeur sont punis d'un emprisonnement de un à quatre ans. Si le produit est nuisible à la santé, la peine d'emprisonnement est de deux à huit ans. La sentence est exécutoire dans chaque pays membre.

» Il peut être fait appel contre la sentence devant une section mixte du tribunal siégeant à Strasbourg. Le recours contre une telle sentence n'est admis qu'en cas de violation de la loi.

» Les juges de cette section mixte sont désignés selon un système de rotation par le président de la Cour d'appel de Strasbourg parmi les noms désignés annuellement par les nations européennes représentées au Conseil de l'Europe. »
(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel. — (E) Notre débat touche à son terme et je crois que ce qui a le plus impressionné cette assemblée a été le remarquable discours prononcé hier par le président Hallstein; celui-ci a souligné l'objectif libéral de la Communauté écono-

mique européenne et ses efforts pour stimuler les échanges mondiaux, ce qui constitue réellement le sujet de notre présent débat.

A beaucoup d'entre nous, et je dirai surtout au groupe libéral de l'Assemblée, ce discours a apporté un grand soulagement car, en lisant le monumental rapport de mon ami M. Dehousse, nous avons pu craindre que les efforts de la Communauté, notamment ceux du Parlement européen, ne se tournent de plus en plus vers les affaires intérieures de la Communauté — petits problèmes administratifs dont nous autres ne saurions nous préoccuper, questions concernant l'organisation de la Communauté — car ce rapport contient réellement très peu de choses orientées vers le monde extérieur.

Il y a aujourd'hui dix-huit mois, nous éprouvions le choc violent de ce qui a peut-être été la décision diplomatique la plus brutale du siècle : le refus de poursuivre les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté. Nous nous demandons encore quel était le but de cette décision que les cinq autres membres de la Communauté se sont vus contraints d'accepter, ce que nous ne pouvons leur reprocher. Quel était le but de ce refus d'envisager l'élargissement du cadre de la Communauté? Avait-il réellement pour objet de consolider la Communauté telle qu'elle se présentait alors, de la mieux préparer à progresser dans un cadre en expansion? Ou bien s'agissait-il de stabiliser la situation existante et de maintenir la « petite Europe » comme centre d'une certaine forme de politique d'intégration, sans chercher réellement à élargir la composition de la Communauté?

Nous attendons toujours la réponse à cette question et le rapport de M. Dehousse ne nous l'apporte pas. Il n'annonce pas une politique des Six vers une plus vaste intégration européenne. M. Dehousse nous parle de l'extraordinaire dynamisme de la Communauté. Sur ce point, nous sommes d'accord. La Communauté peut faire état de résultats très spectaculaires dans le domaine industriel, mais le domaine industriel ne constitue qu'une partie de la Communauté. Il existe un autre secteur extrêmement important, à savoir celui de l'agriculture. Il est parfaitement vrai que c'est un secteur en voie de régression qui,

du point de vue politique, présente une importance de moins en moins grande; mais du point de vue économique, il revêt une importance vitale pour un certain nombre de pays.

A ce propos, nous trouvons cité dans le document de M. Dehousse, au paragraphe 34, l'avis de la commission de l'agriculture du Parlement européen :

« La politique agricole doit, elle aussi, poursuivre le but de la politique commerciale, à savoir « contribuer, conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières. »

Ce sont là de très belles paroles, mais c'est exactement le contraire qui se passe dans la réalité. M. Dehousse poursuit, au paragraphe suivant de son rapport, en nous disant que le Parlement a donné un avis positif sur le rapport de la commission de l'agriculture. Il déclare :

« Pour une prise en considération effective des intérêts de la politique commerciale, la politique de marché et des prix joue un rôle décisif dans le secteur agricole. Tant que cette dernière n'existera pas, toute référence aux objectifs de la politique commerciale demeurera platonique. »

J'estime que cette déclaration apporte un démenti formel au rapport de la commission de l'agriculture.

Que se passe-t-il au sein de la Communauté? Nous qui n'en faisons pas partie et qui l'observons en lui souhaitant tout le succès possible dans ses efforts pour atteindre les buts du traité de Rome, nous suivons avec une grande inquiétude l'évolution de la politique agricole. On nous a dit récemment qu'une condition préalable pour que la Communauté parvienne à une conclusion lors des négociations Kennedy serait qu'elle prenne une décision définitive sur la politique agricole et, plus précisément, qu'elle réussisse à fixer le prix des céréales. Jusqu'à présent, rien n'indique que les Six parviendront à fixer un prix commun pour

les céréales. Aussi les négociations Kennedy sont-elles gravement menacées.

Nous comprenons tous que la fixation des prix des céréales est une tâche très délicate. Elle n'est pas aussi facile qu'elle semble l'être à la lecture du rapport du Parlement européen. Elle touche à des secteurs très importants de l'économie de la Communauté, aussi bien directement qu'indirectement. Par exemple, des questions comme la production de viande de porc, d'œufs et de volailles dépendent entièrement des prix de base des céréales. La production du porc, des œufs ou des poulets est conditionnée par les prix pratiqués pour les céréales. Nous nous rappelons tous l'épisode déplaisant, extrêmement symptomatique, de la « guerre des poulets ». Il nous faut aujourd'hui reconnaître que le commerce international des œufs se meurt, pour la simple raison qu'il existe un système malsain de subventions pour ceux qui ne sont capables d'accomplir aucun autre travail au monde que l'élevage des volailles. Ce métier permet de gagner sa vie aussi bien qu'un autre. Cela peut constituer un moyen de combattre le chômage, mais nous n'avons pas de chômage à combattre.

Je tenais à citer un ou deux de ces exemples pour montrer que les problèmes agricoles des Six ou de l'Europe ne sont pas résolus par la fixation du prix des céréales entre l'Allemagne et la France. Il existe un problème fondamental de l'agriculture auquel nous devons tous faire face, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

A la différence de l'industrie, l'agriculture doit assurément être soumise à un certain contrôle. Si je ne me trompe, mon pays a été le dernier à tomber, en 1961, dans le bourbier des subventions agricoles. Nous y sommes et je ne vois aucun moyen d'en sortir tant que le libre-échange ne sera pas établi pour les produits agricoles comme il l'est pour les produits industriels. Mais ce n'est pas là un résultat que l'on peut obtenir en manipulant les prix des céréales. On n'y parviendra qu'en s'attaquant au problème qui consiste à transférer les travailleurs du secteur agricole dans d'autres secteurs d'activités. On ne trouve, dans le

rapport de la Communauté économique européenne, aucun indice montrant que les Six se sont attaqués sérieusement à ce problème. Au contraire, ils semblent vouloir stabiliser le système dans sa forme actuelle, ce qui signifie que 75 à 80 % des habitants de la Communauté devront payer les frais du maintien d'une agriculture qui n'est absolument pas rentable.

Combien de temps pourrons-nous nous permettre ce régime lorsque nous considérons les fardeaux que nous assumons dans d'autres domaines : maintien d'une politique en faveur des pays en voie de développement, poursuite de notre politique de croissance, relèvement du niveau de vie de nos populations?

C'est là l'un des points sur lesquels je voudrais attirer l'attention toute particulière de la Commission européenne. Je me demande si le Conseil de ministres et la Commission ne tournent pas en rond sur ce problème capital de l'agriculture qui, actuellement, menace de faire sombrer les négociations de Genève sur les réductions linéaires des tarifs douaniers.

Ne serait-ce pas le moment — et, à l'heure tardive où nous sommes, je présente cette idée comme une suggestion — de réclamer une pause, comme on disait, je crois, pendant la période qui a précédé la guerre, alors que nous connaissions de sérieuses difficultés monétaires, de réclamer une pause sur l'ensemble du front agricole; de laisser les choses dans l'état où elles se trouvent actuellement en observant la situation? Cela nécessiterait évidemment, de la part des Six, qu'ils mettent un terme à la politique d'autarcie qui se manifeste de plus en plus dans le secteur agricole. Les voies normales d'échanges en matière de production alimentaire resteraient ouvertes. Nous serions ainsi en mesure de décider ce qui constitue un produit agricole et ce qui constitue un produit industriel.

Nous ne devrions pas aboutir aux résultats ridicules que nous avons connus lors des négociations sur l'A.E.L.E., lorsqu'on a constaté qu'un morceau de pain était un produit industriel, et un morceau de gâteau garni de crème fouettée, un produit agricole. Si nous poursuivons réellement un objectif selon lequel les

produits alimentaires transformés et tout ce qui n'est pas un produit de base et qui nécessite le travail de l'homme et de la machine sont considérés comme des produits industriels, seuls les produits de base étant considérés comme produits agricoles au sens propre, notre politique à l'égard des pays en voie de développement s'en trouverait considérablement facilitée. Nous serions en mesure de traiter les produits provenant d'outre-mer de la même manière que nos propres produits agricoles de base, et de réglementer des marchés uniques pour les céréales, le café, le sisal et tout autre produit. Cela faciliterait également nos relations avec les pays d'outre-mer que nous traiterions sur le même pied que les producteurs de produits primaires de notre continent.

Je voudrais par ces quelques remarques exprimer mon propre désappointement et, je crois, celui du groupe libéral, devant les conclusions auxquelles est arrivé le Parlement européen dans le rapport qu'il nous a soumis.

Le Parlement européen a manifesté un intérêt considérable pour ses affaires intérieures, mais aucun intérêt pour la politique que les Six, en tant que chefs de file de l'intégration, devraient mener pour développer la Communauté et élargir les frontières de la « petite Europe » à l'intérieur desquelles ils travaillent pour le moment.

En 1961, quatre de nos pays décidaient de demander leur adhésion à la Communauté économique européenne. Cette décision avait une portée considérable : elle signifiait que ces pays acceptaient le traité de Rome pour le meilleur et pour le pire, qu'ils en approuvent ou non tous les détails, comme base sur laquelle il serait possible d'édifier une politique d'intégration européenne. Ils ont abandonné l'idée d'une vaste association de libre-échange européenne. Ils sont tombés dans le piège qui a consisté à créer leur petite A.E.L.E., laquelle a obtenu un succès tout à fait remarquable et inattendu ; mais, en 1961, le principe était admis que, pour progresser vers l'intégration européenne sur les plans politique et économique, nous devons adopter la politique du traité de Rome.

Cette décision est toujours valable. Je crois qu'elle est toujours valable au Royaume-Uni et, comme nous l'avons entendu dire ce matin par mon ami M. Lannung, dans les pays scandinaves. Or, quelles nouvelles nous apportent les Six? Aucune. Nous n'entendons parler d'aucun effort pour effacer le souvenir du fâcheux épisode de 1963, lorsque les ponts ont été brutalement coupés. Nous ne trouvons aucune main tendue pour proposer de nouvelles méthodes d'approche vers une Europe intégrée, bien que nous ayons admis que l'idée communautaire doit constituer la base de cette intégration.

C'est pour ces raisons qu'à cette heure tardive je demande aux Six et, en particulier, à la Commission de réexaminer la situation telle qu'elle se présente et de marquer une pause dans les domaines où les Six sont en train d'élargir le fossé et, probablement, de rendre de plus en plus difficiles, sinon impossibles, de nouveaux progrès vers l'intégration. Je leur demande de marquer un temps d'arrêt dans leur politique agricole, qui est si manifestement vouée à l'échec sur la voie qu'elle suit actuellement, et de réviser leur politique en essayant peut-être, par ce moyen, de jeter une nouvelle passerelle vers les pays qui désirent se joindre à eux dans leur politique d'intégration de l'Europe. Je crois qu'il sera possible de trouver de nouvelles méthodes, mais non de revenir sur les méthodes qui ont déjà échoué. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hagnell.

M. Hagnell. — (*E*) A l'issue de ce long et très intéressant débat, je ne veux pas prolonger l'attente de la réponse que la C.E.E. doit nous donner. Je n'entrerai pas dans le détail et ne citerai pas de chiffres; je me concentrerai sur une seule question, celle qui m'a amené à demander la parole.

Parlant de la politique commerciale de la C.E.E. vis-à-vis des pays de l'hémisphère septentrional, le président Hallstein a déclaré hier que non seulement l'intégration économique des Six n'avait pas nui aux échanges avec leurs voisins européens, mais qu'en fait elle les avait favorisés. Je ferai observer que la politique

commerciale d'un pays ou d'un groupe de pays peut paraître assez différente selon qu'on la considère du dehors ou du dedans. Le président Hallstein a évidemment raison lorsqu'il parle du développement des échanges à l'intérieur et à l'extérieur de la C.E.E., mais de nombreux pays, liés à ceux de la C.E.E. par des liens commerciaux traditionnels, ne voient pas leurs échanges se développer avec ces pays aussi rapidement qu'avec les autres. On constate bien une expansion des échanges entre les pays scandinaves et la C.E.E., mais cette expansion n'atteint que le tiers de celle des échanges avec d'autres régions du monde. Voilà ce que nous apprennent jusqu'ici les statistiques.

Si nous envisageons l'avenir, avec des obstacles encore plus importants sur la voie des échanges entre nos pays, nous comprenons que les disparités aggraveront les différences entre nous et nos voisins du Continent. Le relèvement des droits de douane dans les échanges entre les pays scandinaves et l'Allemagne, joint à l'arrêt total des relations commerciales dans certains secteurs agricoles, ne peut manquer d'affecter l'avenir des échanges.

A propos des paroles du président Hallstein dont j'ai fait état, j'ajouterai que ce n'est pas grâce à la politique de la C.E.E., mais malgré elle, que j'espère que les échanges entre les pays scandinaves et la C.E.E. se poursuivront autant que possible dans l'avenir et que nous pourrions trouver des solutions permettant de supprimer les obstacles au lieu de les accroître comme c'est le cas actuellement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Del Bo.

M. Del Bo, *président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.*
— (I) La Haute Autorité est reconnaissante à la Commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe d'avoir exprimé son opinion au sujet de la position adoptée par la C.E.C.A. sur les problèmes de politique étrangère.

En substance, M. Petersen a, ne serait-ce qu'implicitement, posé cette question : quand l'énergie atomique parviendra-t-elle

à un degré de compétitivité suffisant par rapport au charbon, au pétrole et au gaz naturel?

Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question. Toutefois, je suis autorisé à dire que mes collègues de la Commission de l'Euratom (involontairement absents dans le débat d'hier) feront connaître leur réponse.

Mais M. Petersen a également posé à la Haute Autorité plusieurs questions accessoires qui se rapportent au marché commun du charbon.

La première de ces questions est de caractère presque exclusivement technique. M. Petersen voudrait savoir s'il est exact que la mécanisation de plus en plus poussée des mines de charbon augmente la quantité de demi-produits et de charbon en poudre; s'il est exact que ces demi-produits ne peuvent être utilisés que dans les centrales électriques, et il conclut par cette demande : si, du fait de la mécanisation, la quantité de charbon de qualité diminue dans toutes les entreprises, comment ces entreprises peuvent-elles faire face à ces difficultés autrement qu'en relevant les prix et en affaiblissant ainsi la compétitivité du charbon?

Je crois que l'on doit répondre, en premier lieu, que le phénomène, lorsqu'il se manifeste, prend des formes différentes selon les mines et parfois selon les entreprises. Il faut encore, me semble-t-il, ajouter ceci : la mécanisation a pour objectif principal de réduire les coûts de production; il n'est donc pas absolument certain — et l'on ne peut soutenir — qu'elle aboutirait à un résultat contraire à celui obtenu par la rationalisation des entreprises.

Mais M. Petersen a posé une autre question à la Haute Autorité. Il a constaté que le niveau des salaires des travailleurs employés dans les entreprises productrices de charbon augmente selon un rythme supérieur à celui de la productivité; et, là aussi, il s'est demandé si nous n'arriverons pas à un point où le charbon perdra presque entièrement sa compétitivité.

A cela, il convient de répondre en premier lieu qu'aucun de nous ne saurait prévoir l'avenir. Il est exact que jusqu'ici les salaires des travailleurs des entreprises productrices de charbon ont augmenté selon un rythme supérieur à l'accroissement de la productivité, mais il n'est pas moins vrai que, depuis quelques années, dans les entreprises productrices de charbon, a commencé une mécanisation qui tend à la rationalisation de ces firmes et surtout à la diminution des coûts de production.

Qu'il me soit permis également de faire observer que cette question ne peut être envisagée sous un angle exclusivement économique, mais qu'il faut prendre aussi en considération son important aspect social. Une des raisons pour lesquelles, par exemple, les coûts de production, malgré la mécanisation, sont encore élevés dans les entreprises productrices de charbon réside dans une rotation excessive de la main-d'œuvre, c'est-à-dire que les travailleurs cessent trop vite d'exercer le métier de mineur et s'orientent vers d'autres activités professionnelles, plaçant les entreprises dans cette situation difficile et onéreuse : trouver une main-d'œuvre toujours nouvelle.

Voilà donc une des raisons qui font apparaître, dans toute sa rigueur, la nécessité de faire face également à ces problèmes de caractère social. Ce n'est pas pour rien que, depuis quelques années, la Haute Autorité s'est préoccupée de soutenir la thèse des organisations syndicales de mineurs qui demandent que soit reconnue la difficulté particulière de cette profession et l'impossibilité absolue de la comparer à aucune autre. C'est pourquoi nous considérons que la politique énergétique doit être examinée, pour ce qui constitue aujourd'hui encore sa source classique et traditionnelle, le charbon, dans tous ses éléments, qu'ils soient de caractère économique ou de caractère social.

La Haute Autorité, après avoir fourni ce complément d'information, remercie M. Petersen et tous ceux qui apprécient le sens de l'importance fondamentale des efforts accomplis par les trois Communautés pour réaliser une politique communautaire de l'énergie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Rey, *membre de la Commission de la C.E.E.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la charge de résumer ce débat ne m'incombe pas; elle appartient essentiellement, d'abord aux deux rapporteurs, ensuite à vous-même, Monsieur le Président.

Dès lors, ma tâche se limite à répondre aux questions et aux observations qui concernent plus particulièrement la politique de la Communauté économique européenne, celle de son Conseil et celle de sa Commission.

Je n'aborde pas cette réponse dans un état d'esprit d'auto-satisfaction. Si la Communauté économique européenne peut être satisfaite du développement pris ces dernières années, du stade où elle est arrivée dans la construction de ses politiques communes, d'une part, et dans ses résultats économiques, d'autre part, j'ai parfaitement conscience, dans la fonction que j'occupe, que certaines réalisations tardent, que dans d'autres secteurs nous avons le devoir d'être mécontents et parfois de nous juger responsables de certains échecs ou de tâches inachevées. Je me fais l'écho ici des critiques de notre éminent ami M. le président Federspiel, qui vient de reprocher à la Communauté économique européenne l'interruption des négociations pour l'élargissement de la Communauté.

Objectivement, il est impossible de nier que la première responsabilité de cette interruption incombe à notre Communauté puisque, en cours de route, elle n'a pas réussi à maintenir son unanimité pour poursuivre ces négociations d'élargissement.

Je doute, en revanche, qu'il soit sage de lui reprocher de n'avoir fait aucun geste depuis cette fâcheuse, disons même cette dramatique interruption de 1963, que notre Commission a suffisamment déplorée publiquement pour que je me dispense d'y insister.

Mais, depuis 1963, tous les responsables — et pas seulement

nous-mêmes — ont attendu une évolution politique, notamment une certaine évolution politique bien compréhensible du gouvernement de la Grande-Bretagne qui ne semblait pas vouloir, avant d'avoir consulté sa population par les voies électorales, reprendre l'initiative d'un nouvel effort.

Autant je me sens responsable, contrairement à mon sentiment personnel d'ailleurs, de l'interruption de janvier 1963, autant j'estime injuste de nous rendre responsables de l'état de choses qui s'est installé depuis lors.

Les différents pays, y compris le pays de notre éminent interpellateur, ont jugé que, pour l'instant, les circonstances politiques n'étaient pas favorables à une nouvelle initiative. Le seul qui ait estimé, au contraire, devoir poursuivre son effort est le gouvernement autrichien, dont je parlerai dans un instant.

Cette brève réponse étant faite, je voudrais qu'il soit bien entendu que je trouve légitimes les critiques adressées à la Communauté sur sa politique, sur tout ce qu'elle ne fait pas. Il reste à discuter si elles sont ou non fondées.

D'une façon générale, le discours prononcé hier par M. le président Hallstein me paraît avoir été bien accueilli par l'ensemble de cette assemblée. Je l'en remercie et j'en ferai part à mon président.

J'ai été quelque peu surpris de l'observation de notre collègue britannique, M. Emery, qui, comme d'autres orateurs, s'est gentiment excusé auprès de moi de devoir quitter la séance. Je comprends parfaitement les difficultés qu'éprouvent les membres de cette assemblée à être présents un samedi après-midi pour écouter les réponses aux questions qu'ils ont posées.

M. Emery a dit : « Je ne crois pas que l'analyse du président Hallstein soit exacte lorsqu'il affirme que la Communauté est le groupe de nations qui a fait preuve de plus de libéralisme dans son commerce extérieur. » Et il a présenté une argumentation

fondée sur la dimension des grands partenaires commerciaux dans le monde.

Ce n'est nullement le point de vue du président Hallstein, qui s'était placé sur le plan de l'augmentation du commerce avec le monde extérieur. Au cours des six dernières années, elle a été proportionnellement plus forte pour la Communauté — les statistiques le démontrent, si prudemment qu'on doive les manier — que pour la Grande-Bretagne, d'autres pays de l'A.E.L.E. et les États-Unis d'Amérique.

Notre président, qui est un homme à ne pas reculer devant des thèses politiques parfois audacieuses, est allé jusqu'à dire à nos amis britanniques qu'ils avaient davantage profité de l'expansion de leur commerce avec la Communauté économique européenne, à laquelle ils ne sont pas liés par un traité, qu'avec leurs partenaires de l'Association de libre-échange.

Et, arithmétiquement, l'affirmation est exacte. Notre président en a tiré des conclusions qui me paraissent logiques, à savoir que ce qui est le plus important dans le monde, ce n'est pas le niveau des tarifs, c'est bien l'expansion économique. Le plus grand service que la Communauté économique européenne a rendu au commerce européen et même mondial a été de créer dans l'occident de l'Europe un foyer d'expansion plus accélérée des six pays qui l'ont composée, et d'être ainsi un moteur d'expansion dont tous les pays et non pas seulement les Six ont profité.

Ce résultat ne nous dispense pas de tous les efforts que nous devons poursuivre pour augmenter le libéralisme des échanges en Europe et hors d'Europe. Mais le point de vue du président Hallstein est légitime.

Cela étant, j'ai le souci de ne pas retenir longtemps l'attention de l'assemblée. Je me propose donc de faire un partage entre les orateurs et de ne pas répondre aux membres du Parlement européen — à moins que l'un d'eux n'insiste pour m'entendre ce soir — puisqu'ils siégeront ici avec nous la semaine prochaine.

Si tels d'entre eux nous ont dit qu'ils n'étaient pas tout à fait satisfaits de notre politique d'association, qu'ils jugent trop étroite, ou de notre politique à l'égard de l'Amérique latine — c'est le cas de M^{me} Strobel, que je vois à son banc — il me semble qu'il serait plus raisonnable que j'essaie de répondre à leurs observations lors des discussions au sein du Parlement européen.

Pour l'association, qui a constitué un des points importants des remarques de notre sympathique collègue M^{me} Strobel, j'interviendrai maintenant tout en répondant à nos amis autrichiens, qui se trouvent eux-mêmes au centre du débat. Dans la mesure où je parle en tant que membre de la Commission de la Communauté économique européenne, je dois surtout répondre aux questions posées par les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui ne siègent pas au Parlement européen.

Je répondrai d'abord aux remarques relatives à l'unification politique et économique du continent européen. MM. Federspiel et Lannung se sont plaints de l'interruption du mouvement d'élargissement de la Communauté et j'ai répondu dans la mesure du possible. Nous avons, par contre, beaucoup remarqué ce qui nous a été dit du côté autrichien.

La conviction de notre Commission, c'est que, dans la mesure où des pays — il s'agit actuellement de pays européens — désirent poursuivre avec nous plus qu'un simple débat commercial et s'associer avec la Communauté, nous devons leur faciliter cette association.

Dès lors, nous avons dès le départ étudié avec sympathie le dossier autrichien. Nous avons poursuivi de longues conversations exploratoires avec la délégation autrichienne, qui nous a posé des problèmes dont certains sont très complexes.

S'il ne s'agissait que de l'industrie et de l'agriculture autrichiennes, qui ne sont pas très différentes de celles des Six, s'il ne s'agissait que d'intégrer l'Autriche dans la Communauté économique européenne, ces problèmes ne seraient certainement pas très difficiles à résoudre.

Mais, en raison de sa position internationale dont tout le monde sait combien elle est délicate, le gouvernement de Vienne a posé un certain nombre de problèmes de caractère juridique et constitutionnel qui, pour les Six, sont vraiment difficiles. Nous les avons longuement étudiés avec nos amis autrichiens, puis en Commission. Après quoi, nous avons envoyé à notre Conseil de ministres, il y a une dizaine de jours, un volumineux rapport tendant à l'ouverture officielle de négociations pour résoudre les problèmes pendants entre l'Autriche et nous et conseillant en conséquence aux ministres de nous donner le « feu vert » pour ces négociations.

Le Conseil aura-t-il le temps de se prononcer sur cette demande avant les vacances d'été? Je l'espère beaucoup mais je peux difficilement prendre un engagement en son nom. S'il le pouvait, nous serions en mesure de reprendre contact dès septembre avec le gouvernement de Vienne et d'organiser la véritable négociation qui doit nous conduire au succès.

Si d'autres pays européens désiraient suivre cet exemple, nous n'y verrions pas d'inconvénient. Mais il ne m'a pas paru surprenant que les autres membres de l'Association européenne de libre-échange, qui, pour des raisons de neutralité, se trouvent dans une position comparable à celle du gouvernement de Vienne, aient un peu attendu, étant donné que c'est le pays dont la position est vraiment la plus favorable dans ce domaine qui s'est approché le premier.

Dans la mesure où d'autres pays européens désirent continuer avec nous maintenant, et dans les limites qu'ils jugent possibles, le processus d'élargissement de la Communauté économique européenne, il n'y a aucune raison pour que celle-ci se montre réticente. C'est la remarque fondamentale que je voulais faire à propos de l'élargissement de la Communauté.

En ce qui concerne les problèmes du commerce, qui étaient le thème essentiel de ce débat, je crois ne pas me tromper en affirmant qu'il y a identité de vues entre tous les membres de cette assemblée. Deux points principaux ont retenu notre atten-

tion : d'une part, le *Kennedy round*, d'autre part, la Conférence mondiale qui doit achever sa première session demain soir ou lundi à Genève.

Pour ce qui est du *Kennedy round*, je souligne encore, s'il en est besoin, combien notre Commission et notre Communauté — car dans ce domaine les vues de nos ministres sont unanimes — sont attachées à son succès et combien nous sommes absolument décidés, comme Commission et comme négociateur, à déployer tous les efforts nécessaires pour obtenir ce succès.

Le *Kennedy round* a, pour l'ensemble du commerce européen et du commerce du monde libre, une importance fondamentale, trop souvent soulignée pour que j'y insiste. Mais il a aussi de l'importance pour nos rapports intra-européens. Certains orateurs l'ont souligné avec raison et, à cet égard, nous avons fait certains efforts. Je ne juge pas équitable l'exposé fait par M. Duft des efforts que la Communauté a accomplis pour répondre aux soucis de nos partenaires européens.

En effet, nous avons décidé d'assouplir la position que la Communauté avait prise dans le domaine des disparités, précisément pour faire en sorte que cette discussion, fort légitime entre les Américains et nous, ne nuise pas ou, disons-le plus franchement et plus honnêtement, nuise le moins possible à nos partenaires européens. Qu'elle ne leur nuise pas du tout serait vraiment difficile. On ne peut guère penser que, chaque fois que l'intérêt commercial de la Communauté se trouve d'une part du côté américain d'autre part du côté européen, nous choisissons toujours d'abandonner l'intérêt légitime, je le répète, que nous avons du côté américain, pour donner raison à 100 % à nos voisins européens. C'est vraiment trop nous demander. Nous l'avons indiqué à nos partenaires de l'Association européenne de libre-échange. Nous avons commencé à négocier avec eux; mais, dans la mesure où ils veulent obtenir satisfaction à 100 %, ils ont peu de chances d'aboutir.

Dans la mesure où, au contraire, nous tâchons de nous rencontrer dans ce débat techniquement difficile, on peut s'exprimer

avec un optimisme raisonnable sur les chances de succès. Voilà pour la première conférence.

Pour la seconde, tout ce que j'ai entendu ici me paraît avoir la même sonorité. Je remarque seulement que les difficultés de la concurrence mondiale proviennent moins des exigences des pays en voie de développement que de désaccords, parfois fondamentaux, entre nos pays occidentaux. Au sein de la Communauté, les Six, qui n'étaient guère d'accord au départ, ont fait des progrès pour harmoniser davantage leurs vues comme nous le leur avions demandé. Mais quand je regarde la position des Six, la position des autres pays industrialisés et la position des États-Unis, je constate que le désaccord est fondamental sur la manière d'approcher ce problème.

Ce désaccord n'a pas permis d'aboutir jusqu'à présent à Genève à autre chose qu'à des motions de procédure ou à des accords sur des points secondaires. Autant que je m'en rende compte, on tombera d'accord aujourd'hui ou demain, si ce n'est déjà fait, sur des solutions de compromis. Mais ne nous y trompons pas, ces solutions de compromis sont des solutions de procédure et le fond des problèmes reste à résoudre. Nous aurons, nous, pays occidentaux, un grand effort de travail et d'imagination à poursuivre au cours des douze prochains mois pour que, lorsque nous en serons à la seconde session de la conférence, nous ayons des vues plus communes sur ce que nous pouvons offrir et faire de façon constructive pour ces pays.

Dans ce domaine — on a bien fait de le souligner ici — la Communauté économique européenne, qui certainement n'a pas toutes les vertus, a au moins celle d'avoir imaginé et d'avoir fait fonctionner un mécanisme d'aide régionale à un ensemble de pays en voie de développement qui ne peut pas être considéré comme autre chose que comme un modèle d'aide systématique de pays industriels à des pays qui ne le sont pas.

Sans doute ce régime est partiel, sans doute il ne s'étend pas à toute la planète, sans doute cela pose des problèmes pour les uns et pour les autres; il n'empêche que ce très grand effort a

trouvé sa récompense, non seulement dans l'adhésion volontaire de nos pays associés devenus indépendants, mais également dans le fait que d'autres qui ne sont pas nos associés désirent le devenir.

Monsieur le Président, je m'achemine vers la fin de mon exposé. Il est encore trois points dont je dois parler. Le premier est celui du commerce Est-Ouest. Je dirai une fois encore après M. Hallstein que, dans toute la mesure où nous pouvons augmenter nos rapports commerciaux avec les pays de l'Est ou certains d'entre eux, nous sommes partisans de le faire et que toute approche de leur part nous trouvera coopératifs.

Le second point, c'est l'Espagne. A ce sujet, nous avons entendu l'exposé de M. Housiaux au nom de deux groupes des deux Assemblées. Je répondrai que notre Commission n'a pas de responsabilité dans la rédaction du mandat qu'elle a reçu de la part du Conseil, mais qu'elle a accepté ce mandat.

Comme il y a quelques controverses publiques notoires entre nos différents pays de la Communauté, dont la position est tournée soit vers des souvenirs et des situations du présent, soit davantage vers des espérances d'évolution d'avenir, et comme sur ce point il existe encore visiblement des dissentiments au sein de notre Conseil et de notre Communauté, notre Commission a répondu qu'elle veillerait, dans l'exécution du mandat qui lui était donné, à ne proposer au Conseil que des solutions pour lesquelles elle aurait un raisonnable espoir d'obtenir l'accord unanime, puisque nous sommes encore dans une période où l'unanimité est nécessaire.

Le Conseil a estimé que cette réponse de la Commission, exprimée par son président, était d'une grande sagesse et je crois que c'est en effet ce qu'il fallait dire. Notre Conseil unanime a considéré que c'était bien ainsi; il faut maintenant faire confiance à ceux qui vont avoir à explorer ce terrain qui, pour nous, est nouveau.

Enfin, M. Petersen a posé à notre Commission une question

directe et précise en ce qui concerne la comparabilité du prix de l'électricité en provenance soit du gaz néerlandais, soit des centrales thermiques. Je dirai à M. Petersen, sans l'étonner, que je suis hors d'état d'improviser une réponse en séance. Je ne manquerai pas de communiquer sa question à mon collègue et ami M. Marjolin et sans doute répondrons-nous par écrit à l'honorable intervenant.

Je voudrais dire, en conclusion, que le moment serait peut-être aussi venu d'élargir un peu le débat dans le domaine politique, en nous posant la question de savoir pourquoi nous voyons, malgré tous ces efforts européens si considérables, renaître le nationalisme à l'intérieur et à l'extérieur de notre Communauté.

La renaissance du nationalisme dans le monde ne peut que préoccuper vivement tous ceux qui se souviennent qu'il a été à l'origine de la première et de la seconde guerre mondiale.

Nous ne pouvons être indifférents à ce phénomène, en espérant qu'il disparaîtra de lui-même. Au contraire, nous devrions entrer dans la voie de l'action. C'est notre responsabilité présente. Les grands constructeurs de l'Europe ou bien sont décédés — Robert Schuman, M. de Gasperi — ou bien quittent le pouvoir en raison de leur âge, comme le chancelier Adenauer et hier notre éminent ami M. Bech. C'est notre génération qui doit assumer maintenant toute la tâche.

Je ne crois pas que nous puissions, dans cette église européenne, nous contenter d'être le clergé. Nous devons aussi être et rester les prophètes et un grand souffle prophétique doit maintenant passer de nouveau sur l'Europe si l'on veut que les actes suivent. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, je crois qu'il n'est vraiment pas possible de conclure après ce très intéressant débat. Je ne peux guère, à ce stade, en ma qualité de rapporteur, que présenter un certain nombre d'observations,

d'autant plus que le débat a très largement confirmé et appuyé les thèses essentielles et les grandes lignes des deux rapports.

Pour commencer, je voudrais remercier M^{me} Strobel de ses paroles amicales et encourageantes pour mon pays. M^{me} Strobel n'a pas, me semble-t-il, simplement parlé au nom du groupe socialiste du Parlement européen, qu'elle représente, puisqu'elle a fait état de l'attitude positive du Parlement européen lui-même en cette matière. Je me félicite aussi des observations que M. Rey vient de faire au sujet de la question autrichienne.

Nous savons combien les problèmes qui se forment sont difficiles et délicats. Nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. Nous sommes heureux de savoir qu'après les longs échanges de vues de l'an dernier à l'échelon des fonctionnaires, la Commission européenne — qui, à notre connaissance, avait déjà préconisé des négociations — est à nouveau intervenue auprès du Conseil de ministres de la C.E.E. pour que soient entamées des négociations avec l'Autriche. Nous pouvons dire seulement que nous espérons voir ces négociations commencer bientôt.

Quelles que puissent être les difficultés, nous espérons qu'il va enfin être possible de négocier.

M. Emery, représentant britannique, a appelé mon attention sur une faute d'impression — l'inversion de deux chiffres — dans le texte anglais. Je m'excuse de cette erreur et le remercie de me l'avoir signalée; il a eu raison.

Un autre représentant britannique, Sir Ronald Russell, a évoqué le cas de l'Afrique du Sud qui n'a pas été traité dans les rapports. Tout en condamnant la politique d'*Apartheid* pratiquée par le gouvernement, il considère que des sanctions n'auraient aucun sens. Selon lui, l'Union Sud-Africaine ne menace personne et constitue un barrage contre le communisme. La question se situe de toute évidence en dehors de notre échange de vues, mais j'aimerais pourtant faire quelques remarques à ce sujet. Monsieur le Président, quand on déclare que seules peuvent émettre un avis

et porter un jugement les personnes qui ont séjourné elles-mêmes en Afrique du Sud, je me rappelle l'époque où des visiteurs venus de l'Italie fasciste déclaraient : « Nous ne voyons vraiment pas ce qu'on peut trouver à critiquer; les trains sont à l'heure, tout marche bien. » Je me souviens également de personnes qui, rentrées chez elles après avoir visité l'Allemagne hitlérienne, déclaraient : « Je n'ai pas vu de camps de concentration ni de camps d'extermination. Pourquoi toutes ces critiques? » Il n'est pas indispensable d'avoir séjourné dans le pays et un grand nombre de ceux qui s'y trouvent ne voient précisément pas ce qui importe le plus.

Sous le prétexte d'anticommunisme un régime autoritaire s'est établi dans les florissantes contrées d'Afrique du Sud. Mais le plus grave — et c'est là, je crois, ce qui devrait surtout nous préoccuper —, c'est ce que l'avenir y réserve. J'ai eu l'occasion d'entendre un orateur noir, un réfugié d'Afrique du Sud, implorer l'Ouest d'intervenir avant qu'on en arrive à une atroce guerre raciale où la voix de la raison ne parviendra plus à se faire entendre. Si les autochtones se dressent contre la minorité blanche établie dans le pays depuis des générations et réclament l'égalité des droits, que de graves problèmes en perspective! Il existe, j'en suis tout à fait conscient, de fortes différences sur les plans historique, racial et culturel; mais nous avons — si, appartenant à la race blanche et à la civilisation occidentale, j'ai le droit de le dire ici en Europe occidentale — tout lieu de nous préoccuper des événements qui risquent de s'y produire si les esprits ne sont pas bientôt ramenés à la raison.

Je ne préconise pas maintenant de mesures précises; de telles mesures n'ont d'ailleurs pas été proposées; je voudrais seulement dire ceci : il ne faut pas traiter à la légère le problème sud-africain; nous risquerions tous de payer fort cher un jour l'ineptie des persécutions raciales auxquelles on se livre dans cette partie du monde.

Après ces quelques remarques sur les considérations de Sir Ronald Russell, qui s'écartent à vrai dire du sujet, j'en arrive au point essentiel de notre discussion.

Certains ont estimé que le débat sur la question de l'aide aux pays en voie de développement avait donné lieu à un trop grand nombre de généralisations. Je crois qu'il n'est guère possible, dans une discussion comme celle-ci, d'aller bien au delà des affirmations générales; il est très difficile d'y traiter de détails d'ordre pratique. Les critiques ne m'ont pas convaincu. Les avertissements lancés par le président Hallstein m'ont, en revanche, paru beaucoup plus sérieux. Je dirais que, par ses déclarations concises et frappantes, il a empêché que l'aide au développement suscite des espérances excessives. Sa déclaration revenait à ceci : la Communauté économique européenne ne peut pas vider la corne d'abondance et aider tout le monde; elle ne peut pas tout faire et ne peut prendre des initiatives décisives que dans des cas types spécialement choisis.

Je suis parfaitement conscient que nous nous trouvons devant un problème et devant une tâche énormes. Je n'en sous-estime nullement l'ampleur. Mais sur cette question, dont nous commençons à peine d'envisager les divers aspects, je voudrais simplement dire ceci : peut-on vraiment croire que, étant donné la gravité du problème et l'ampleur croissante de la tâche, des solutions « commerciales » puissent se révéler suffisantes?

On parle de la nécessité de consacrer — non dans l'immédiat, mais au cours des prochaines décennies — 1 à 2 % du produit national brut annuel aux investissements dans les pays en voie de développement pour être à même — je vais ici recourir à une image — de dépasser et d'arrêter dans son cours l'avalanche démographique ou d'éviter une explosion démographique. Croit-on qu'il soit possible de prélever sur les marchés des capitaux 1 à 2 % du produit national brut annuel, soit 10 à 20 milliards de dollars par an, et d'en assurer et garantir le remboursement ainsi que le service des intérêts? Ne s'agit-il pas ici d'un problème de l'avenir, du problème des investissements massifs à fonds perdu, investissements qui peuvent signifier notre salut et non impliquer un sacrifice de notre part?

Songons également que la révolution scientifique pourra bien être accélérée et facilitée, mais que — du fait de l'automat-

tisation par exemple — elle posera bientôt le fort sérieux problème d'un chômage technologique. Il reste à déterminer s'il est possible de chercher à résoudre les deux problèmes en même temps. Quoi qu'il en soit, j'estime que nous devrions tous nous interroger à ce sujet.

M. Jannuzzi, représentant italien, a lancé un appel aux membres du Conseil de l'Europe pour que des réunions communes avec des membres du Parlement européen, telles que la présente réunion, se tiennent plus souvent. Je crois que les membres du Conseil de l'Europe seraient très heureux de procéder plus souvent à des discussions aussi franches. Si la possibilité existe, il serait bon de la saisir.

Monsieur le Président, je voudrais enfin dire d'une manière plus générale que je me félicite de l'esprit dans lequel ce débat s'est déroulé. L'idée fondamentale selon laquelle il convient de consolider et de renforcer les institutions répondant aux exigences de l'intégration ainsi que les communautés existantes a, de toute manière, été vigoureusement exprimée dans la plupart des discours. Lord Grantchester a mis les pays européens en garde contre une tranquillité empreinte de légèreté face à la présente division de l'Europe; quant à M. Rey, il a indiqué clairement que nous ne cherchions pas à nous tranquilliser et que nous voyions bien le problème qui se pose. On s'accorde dans l'ensemble à estimer que de plus gros efforts doivent être accomplis pour combler et supprimer le fossé qui sépare les deux groupes économiques européens et que les efforts les plus tenaces seront nécessaires pour remporter un succès dans le cadre du *Kennedy round*.

Monsieur le Président, nous sommes tous conscients, je crois — le débat en a apporté la preuve —, qu'un vaste ensemble démocratique européen et un *partnership atlantique* sont des nécessités vitales. Je suis persuadé que l'Assemblée en est pleinement consciente. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les parlementaires chevronnés ont coutume de dire que les séances de nuit se reconnaissent au fait qu'elles se terminent fort tard, en présence du président et du dernier orateur inscrit, flanqués des interprètes, du personnel du compte rendu et des huissiers. (*Sourires.*)

Je crois qu'on peut en dire autant de la séance de ce samedi après-midi de la réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Je ne répondrai pas en détail aux différents orateurs. Un grand nombre d'entre eux, d'ailleurs, sont partis, notamment M. Bernasconi à qui je réservais un chien de ma chienne (*sourires*); son absence simplifie donc considérablement ma tâche.

D'autres orateurs nous ont fait accomplir un véritable tour du monde. Ils nous ont conduits dans des endroits assez extraordinaires et aussi inattendus que l'Afrique du Sud, où je ne les suivrai pas, notamment parce que je n'ai pas l'intention d'achever mes jours dans un camp de concentration.

De telles observations montrent la difficulté de réunions telles que celle-ci, les objections auxquelles elles se heurtent au point de vue de leur organisation et en même temps la nécessité où l'on se trouve, si l'on veut leur donner dans l'avenir une suite plus positive, d'améliorer en tout cas d'une façon sensible et profonde la procédure.

Rien n'est plus grave que de transférer, même en apparence, des responsabilités à des assemblées qui en sont dépourvues. Pareil transfert doit alors être corrigé par une procédure qui assure à la discussion un minimum d'ordre et un minimum de cohésion.

Je m'en tiendrai à quelques remarques de caractère général, comme l'ont fait les orateurs responsables qui m'ont précédé, M. Del Bo, M. Rey et M. Czernetz. Je ne voudrais cependant pas me livrer à ces dernières observations sans adresser l'expression

de ma très sincère gratitude et de ma très vive admiration à deux fonctionnaires du secrétariat du Parlement européen, M. Kuby et M. Stahlschmidt, qui m'ont apporté une assistance technique de la plus haute qualité avant et pendant ces débats.

Je formulerai d'abord quelques remarques qui me sont inspirées par la tournure de nos discussions concernant la politique commerciale de la C.E.E. Je n'ai rien à ajouter aux chiffres que j'ai cités dans mon rapport d'hier, si ce n'est que les présidents des deux exécutifs qui se sont exprimés ici, M. Del Bo et M. Hallstein, ont présenté deux observations que je dois relever.

Première observation : depuis la création de la C.E.C.A., les importations de minerai de fer de la Communauté ont augmenté de 160 % et les importations de produits sidérurgiques dans des proportions tout aussi considérables. Par conséquent, la création de la C.E.C.A. a eu exactement pour effet le contraire d'une fermeture à l'égard du monde extérieur.

Deuxième observation : l'augmentation des importations du Marché commun en provenance de l'Association européenne de libre-échange. Cette augmentation qui est de 71 % depuis 1958, et plus particulièrement l'augmentation des importations en provenance du Royaume-Uni, qui est de 105 % depuis la même époque, a dépassé de loin l'augmentation de nos exportations à destination de l'A.E.L.E. Elle est même supérieure à l'augmentation des exportations à l'intérieur des pays de l'A.E.L.E., qui n'a atteint que 55 % pendant la même période.

Comme l'a constaté hier le président Hallstein, les pays de l'A.E.L.E., le Royaume-Uni en particulier, ont tiré davantage de profits de l'essor économique dû à l'existence de la Communauté que du désarmement douanier de l'A.E.L.E. Je me réjouis de constater que l'observation que je formule sur ce point rejoint complètement celle que vient d'exprimer, il y a quelques instants, mon ami M. Rey.

Je passe à une autre question. Il ressort d'une comparaison entre les trois grands groupements de commerce extérieur qui

s'appellent la Communauté économique européenne, l'A.E.L.E. et les États-Unis d'Amérique, que depuis 1955 ce sont les importations en provenance des pays tiers qui ont enregistré de loin l'accroissement le plus considérable. Voici quelques chiffres qui viennent compléter ceux que j'ai donnés hier :

Communauté économique européenne, en 1963, 79,6 % en plus par rapport à 1955, 51,9 % en plus par rapport à 1958 et 9,8 % par rapport à 1962.

Association européenne de libre-échange, en 1963, 43,7 % en plus par rapport à 1955, 38,2 % par rapport à 1958 et 6,4 % par rapport à 1962.

Pour le Royaume-Uni, les augmentations sont respectivement de 23,9, 28,6 et 7,1. Pour les États-Unis d'Amérique de 49,1 %, 28,8 % et 4,9 %.

Du point de vue de la structure, rien ne paraît s'opposer à ce que l'accroissement des importations de la Communauté économique européenne en provenance des pays tiers, que l'on a constaté jusqu'à présent en raison de l'élévation du produit national brut, ne se poursuive à l'avenir. Et c'est ici que se pose une question qui est, comme l'a très bien indiqué également M. Rey tout à l'heure, la question politique déterminante. Du point de vue exclusivement technique et économique, il serait peut-être possible que certaines grandes régions industrielles atteignent un stade d'auto-suffisance très poussé. Ce sont des considérations d'ordre politique qui les en empêchent. Peu avant sa mort, le président Kennedy avait lancé un véritable cri d'alarme à l'économie américaine : « Exporter ou mourir ! » s'était-il exclamé. Cet avertissement ne concerne pas seulement l'économie, il découle des responsabilités politiques qui sont celles des États-Unis à l'échelle du monde entier.

Il en va de même pour l'Europe. Jusqu'à présent, ce sont les États-Unis qui ont porté toute la responsabilité politique au Proche-Orient et en Afrique, c'est-à-dire dans deux parties du monde qui sont voisines de notre continent et qui sont en même

temps très menacées. Quant aux États européens, ils s'adonnaient à un commerce extérieur limité à leurs besoins nationaux, en sachant bien que les États-Unis étaient responsables de la stabilité de la situation politique et de la sécurité.

Ce système me paraît en réalité expliquer l'attitude de la Communauté économique européenne à l'égard d'Israël, attitude que M^{me} Strobel a critiquée ce matin. Le jour où l'Europe occidentale aurait à assumer davantage ses responsabilités politiques dans cette région, les conséquences politiques de son attitude se manifesteraient clairement.

De quoi dépend, en fin de compte, l'aide à Israël? De la conscience de la responsabilité que nous avons à l'égard de ce pays. Or, Israël n'étant par définition ni français, ni allemand, ni anglais, ces pays n'ont à titre individuel qu'une responsabilité politique limitée à son égard. D'autre part, comme ils ne peuvent plus agir d'une manière autonome dans la politique mondiale, ils ne peuvent assumer ces responsabilités, qui relèvent précisément de la politique mondiale, que sous certaines conditions. Mais il est quand même incontestable qu'Israël a un certain nombre de liens avec l'Europe. L'aide à Israël est menacée d'un *boycott* regrettable. Une Europe agissant en commun serait mieux en mesure de faire face à cette menace qu'un groupe de pays divers offrant par excellence un champ d'action aux pressions et aux chantages.

Il en va presque de même pour l'Afrique. Ce vaste et sympathique continent est à la recherche de son unité. De nombreuses résistances internes s'y opposent — nos amis africains le savent aussi bien et même mieux que nous. Mais certaines difficultés proviennent aussi des relations diverses qu'entretiennent les différentes régions de l'Afrique avec certaines parties déterminées de l'Europe; 40 à 70 % du commerce extérieur des pays africains autrefois placés sous la souveraineté française se déroulent encore dans le cadre de la zone franc.

La situation des anciennes colonies britanniques est semblable à l'égard du Royaume-Uni et de la zone sterling. Ici égale-

ment on saisit sur le vif l'importance que revêtirait une harmonisation intra-européenne pour la stabilisation de ce continent.

Cependant, cette harmonisation à l'intérieur de l'Europe dépend de la mesure dans laquelle les États européens sont capables de constituer un ensemble politique, et c'est là une question sur laquelle on ne saurait trop insister et que j'ai qualifiée tout à l'heure de question politique déterminante.

Nous avons tous remarqué, au cours de ce débat, que bien des problèmes soulevés gravitaient en définitive autour de ce point. Par exemple, la participation combien souhaitable — je l'ai dit hier et je le répète aujourd'hui — de nouveaux membres aux Communautés européennes, soit sous forme d'adhésion, soit sous forme d'association, n'est pas une question qu'on puisse résoudre isolément cas par cas. Elle implique de la part des Communautés, en particulier de la Communauté économique européenne, l'élaboration et la poursuite d'une véritable doctrine et d'une véritable politique dans le domaine des relations internationales. C'est en tout cas le vœu qu'il faut émettre.

J'ai été un peu étonné de ne pas entendre, notamment de la part des éloquents interprètes de la thèse autrichienne, mention d'une proposition qui m'a toujours paru très intéressante et qui a été formulée au mois de décembre dernier à Cologne par M. Bruno Kreisky, l'actuel ministre des affaires étrangères de la République autrichienne. Il faut bien se rendre compte que plus le temps passe, plus l'adjonction de nouveaux membres aux Communautés deviendra difficile. Il ne suffit donc pas d'attendre que les alouettes nous tombent toutes rôties dans la bouche, il importe de se préparer à l'éventualité de cette participation.

La proposition de M. Kreisky préconise la conclusion d'accords-cadres en vue d'harmoniser dans toute la mesure du possible les politiques économiques, non au niveau national — c'est en cela que sa suggestion mérite une très grande attention — mais au niveau de chacun des groupes régionaux existants, accords-cadres conclus non pas entre des pays individuels, mais

entre la Communauté économique européenne d'une part et l'A.E.L.E. de l'autre.

Si l'on parvenait déjà à ce résultat, on aurait dans une large mesure ménagé l'avenir et ouvert plus largement la porte à la possibilité d'adhésions ou d'associations ultérieures de nouveaux membres.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je crois combler une lacune en faisant en fin de séance un sort à cette proposition du ministre autrichien des affaires étrangères.

A propos des nouveaux membres, on a mentionné tous les cas que nous connaissons et aussi certains autres. On est allé jusqu'à parler, mais c'est tellement ahurissant que je ne m'y attarde pas, d'une coopération avec l'Afrique du Sud; laissons passer.

Il a été aussi abondamment question de l'Espagne. Je ne me sens pas autorisé, en tant que rapporteur du Parlement européen, à prendre position sur ce problème qui n'est pas visé dans mon rapport. Il ne m'est toutefois pas interdit d'avoir à ce sujet des opinions personnelles, que je n'ai d'ailleurs jamais dissimulées.

C'est ainsi qu'en date d'aujourd'hui, Monsieur le ministre Rey, j'ai adressé à M. le président Duvieusart une demande de question orale sans débat qui vise l'exécutif de la Communauté économique européenne. Elle est donc destinée à être débattue dans le cadre intérieur du Parlement européen, et j'espère qu'elle pourra l'être déjà la semaine prochaine.

Il me paraît clair que le communiqué du Conseil de ministres, lui, ne l'est pas. Le 2 juin, en effet, le Conseil de ministres a décidé de confier à la Commission du Marché commun, qui a accepté, le mandat de se livrer à des prises de contact. Je ne sais véritablement quel mot employer. J'ai entendu M. Rey tout à l'heure parler de « conversations exploratoires ». Je souhaite bonne chance à ces explorateurs d'un genre nouveau à

travers la péninsule ibérique. Ils y verront bien des choses qui ne manqueront pas de les heurter, par exemple des grèves réprimées avec une violence odieuse qui a disparu presque partout des habitudes et des méthodes de notre siècle. Ils y trouveront une population sous-développée, sous-alimentée, et aussi et partout des policiers en extraordinaire abondance, comme dans tous les régimes totalitaires. Qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, ce point-là leur est commun.

A quoi tend exactement le mandat qui leur a été donné?

M. le Président. — Ne déflorez pas l'intérêt de la question, Monsieur Dehousse. (*Sourires.*)

M. Dehousse, rapporteur. — Elle intéresse aussi bien nos collègues de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe que les membres du Parlement européen, Monsieur le Président. Par conséquent, je ne crois pas que je défore quoi que ce soit.

Le mandat donné à la Commission est celui-ci : entreprendre des conversations sur les relations économiques avec l'Espagne.

Qu'est-ce que cela signifie? Il ne peut pas être question, évidemment, d'une adhésion. Est-il question d'une association? On serait tenté de répondre comme les Normands, à la façon du Conseil de ministres : peut-être bien que oui, peut-être bien que non. Les uns disent : si on ne mentionne pas l'association, c'est parce qu'elle est exclue *a priori*. Les autres disent : Ah non, si on ne la mentionne pas, c'est pour des raisons d'ordre diplomatique.

C'est là un clair-obscur sur lequel, sans déflorer ma question, Monsieur le Président, je voudrais essayer de donner quelque lumière lors des débats du Parlement européen qui auront lieu ici la semaine prochaine.

Veuillez excuser ces quelques considérations absolument personnelles, je le répète, sur un sujet qui m'a toujours beaucoup ému et qui, littéralement, me prend aux entrailles, comme il prend

également aux entrailles tous ceux qui ont connu le fascisme et qui ont lutté contre lui avant et pendant la seconde guerre mondiale.

Je termine par ce qui me paraît être une nécessité, comme le vœu de tous, dans les débats qui viennent de se dérouler pendant ces deux journées, c'est la nécessité de l'unification politique européenne. Elle est indispensable à tous égards.

Hier déjà, et tout à l'heure encore, M. Czernetz s'interrogeait au sujet d'une politique étrangère des Communautés et en particulier de la Communauté économique européenne. Dans le *Kennedy round*, il faudra prendre une position. Il faudra aussi, comme je le rappelais il y a quelques instants, statuer sur le problème de la participation des nouveaux membres. Tout cela exige des institutions politiques. Seront-elles celles que préconisait ce matin M. Bernasconi? L'avenir nous le dira. Ce qui paraît, en tout cas, certain, c'est qu'il y aura, pour édifier une Europe politiquement unifiée, de très graves difficultés à résoudre, et il en est notamment une sur laquelle je voudrais attirer tout de suite l'attention des membres de la réunion jointe, qui est celle-ci : Les pays qui ne font pas partie des Communautés pourront-ils faire partie de l'union politique européenne? Autrement dit, la participation aux Communautés en tant que membre ne sera-t-elle pas une condition préalable, *sine qua non*, de la participation à l'union politique? Dans ce cas-là, logiquement, la qualité de membre de l'union politique ne devrait plus dépendre d'un vote de la part de l'union politique; elle devrait être automatique, notamment pour empêcher tout veto. C'est ce que le Parlement européen avait naguère préconisé dans un rapport fort intéressant présenté par M. Pleven.

En sens inverse, pourra-t-on participer à l'union politique sans être membre des Communautés européennes? Deux thèses s'affrontent. Les uns disent : Mais oui, c'est justement le chemin qu'il faut suivre pour donner aux éventuels nouveaux membres la bonne direction. Cela va les rapprocher de l'Europe communautaire et cela facilitera leur participation ultérieure.

Ce à quoi d'autres répondent : Attention, en ne les faisant pas participer aux Communautés, mais en leur donnant droit de faire partie de l'union politique, vous allez leur donner une espèce de statut privilégié, la possibilité d'avoir leur mot à dire dans les plus graves questions politiques européennes sans qu'ils assument pour autant les lourdes responsabilités économiques qui sont celles des États membres dans les trois Communautés.

Vous voyez que le problème n'est pas simple. En cette fin de débat, je n'aurai pas l'ambition de le résoudre! Je tenais seulement à souligner qu'il se pose.

L'unification politique de l'Europe est la conclusion logique, inéluctable, de tous les efforts que nous avons entrepris depuis tant d'années et qui passent par la création de ces institutions si neuves et si originales que sont les trois Communautés.

L'organisation politique de l'Europe est l'aboutissement inexorable de tels efforts. On peut même dire que, dans une large mesure, elle en conditionne à son tour le développement ultérieur.

Si j'avais un vœu à émettre, Monsieur le Président, ce serait — à titre strictement personnel et sans engager par conséquent qui que ce soit d'autre que moi-même — que, dans une réunion jointe ultérieure, le débat se déroule sur le problème de l'unification politique européenne, pour le cas où la formule du thème spécial serait encore retenue, ce que j'ignore, par les bureaux des deux Assemblées.

J'ai l'impression qu'un échange de vues sur un tel thème serait de nature non seulement à faire apparaître les sentiments des uns et des autres, mais aussi les points communs. Nous l'avons déjà constaté. On appréhendait le choc entre les tenants de l'Europe des Six et les tenants de l'Europe des Sept. Or, on a pu noter, au cours de la réunion jointe qui vient de se dérouler, que ce choc a été fort amorti. On n'a en tout cas enregistré ni blessés ni morts... Nous avons aperçu de temps à autre quelques étincelles, entendu à peine des mots désagréables. En tout cas

l'atmosphère était incontestablement meilleure que celle que nous avons constatée au cours de réunions jointes précédentes.

C'est sur cette parole que je termine, Monsieur le Président. Je ne cache pas que, en ma qualité de juriste, ma sympathie ne va pas beaucoup aux assemblées sans responsabilités. Mais mon objectivité m'oblige aussi à constater que la réunion que nous venons d'avoir pendant ces deux journées, en facilitant nos échanges de vues, a permis une meilleure compréhension mutuelle. Nous devons tous nous en réjouir parce que notre but final à tous reste évidemment la construction de la grande Europe. (*Applaudissements.*)

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, permettez-moi, à la fin de nos travaux, au nom du président Pflimlin et en mon nom personnel, de remercier tous ceux qui ont contribué à leur intérêt.

Je remercie d'abord nos deux rapporteurs; je remercie aussi tous les orateurs qui sont intervenus dans les débats et tout spécialement le président Del Bo, le président Hallstein, le vice-président de l'Euratom, M. Medi, et M. Rey dont nous savons que, pour pouvoir nous conserver sa présence jusqu'à la fin de nos travaux, il a dû s'imposer des difficultés particulières puisqu'il doit incessamment retourner à Genève où l'appellent ses responsabilités.

Vous me permettrez également, Mesdames, Messieurs, de remercier très instamment tous ceux qui, sans intervenir dans les débats, nous ont tout de même, jusqu'à la dernière minute, assuré l'appui de leur présence.

Je dois également remercier nos collaborateurs de tous les services à qui, en prolongeant un samedi après-midi cette longue séance, nous avons demandé de renoncer au beau soleil qui brille aujourd'hui sur Strasbourg. J'espère qu'ils auront bien

voulu imaginer qu'ils ne faisaient que lui substituer celui que nous croyons de plus en plus voir se lever et briller sur l'Europe.

Je crois en effet, Mesdames, Messieurs, que nous pouvons tirer des conclusions assez optimistes du déroulement de nos travaux. Il serait périlleux que j'essaie d'en faire le résumé, mais je crois cependant les évoquer assez fidèlement en vous disant que nous avons assisté à une exaltation confiante de la puissance commerciale de la Communauté économique européenne, d'une part, et de l'Association européenne de libre-échange, d'autre part.

Je crois que cette exaltation de la puissance de ces deux organismes a été justifiée par les chiffres qui nous ont été donnés et dont les parlementaires et les services des Commissions ne manqueront certainement pas de poursuivre l'étude, de façon à en tirer les conclusions que les dernières rectifications rendront plus claires encore.

Devant cette exaltation réciproque de l'incontestable puissance des organismes européens dans le commerce mondial, nous avons assisté aussi — je crois que ce sera une des caractéristiques de ces journées — à un appel très insistant en vue de la coopération des deux systèmes, des deux méthodes. On peut même constater que, jusqu'à la fin de notre réunion, jusqu'à la très intéressante communication du président Federspiel, nous n'avons même enregistré aucune critique spécialement exprimée à l'égard notamment de la politique ou des éléments de la politique de la Communauté. C'était vrai même pour la politique agricole et c'était vrai pour la politique d'association avec les États africains.

Certains de nos collègues norvégiens avaient peut-être souligné que l'établissement d'une Communauté pouvait donner lieu à quelques problèmes à l'égard de ceux qui n'en faisaient pas partie, mais nous ne pouvons pas douter qu'ils comprennent aisément qu'il n'est pas possible d'être et de ne pas être à la fois. C'est à une question de mesure qu'ils faisaient appel.

Aussi, avons-nous pu remarquer au cours de ces journées,

non pas seulement une modification radicale des considérations qui étaient émises dans les années précédentes, mais l'insistance que nos collègues autrichiens apportaient pour réitérer leur demande d'adhésion. Nous avons entendu un appel dans le même sens de la part du Danemark et M. Duft nous a demandé de bien apprécier la valeur de nos partenaires présomptifs, ce qui est, évidemment, un vocabulaire très encourageant.

En fin de séance, nous avons entendu l'intervention incontestablement importante du président Federspiel, qui a surtout souligné les observations qu'il présentait à l'égard de la politique agricole de la Communauté. Seulement, vous aurez noté, Mesdames, Messieurs, que M. Federspiel a relevé à la fois ce qu'était la politique agricole et ce qu'elle n'était pas, et j'ai l'impression que c'est surtout sur son appel au parachèvement de cette politique, c'est-à-dire à la solution du problème de la fixation du prix des céréales, que nous devons attacher notre attention.

Or, c'est précisément un point vers lequel nous pouvons tous converger, en considérant que ce sera la solution apportée à ce problème qui permettra à la politique de la Communauté de se développer pleinement et qui écartera les griefs qui étaient formulés contre elle.

Pour le surplus, l'ensemble de nos débats s'est cristallisé, en ce qui concerne la politique commerciale, vers trois directions : celle qui nous porte vers les nations libres, c'est le *Kennedy round*; celle qui nous porte vers le monde communiste; celle qui nous porte vers les pays en voie de développement.

En ce qui concerne les observations présentées sur le *Kennedy round*, l'unanimité s'est manifestée pour souhaiter le succès de cette importante négociation, mais il n'est dans l'esprit de personne d'en minimiser les difficultés.

En ce qui concerne le commerce avec le monde communiste, l'écho qui pourra parvenir là-bas de nos débats d'aujourd'hui fera comprendre que ce n'est pas seulement à nos amis de l'Europe, mais aussi et peut-être surtout au monde communiste, que

nous devons demander de reconnaître les institutions que nous avons mises sur pied. Des événements récents peuvent laisser espérer que l'opposition qui de ce côté s'était déclenchée contre nos institutions et la Communauté disparaîtra si l'on veut vraiment s'approcher de la conversation et de la collaboration commerciale que nous désirons.

En ce qui concerne nos relations avec les pays en voie de développement, nous pouvons reprendre la formule que M. Rey nous a présentée tout à l'heure, à savoir que cette association est maintenant unanimement reconnue comme un mécanisme valable — à côté d'autres dont nous ne pouvons que souhaiter l'apparition — d'aide à une partie du monde qui est seulement en voie de développement.

Aussi, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas par un optimisme exagéré ou systématique que je vous invite à considérer que ces journées ont été fructueuses pour le développement de la conscience européenne et du sens de la solidarité européenne.

Si vous voulez bien partager cet optimisme, je vous renouvelle mes remerciements et je déclare close la onzième Réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

(*La séance est levée à 18 h 05.*)

